

République démocratique du Congo : Rapport des services du FMI pour les Consultations de 2009 au titre de l'article IV et demandes d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et d'une assistance intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le vendredi 11 décembre 2009 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 novembre 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Les suppléments au rapport des services du FMI.
- Une note d'information au public (NIP).
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 11 décembre 2009 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui a marqué l'achèvement de la revue et de la demande.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités congolaises au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités congolaises*
Mémorandum technique d'exécution du programme *
Autres documents de référence
* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV, demandes d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et d'une assistance intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Préparé par le Département Afrique

(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Mark Plant et Dominique Desruelle

Le 30 novembre 2009

Dates de la mission : 16–31 mars; 22–28 avril; 10–18 août et 27 octobre – 30 novembre 2009.

Équipe : Messieurs Ames (chef de mission), Ben Ltaifa et Farah et Mme Bovha-Padilla (tous du Département Afrique) et Messieurs Callegari (Département des finances publiques), Hostland (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Jahjah (Représentant résident). L'équipe est restée en contact étroit avec le bureau local de la Banque mondiale.

Contexte: En 2008, la croissance a été ferme mais a été ralentie par le début de la crise financière mondiale au cours de la seconde moitié de l'année qui a causé de détérioration des termes de l'échange du pays ainsi que des pertes importantes d'emplois dans le secteur minier. L'intensification du conflit dans les provinces orientales, conjuguée aux insuffisances de la gestion des finances publiques, se sont traduites par des dépassements considérables des dépenses au cours du quatrième trimestre de 2008 qui ont exercé des pressions sur le taux de change et l'inflation au début de 2009. La politique de décentralisation budgétaire, prévue par la constitution, a fait naître de nouveaux défis pendant l'année à cause de la faible capacité institutionnelle au niveau des provinces. Pour le reste de 2009 et pour 2010, les politiques macroéconomiques se proposent de réduire l'inflation et d'atténuer l'impact de la crise financière mondiale sur l'économie.

Consultations au titre de l'article IV: Les discussions ont été axées sur les politiques et les réformes qui (i) encouragent une forte croissance économique soutenue; (ii) consolident la viabilité extérieure et (iii) renforcent la capacité institutionnelle de gestion économique.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC): Les autorités demandent un nouvel accord triennal au titre de la FRPC pour un montant de 346,45 millions de DTS (65 % de la quote-part) ainsi qu'une assistance intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Relations avec le FMI: Les dernières consultations au titre de l'article IV se sont déroulées le 5 septembre 2007 et depuis lors, les services ont suivi de près le programme économique des autorités par le biais d'une série de programmes de référence. L'accord précédent au titre de la FRPC (580 millions de DTS; 109 % de la quote-part) a fait l'objet d'un tirage pratiquement complet (553,47 millions de DTS) avant son expiration en mars 2006; la sixième revue n'a pu être terminée car les politiques ont dérapé pendant la période précédant les premières élections démocratiques en quatre décennies. La République démocratique du Congo (RDC) a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée en juillet 2003.

Régime de change : La RDC a adopté un régime de change flottant indépendant. Elle a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI mais maintient une restriction de change et une pratique de taux de change multiples.

Table des matières	Page
Sigles.....	4
Résumé analytique	5
I. Généralités et contexte.....	6
II. Récente évolution économique.....	12
III. Perspectives à moyen terme.....	15
IV. Consultations au titre de l'article IV et discussions	16
A. Encourager une forte croissance économique soutenue	16
B. Consolider la viabilité extérieure	18
C. Renforcer la capacité institutionnelle de gestion économique.....	20
V. Programme pour 2009–12.....	20
A. Politiques macroéconomiques	21
B. Réformes structurelles	23
VI. Le programme de 2009 et 2010	24
VII. Accès et suivi du programme.....	26
VIII. Capacité à rembourser le FMI et risques	28
IX. Évaluation des services.....	28
 Encadrés	
1. L'Accord de coopération sino-congolais	11
2. Principales recommandations des consultations de 2007 au titre de l'article IV	16
3. Évaluation de la politique de change et compétitivité extérieure	19
4. Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	21
 Graphiques	
1a. Progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement, 1990–2015.....	8
1b. Indicateurs sociaux et économiques.....	9
2. Évolution économique, 2002–08	10
3. Récente évolution économique.....	13
 Tableaux textes	
1. Indicateurs de solidité financière, 2003–09	15
2. Réformes structurelles et répartition des tâches.....	24

Tableaux

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–14	31
2a.	Opérations financières de l'administration centrale, 2007–12	32
2b.	Opérations financières de l'administration centrale, 2007–12	33
3a.	Situation monétaire, 2007–10	34
3b.	Comptes de la banque centrale du Congo, 2007–10	35
4.	Balance des paiements résumée, 2007–14	36
5.	Calendrier provisoire des décaissements et des revues dans le cadre de l'accord FRPC, 2009–12	37
6.	Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2009–22	38
7.	État d'avancement des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE	39

Appendice I

I.	Lettre d'intention	42
----	--------------------------	----

Pièces jointes de l'appendice I

I.	Mémorandum de politiques économiques et financières, 2009–12	45
II.	Mémorandum technique d'exécution du programme	66

Tableaux de l'appendice

I.1.	Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009–10	57
I.2.	Conditionnalité structurelle et importance macroéconomique, 2009–10	58
I.3.	Liste des mesures économiques et financières pour 2009–12	59

ABRÉVIATIONS

ACSC	Accord de coopération sino-congolais
AEN	Avoirs extérieurs nets
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
AIN	Avoirs intérieurs nets
ANAPI	Agence nationale pour la promotion des investissements
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCC	Banque centrale du Congo
BTR	Billet de trésorerie
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CNE	Crédit net à l'État
CNP-SRP	Commission nationale de pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté
DGRAD	Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FCEaccès rapide	Composante à accès rapide de la facilité de protection contre les chocs exogènes
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OCC	Office congolais de contrôle
OFIDA	Office des douanes et accises
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PAP	Plan d'action prioritaire
PAT	Protocole d'accord technique
PEG	Programme économique du gouvernement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RDC	République démocratique du Congo
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SRPC	Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
TCEN	Taux de change effectif nominal
TCER	Taux de change effectif réel
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VA	Valeur actualisée

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente. Une baisse brutale des prix mondiaux des produits de base à la fin de 2008 a ralenti l'activité économique en 2009, tandis que l'escalade du conflit dans les provinces orientales se soldait par des dépenses de sécurité plus élevées, des emprunts accrus de l'État auprès de la Banque centrale et une flambée de l'inflation ainsi que par une dépréciation du taux de change au cours du premier trimestre de 2009. Une diminution des emprunts auprès de la Banque centrale ainsi qu'un resserrement de la politique monétaire au cours de la première moitié de 2009 ont contribué à réduire l'inflation et à stabiliser le taux de change. Toutefois, l'inflation a progressé et le taux de change s'est déprécié au cours du troisième trimestre de 2009, ce qui témoigne de l'excès de liquidité de l'économie, principalement à cause des prêts de la Banque centrale à des banques en difficulté et parce que les injections de liquidités de l'administration n'ont été ni anticipées ni épongées. En l'absence d'un allègement substantiel de la dette, l'endettement de la RDC reste insoutenable.

Consultations au titre de l'article IV. Les discussions ont porté sur la promotion d'une forte croissance économique soutenue, la consolidation de la viabilité extérieure et le renforcement de la capacité institutionnelle en matière de gestion économique. Les principaux thèmes étaient les suivants :

- **La consolidation de la stabilité macroéconomique.** Dans le cadre de la politique budgétaire, il serait souhaitable que l'État évite de faire appel au financement de la Banque centrale pour ne pas surcharger la politique monétaire et atteindre l'objectif d'inflation. La réorganisation, la restructuration et la recapitalisation de la Banque centrale sont essentielles pour accroître son indépendance et sa capacité à mener une politique monétaire. Le régime de taux de change flottant est approprié, compte tenu de la susceptibilité de l'économie aux chocs exogènes.
- **Élargissement de l'espace budgétaire.** Le défi consiste à mobiliser des recettes intérieures et à renforcer la gestion des finances publiques (GFP) à l'appui des dépenses prioritaires, notamment la reconstruction. Il faut pour cela des réformes audacieuses pour moderniser et consolider l'administration fiscale, rationaliser les exonérations et simplifier le système fiscal. Le renforcement de la GFP, notamment au niveau des provinces dans le cadre de la politique de décentralisation, contribuera aussi à améliorer l'affectation des dépenses et à mobiliser l'aide au développement.
- **Amélioration du climat des affaires.** Il faudrait que les autorités lancent les réformes destinées à abaisser le coût des transactions en insistant sur la restructuration des entreprises publiques qui offrent des services cruciaux à la croissance et sur la simplification des procédures d'exploitation des entreprises.
- **Renforcement de la capacité institutionnelle.** Les autorités devraient assurer une meilleure coordination des politiques au sein de l'administration publique, notamment moyennement la fusion des ministères responsables des finances et du budget. Il est aussi crucial de rehausser la qualité des statistiques socio-économiques pour mieux suivre et évaluer l'efficacité des politiques et des réformes.

Nouveau programme. Les autorités demandent un accord triennal au titre de la FRPC pour étayer la mise en œuvre de leur stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (SRPC) ainsi qu'une assistance intérimaire supplémentaire au titre de l'Initiative PPTE pour un montant équivalent

à 45,66 millions de DTS. Le programme se propose d'accroître la stabilité macroéconomique, de créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et d'accélérer les réformes structurelles.

Risques associés au programme. L'économie est vulnérable aux chocs exogènes et aux conflits latents. Les insuffisances de la capacité institutionnelle pourraient nuire à la mise en œuvre du programme. Ces risques pourraient être minimisés moyennant une augmentation de l'assistance financière et technique des donateurs et les efforts de paix actuellement en cours pour pacifier les provinces orientales.

I. GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE

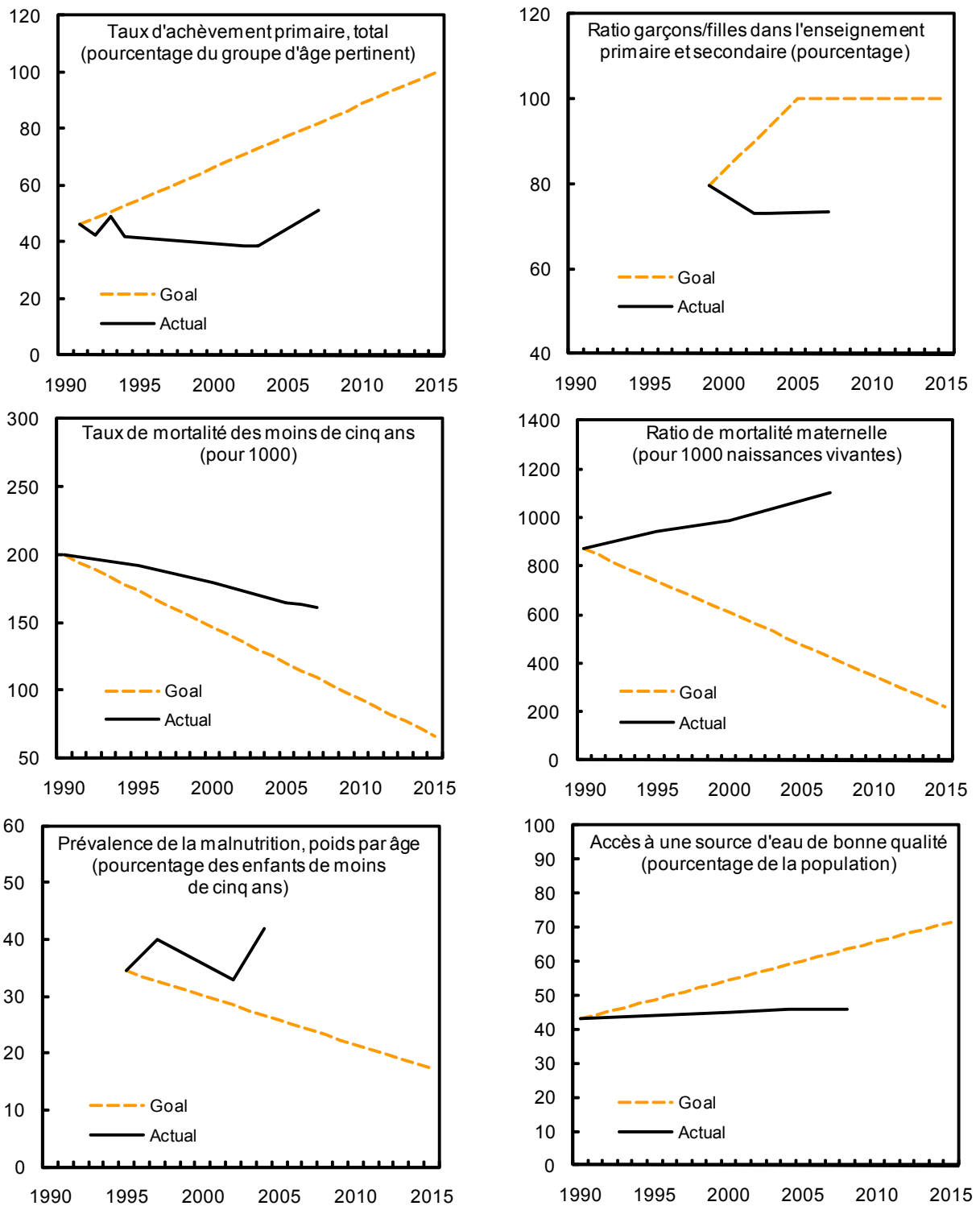
1. **Après des décennies de conflit, les conditions socio-économiques de la RDC restent désastreuses.** Le coût humain de ce conflit et la destruction de l'infrastructure sociale et économique ont été considérables. Le pays, bien que riche en ressources naturelles, affiche le revenu par habitant du pays et les indicateurs de développement humain les plus faibles de l'Afrique (graphique 1).
2. **Le retour de la paix dans la plus grande partie du pays en 2003 a ouvert la voie à la stabilité politique et économique.** De 2003 à 2006, le gouvernement de transition a mis en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes, rétabli la confiance, jugulé l'hyperinflation et jeté les bases d'une forte croissance (graphique 2), ce qui a facilité l'installation d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu en mars 2006.
3. **Le délabrement de l'infrastructure du pays constitue l'un des principaux obstacles à la croissance économique, au développement du secteur privé et à la réduction de la pauvreté.** Eu égard aux énormes besoins de développement de l'infrastructure et au peu de ressources concessionnelles offertes par les partenaires de développement habituels, les autorités font appel à des moyens non traditionnels de financement, notamment en adossant le financement du développement de l'infrastructure à des ressources naturelles (Encadré 1).
4. **La situation de la sécurité dans les provinces orientales reste fragile en dépit des récents efforts de maintien de la paix.** Les attaques de militants armés continuent de déstabiliser ces provinces, ce qui a donné lieu en 2008 le début de 2009, à des demandes de dépenses urgentes en dehors de la chaîne des dépenses qui ont lourdement pesé sur les maigres ressources budgétaires. En mars 2009, le gouvernement et les principaux groupes rebelles ont signé un accord pour intégrer les combattants dans l'armée nationale. Le désarmement et la réintégration restent un enjeu clé qui a d'importantes conséquences budgétaires.
5. **La politique de décentralisation prévue par la constitution soulève aussi d'énormes défis budgétaires et de mise en œuvre.** Les autorités sont déterminées à transférer 40 % des recettes de l'État vers les provinces, ainsi que la responsabilité de la mise en œuvre des programmes des secteurs sociaux. Compte tenu des contraintes existantes, elles ont toutefois décidé de ralentir le rythme de la mise en œuvre tout en renforçant la capacité de GFP et de mise en œuvre des projets au niveau des provinces.
6. **La crise financière mondiale qui s'est amorcée a aggravé les conditions économiques.** La chute maquée et soudaine des prix mondiaux des produits de base a causé une sérieuse détérioration des termes de l'échange du pays — compte tenu de la base d'exportation réduite de ses produits de base — ainsi qu'une diminution des investissements directs étrangers (IDE), ce qui a ralenti l'activité économique, aggravé le chômage et creusé les déséquilibres

macroéconomiques. Les résultats budgétaires ont aussi souffert alors que le niveau de mobilisation des recettes intérieures était déjà insuffisant.

7. **La RDC est en situation de surendettement.** L'encours de la dette extérieure atteint environ 13,1 milliards de dollars EU et le service de la dette est équivalent à un quart des dépenses totales. La valeur actuelle de la dette publique et garantie par l'État a été estimée à la fin de 2008 à 93 % du PIB, 150 % des exportations et 502 % des recettes de l'État (dons exclus), ce qui dépasse largement les seuils fixés par la politique.¹ Le manque de ressources contraint le pays à continuer à accumuler des arriérés envers les créanciers bilatéraux (y compris le Club de Paris) et commerciaux, mais ses obligations envers les institutions financières internationales sont à jour. Les autorités tentent toujours d'arriver à un règlement avec le Club de Londres et d'autres créanciers bilatéraux sur les prêts en cours. La Banque mondiale finance, par le biais de sa Facilité de réduction de la dette, une assistance technique financière et juridique à la RDC en vue d'un règlement avec les créanciers du Club de Londres.

¹ Voir l'Analyse conjointe de la viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI.

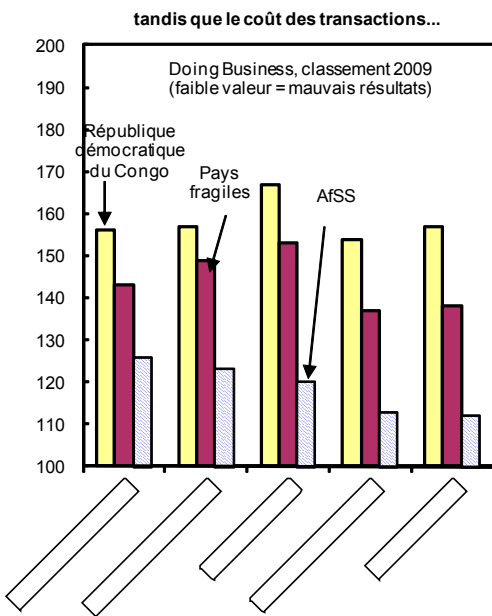
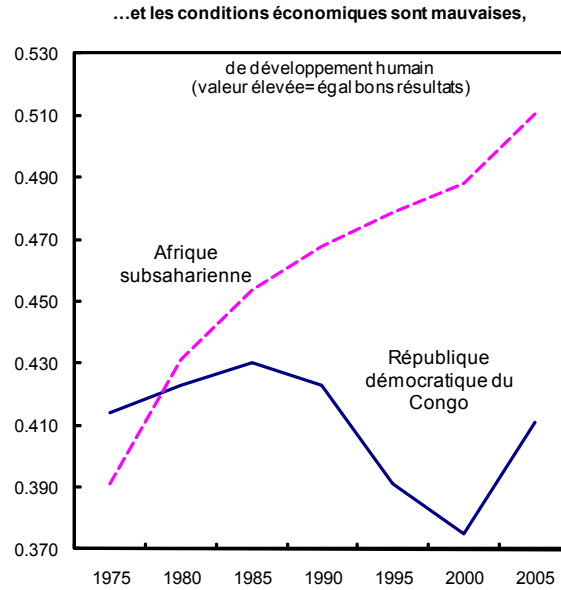
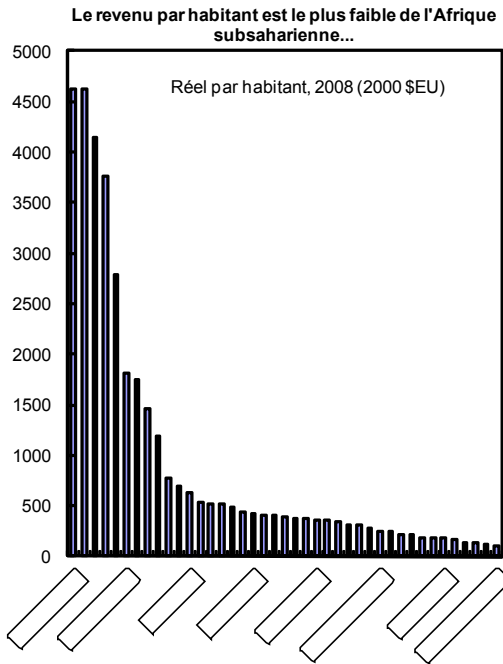
Graphique 1a. République démocratique du Congo : Progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement, 1990–2015
(Pourcentage, sauf indication contraire)



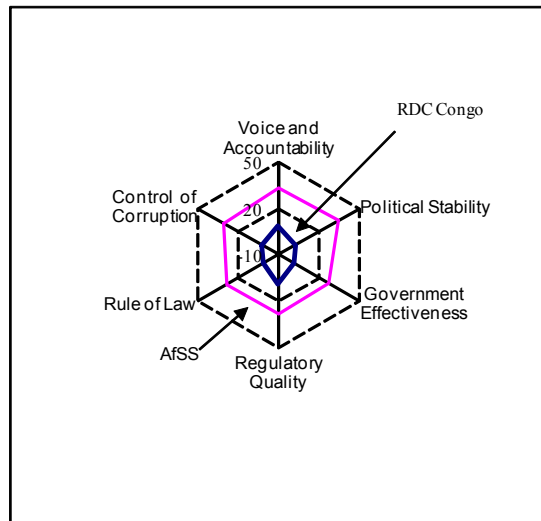
Sources : Banque mondiale, <http://ddp-ext.worldbank.org>; et Nations Unies, <http://unstats.un.org>.

NDT: Goal = Objectif; Actual = Réel.

Graphique 1b. République démocratique du Congo : Indicateurs économiques et sociaux



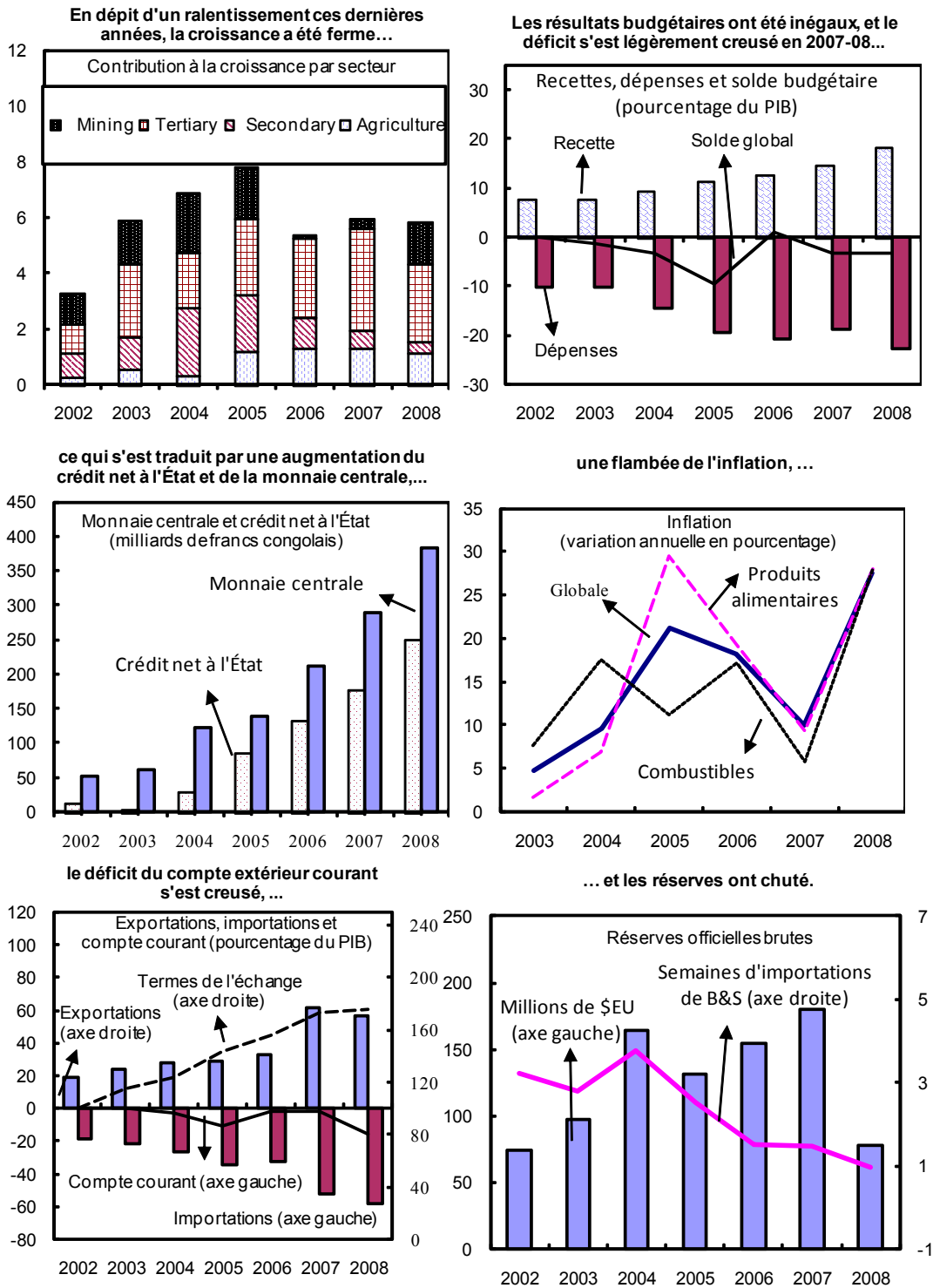
et la faiblesse de la gouvernance entravent le développement économique.



Sources: IMF, *World Economic Outlook* (2009), World Bank, *Doing Business* (2010), and Human Development Report, 2008-09.

NDT : Graphique 3 : Démarrage d'une entreprise; Enregistrement des biens; Obtention du crédit; Protection des investisseurs; Paiements des impôts. Graphique 4 : Voix et responsabilisation; République démocratique du Congo; Stabilité politique; Efficacité de l'État; Qualité de la réglementation; AfSS; État de droit; Contrôle de la corruption.

Graphique 2. République démocratique du Congo : récente évolution économique, 2002-08



Sources : Autorités congolaises et estimations des services du FMI.

NDT: graphique 1 : Mines; Tertiaire; Secondaire; Agriculture.

8. **Pour relever ces défis, les autorités demandent un nouvel accord triennal au titre de la FRPC pour appuyer la mise en œuvre de leur SRPC.** Le programme a pour but de consolider la stabilité macroéconomique, de renforcer la GFP et l'indépendance de la banque central et d'améliorer le climat des affaires. Il est étayé par une SRFP actualisée (2009–10) qui couvre la période nécessaire aux autorités pour finaliser leur SRPC de seconde génération (2011–16) avant juin 2010.

Encadré 1. République démocratique du Congo: l'accord de coopération sino-congolais (ACSC)

En avril 2008, la RDC a signé un accord de coopération avec un consortium de sociétés chinoises qui fait intervenir un projet minier de 3,2 milliards de dollars EU et un jeu de projets d'infrastructure publiques équivalant à 6 milliards de dollars EU à mettre en œuvre en deux phases. L'Accord a été amendé en octobre 2009 pour exclure la seconde phase des projets d'infrastructure pour ne conserver qu'une phase unique pour un total de 3 milliards de dollars EU à mettre en œuvre au cours de la période qui va de 2009 à 2014. L'accord amendé limite aussi la garantie du financement des projets d'infrastructure par l'État.

L'accord prévoit la création d'un partenariat (SICOMINES) entre une entreprise d'exploitation minière paraétatiques congolaise (GECAMINES) et le consortium des entreprises chinoises. Le capital entièrement versé de 100 millions de dollars EU donne à GECAMINES une prise de participation de 32 % dans le partenariat. SICOMINE investira 3,2 milliards de dollars EU dans le projet minier financé par un prêt sans intérêt équivalant à 1,1 milliard de dollars EU et un prêt de 2,1 milliards de dollars EU assorti d'un taux d'intérêt fixe de 6,1 %. L'investissement de 3 milliards de dollars EU dans l'infrastructure publique sera financé moyennant une série de prêts à un taux d'intérêt fixe de 4,4 %. Tous les prêts sont libellés en dollars EU.

Les bénéfices d'exploitation du projet minier seront utilisés pour rembourser le financement de l'infrastructure minière et publique. La mine devrait engendrer des bénéfices exploitation à compter de 2013. Au départ, les bénéfices nets de SICOMINES permettront de rembourser le principal et les intérêts capitalisés de quatre projets d'infrastructures publiques prioritaires (375 millions de dollars EU). Lorsque ce financement sera totalement remboursé, 85 % des bénéfices d'exploitation nets seront utilisés pour rembourser le principal et les intérêts capitalisés du prêt minier. Lorsque le financement minier sera complètement remboursé, 85 % des bénéfices d'exploitation net de SICOMINES seront utilisés pour rembourser le principal et les intérêts capitalisés des prêts restants d'infrastructure publique et le solde sera distribué aux actionnaires de SICOMINES à titre de dividendes.

L'élément don du financement de l'infrastructure est estimé à 42–46%, selon que l'on prend en compte ou non la prime de signature de 250 millions de dollars EU. Ce chiffre repose sur les hypothèses suivantes : (i) le projet minier ne génère pas suffisamment de revenus nets et la garantie de l'État est appelée au bout de 25 ans, comme prévu dans l'Accord amendé; (ii) les intérêts cumulés sont composés et (iii) un taux d'intérêt fixe de 4,4 % s'applique.

II. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

9. **Les politiques macroéconomiques ont débouché sur des résultats satisfaisants au cours de la première moitié de 2008.** Le solde budgétaire (base caisse) a enregistré de modestes excédents jusqu'à la fin de juin.² Les recettes intérieures ont été fermes et les dépenses n'ont pas été supérieures aux ressources disponibles. C'est pourquoi la banque centrale a réussi à contenir la croissance des agrégats monétaires tout en maintenant son taux directeur inchangé à 28 %.

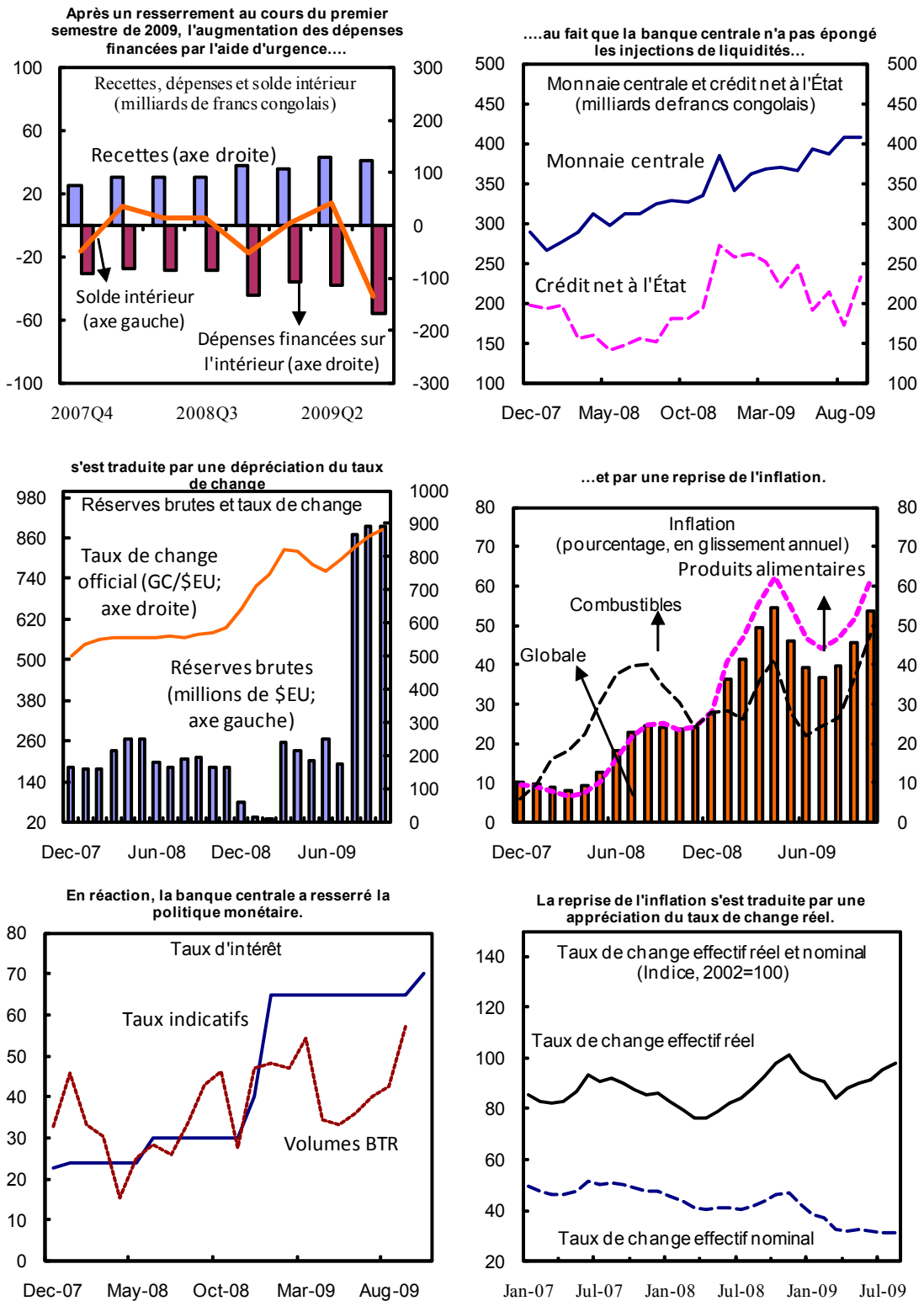
10. **L'escalade du conflit a affaibli la situation budgétaire au cours de la seconde moitié de 2008.** Une accélération des dépenses liées à la sécurité, combinée aux insuffisances de la GFP, a poussé le solde budgétaire sous-jacent vers un déficit au dernier trimestre et a limité l'excédent pour l'année dans son ensemble à environ 1 % du PIB – environ un point de pourcentage de moins que l'objectif (graphique 3). Dans ces circonstances, le crédit net à l'État de la Banque centrale du Congo (BCC) a dépassé l'objectif de fin d'année de deux points de pourcentage du PIB, ce qui a dopé la monnaie centrale et relâché les conditions de liquidité.

11. **Les résultats des politiques macroéconomiques ont été mitigés jusqu'en septembre 2009.**

- Au cours de la première moitié de l'année, les excédents budgétaires sous-jacents (sur une base caisse) se sont établis en moyenne à 0,1 % du PIB, parallèlement au ralentissement des dépenses de l'État. Au cours du troisième trimestre, une modeste amélioration des recettes intérieures (la prime de signature de l'ACSC étant exclue), combinée au fait que l'État a réussi à contenir les dépenses, ont permis à la position budgétaire de rester conforme aux projections.
- S'agissant de la politique monétaire, la BCC a relevé son taux d'intérêt indicatif en deux étapes de 40 à 65 % en janvier et a intensifié les ventes des bons de la Banque centrale. Toutefois, la BCC a accru ses prêts aux banques en difficulté et n'a pas épongé les injections de liquidités de l'État ce qui s'est traduit par des accélérations périodiques de la croissance de la monnaie centrale au cours du troisième trimestre. En réaction, la BCC a relevé davantage son taux d'intérêt indicatif à 70 % en octobre, remonté le ratio de réserves obligatoires de 5 à 7 % et intensifié la vente de ses effets.

² On entend par solde budgétaire sous-jacent les recettes moins les dépenses à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, les investissements financés par l'extérieur et les décaissements exceptionnels.

Graphique 3. République démocratique du Congo: récente évolution économique



Sources: Autorités congolaises et estimations des services du FMI.

12. Dans ce contexte, les résultats macroéconomiques ont été mitigés.

- **Activité économique.** En 2008, la croissance du PIB réel était d'environ 6 % au lieu des 10 % projetés ce qui est révélateur d'un fléchissement des exportations dû à la crise en financière mondiale et aux goulets d'étranglement de l'offre (notamment les pénuries de ciment et d'électricité) qui ont entravé les activités du bâtiment et de l'industrie manufacturière (Tableau 1). D'après les projections, cette croissance devrait atteindre 2,7% en 2009 à cause de l'impact de la crise financière mondiale.
- **Prix.** La maîtrise de l'inflation a connu quelques ratés. Après un relâchement au cours de la seconde moitié de 2008 grâce au recul des prix mondiaux des produits alimentaires et des combustibles, l'inflation a repris à la fin de 2008 et au début de 2009 principalement à cause des emprunts de l'État auprès de la BCC. Après une brève diminution en mai- août, l'inflation a commencé à grimper pour atteindre 53 % (en glissement annuel) à la fin d'octobre suite aux augmentations marquées périodiques de la monnaie centrale et à la dépréciation du franc congolais. Ces circonstances ont conduit à un accroissement de la dollarisation.
- **Compte courant et taux de change.** En 2008, le déficit du compte extérieur courant (transfert inclus) s'est creusé de près de 14½ points de pourcentage du PIB à environ 16 % du PIB à cause de la fermeté des importations et de la baisse des prix à l'exportation au cours de la seconde moitié de l'année dans le contexte de la crise financière mondiale. Le franc congolais s'est déprécié de 35 % par rapport au dollar EU entre décembre 2008 et septembre 2009. Le taux de change réel est resté globalement stable au cours des quelques dernières années.
- **Réserves officielles brutes.** Les réserves ont chuté de près de 180 millions de dollars EU à la fin de 2007 à environ 78 millions de dollars EU (soit une semaine d'importations non liées à l'aide) à la fin de 2008 pour atteindre un niveau sans précédent, 30 millions de dollars EU en février 2009. À la fin de septembre, elles atteignaient 894 millions de dollars EU (10 semaines de couverture d'importations non liées à l'aide) à la suite du décaissement d'une assistance d'urgence du FMI et d'autres partenaires de développement, de l'arrivée de la première tranche de la prime de signature de l'ASCS et des allocations générales et spéciales de DTS (424,5 millions de DTS).
- **Solidité et vulnérabilité du secteur bancaire.** La santé du secteur financier reste fragile (Tableau texte 1). À la fin de septembre 2009, le ratio de fonds propres pondéré par le risque s'établissait aux environs de 15 % (comparé aux 10 % requis) au lieu de 11 % à la fin de 2008. Un grand nombre de banques n'ont pas été en mesure d'observer le coefficient de liquidité obligatoire et le ratio de la position nette de change. Les prêts non productifs ont nettement augmenté à la fin de septembre 2009 en partie du fait des récentes améliorations de l'exactitude du système de communication des données. Jusqu'à présent, les effets de contagion de la crise financière mondiale n'ont eu qu'un impact direct limité sur le système bancaire. Toutefois, trois banques locales semblent connaître des difficultés et ont un besoin urgent de recapitalisation. La BCC est en train de lancer

une stratégie exhaustive pour résoudre cette question avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Plus précisément, elle renforce la supervision bancaire sur place et sur pièces et fait appliquer plus strictement les règles prudentielles. Elle a également pris des mesures initiales pour restructurer une importante banque.

Tableau texte 1: République démocratique du Congo : Indicateur de solidité financière, 2003– septembre 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Sep-09 Pre.
Normes de fonds propres							
Capital réglementaire/actifs pondérés en fonction du risque	-3.40	6.83	7.66	10.52	12.84	10.85	15.00
Fonds propres de base réglementaire/actifs pondérés en fonction	-4.06	6.56	7.12	10.30	11.46	9.18	...
Qualité des actifs							
Prêts non productifs/total prêts bruts	1.54	2.03	6.75	3.00	4.46	2.77	10.60
Prêts non productifs nets de provisions/capital	0.06	4.06	9.28	6.53	11.72	10.53	16.88
Recettes et rentabilité							
Rendements des actifs	0.55	-1.12	1.66	2.65	2.52	2.10	0.60
Rentabilité des fonds propres	0.59	-18.51	25.28	51.61	40.83	37.62	5.60
Marge financière/revenu brut	18.92	20.91	32.68	39.77	87.89	91.89	...
Dépenses hors intérêts/revenu brut	77.36	86.41	58.02	44.45	79.28	79.83	...
Utilité							
Actifs liquides/total actif (ratio de liquidité/actifs)	47.03	77.19	88.46	82.99	79.80	74.77	75.00
Actifs liquides/passifs à court terme	53.64	81.42	94.96	92.88	62.85	103.97	78.00
Sensibilité aux risques du marché							
Position de change ouverte nette/capital	29.97	52.53	12.92	50.43	41.75	-11.46	...
Passifs libellés en devises/total passifs	69.23	80.23	73.61	76.37	76.19	81.31	91.90

Source: Banque centrale du Congo (BCC), Direction de la supervision bancaire.

13. **Les résultats dans le cadre du programme sont à ce jour satisfaisant.** Toutes les mesures préalables et les objectifs indicatifs jusqu'à la fin du mois de septembre ont été respectés et les réformes structurelles sont restées sur les rails (MPEF, Tableaux 1 et 2).

III. PERSPECTIVES À MOYEN TERME

14. **En dépit des conditions économiques à court terme peu encourageantes, les perspectives à moyen terme sont positives.** La croissance économique en 2009 a subi le contrecoup de la détérioration des termes de l'échange du pays et de la diminution des IDE causée par la crise financière mondiale, notamment dans le secteur minier. La croissance devrait rebondir en 2010 et s'établir aux environs de 6,5 % en 2010–12, soutenue par un accroissement des investissements publics et privés et par une reprise dans le secteur minier. Elle restera cependant inférieure aux 8 % projetés au cours des précédentes consultations au titre de l'article IV (SM/07/293). D'ici à la fin de 2009, l'inflation devrait baisser à 48,7 % et des politiques budgétaires et monétaires prudentes devraient la maintenir à moins de 10 % d'ici à 2012. Les exportations devraient progressivement reprendre et les importations liées aux investissements augmenter sensiblement, ce qui signifie que le déficit du compte courant devrait se creuser à moyen terme; il sera néanmoins financé en large partie par les flux de capitaux et les

flux financiers liés aux projets d'infrastructures et miniers. Les réserves brutes resteront équivalentes à environ 10 semaines d'importations en 2012, essentiellement car les autorités ont décidé d'économiser les allocations en DTS et de les maintenir en DTS.

IV. CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DISCUSSIONS

15. **Les discussions des consultations au titre de l'article IV de 2009 ont repris les recommandations des consultations de 2007 (Encadré 2) et ont été axées sur trois thèmes :**

(i) encourager une forte croissance économique soutenue; (ii) renforcer la viabilité extérieure et (iii) renforcer la capacité institutionnelle en matière de gestion économique.

Encadré 2: République démocratique du Congo : Principales recommandations des consultations de 2007 au titre de l'article IV	
Améliorer le recouvrement des recettes, notamment moyennant une réforme exhaustive des centres de perception des impôts.	Même si des progrès ont été réalisés dans l'amélioration du recouvrement des recettes, la réforme des centres de perception, l'accroissement de la taxation du secteur minier et la simplification de la fiscalité ont enregistré des retards.
Améliorer la GFP et la hiérarchisation des dépenses.	Des progrès ont été faits s'agissant des procédures de dépenses urgentes, mais la réforme exhaustive de la GFP ne fait que commencer; le conflit latent complique la hiérarchisation des dépenses.
Réformer le secteur financier.	Quelques progrès ont été faits dans le renforcement de la supervision bancaire et du respect des réglementations prudentielles, mais les efforts de restructuration des banques fragiles ont été lents.
Traiter la question de la domination de la politique budgétaire et rehausser l'indépendance de la banque centrale.	La réduction de la domination de la politique budgétaire a été entravée par des périodes pendant lesquelles l'État a accru ses emprunts auprès de la banque centrale, principalement à cause du conflit latent dans les provinces orientales; la restructuration de la banque centrale est en cours.
Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer la réponse de l'offre de l'économie.	Des premières mesures ont été prises pour préparer les principales entreprises publiques à la privatisation, mais les réformes destinées à rationaliser l'environnement réglementaire et régler les problèmes de gouvernance ont été lents.

A. Encourager une forte croissance économique soutenue

16. **Une forte croissance économique soutenue est cruciale pour accroître le revenu par habitant et réduire la pauvreté.** Les autorités sont d'accord avec les services qu'il faut pour cela consolider la stabilité macroéconomique, créer un espace budgétaire pour la fourniture de biens publics essentiels et faire progresser les réformes structurelles pour encourager le développement du secteur privé.

17. **Consolider la stabilité macroéconomique.** Compte tenu de l'historique d'hyperinflation du pays et de la mise en œuvre inégale des politiques, les services estiment qu'il est crucial d'appliquer la règle de politique budgétaire de zéro crédit bancaire net à l'État pour maîtriser l'inflation et remédier à la domination de la politique budgétaire sur la politique monétaire. Il

faudra notamment que la banque centrale reste vigilante et éponge toutes liquidités excédentaires, notamment celles qui sont liées aux dépenses publiques financées par les donateurs. Les autorités sont d'accord qu'il est nécessaire d'éviter le recours à l'emprunt auprès de la banque centrale car cela allégerait les pressions qui s'exercent sur la politique monétaire alors que son efficacité est déjà limitée par le haut degré de dollarisation et par le sous-développement des marchés financiers. Les autorités et les services conviennent aussi que la réorganisation, la restructuration et la recapitalisation de la banque centrale revêtent une importance cruciale pour accroître son indépendance et sa capacité à mener la politique monétaire et de change.

18. **Accroître l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.** Pour cela, les autorités devraient mobiliser des recettes intérieures et renforcer la GFP. Les services ont relevé les faibles niveaux de recouvrement des impôts à ce jour, notamment dans le secteur minier, et noté qu'il était important d'accroître les recettes intérieures pour satisfaire les importants besoins de reconstruction du pays. Les autorités sont d'accord qu'il faut lancer des réformes audacieuses pour moderniser et consolider la gestion des impôts et des douanes, rationaliser les exonérations et simplifier la fiscalité, notamment en introduisant une TVA. Elles ont rappelé, toutefois, que compte tenu des contraintes de capacité, cela se ferait à moyen terme. Elles ont cependant déjà commencé à prendre des mesures pour renforcer le recouvrement des impôts auprès du secteur minier, notamment en examinant les exonérations et en créant une cellule au sein de l'administration fiscale spécialisée pour ce secteur.

19. **GFP.** La discipline budgétaire et la responsabilisation ont été affaiblies par une mauvaise planification budgétaire, le contournement des procédures et l'inefficacité des contrôles. Conjuguées à des niveaux élevés de dépenses non discrétionnaires, ces difficultés entravent les progrès du pays pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. Les services ont souligné qu'il était important de préparer des budgets réalistes, de respecter les procédures budgétaires adéquates, de renforcer les contrôles et d'améliorer le traçage des dépenses prioritaires. Il sera aussi important, dans le contexte de la décentralisation en cours, de renforcer les capacités institutionnelles en matière de GFP au niveau des provinces, avec l'assistance technique des partenaires de développement. Les autorités sont d'accord avec l'évaluation des services du FMI et ont fait remarquer que des progrès dans ces domaines permettraient aussi d'alléger les préoccupations relatives à la gouvernance. Elles ont souligné que le rythme des réformes de la GFP devrait prendre en compte la situation post-conflit du pays.

20. **Améliorer le climat des affaires.** Les services ont exhorté les autorités à aller de l'avant dans les réformes destinées à réduire le coût des transactions et à diversifier l'économie. Les autorités ont indiqué qu'elles accordaient la priorité à la restructuration des entreprises publiques et à la privatisation de la gestion des principaux services publics (par exemple, les transports et les services publics), ce qui est un premier pas vers la privatisation. Elles entendent soumettre au Parlement une loi qui permettra à la RDC de participer à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), ce qui contribuera à simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises et renforcera la protection juridique des investissements étrangers. Les autorités ont aussi fait remarquer qu'elles avaient créé et doté en effectifs le bureau responsable de la mise en œuvre de la législation de 2004 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les services saluent ces efforts, mais encouragent les

autorités à poursuivre les réformes dans les domaines de la supervision bancaire, de la gestion de l'information du crédit et du système judiciaire.

B. Consolider la viabilité extérieure

21. **Eu égard au faible niveau de réserves extérieures et à la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes, un régime de change souple est approprié.** (Encadré 3). Les services ont noté que le taux de change avait grosso modo suivi les fondamentaux économiques et semblait adéquat, à condition que les flux des donateurs ne s'interrompent pas et que la RDC bénéficie d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les autorités se sont ralliées à ce constat et ont fait remarquer que la banque centrale intervenait sur le marché des changes pour atteindre son objectif de réserves et pour lisser les fluctuations marquées du taux. Les services ont souligné que la poursuite des réformes pour réduire le coût des transactions était dans ce cas la meilleure solution.

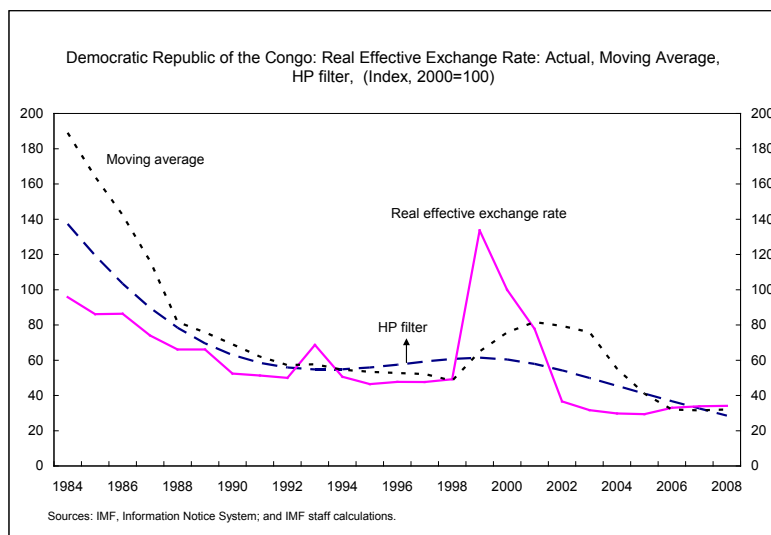
22. **En l'absence d'un allègement substantiel de la dette, l'endettement de la RDC n'est pas soutenable.** Les indicateurs du fardeau de la dette dépassent nettement les seuils établis par la politique.³ D'après les projections, en absence d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, les indicateurs du fardeau de la dette extérieure devraient rester pendant de longues périodes supérieurs aux seuils qui dépendent de la politique. La RDC continuera d'être vulnérable aux chocs exogènes négatifs, même après que l'accès à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM aura fait redescendre les indicateurs du fardeau de la dette du pays en deçà des seuils. Le pays devrait atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE au plus tôt au cours du deuxième trimestre de 2010, sous réserve que la première revue de l'accord FRPC soit achevée, que la mise en œuvre du programme reste satisfaisante jusqu'à la fin de mars 2010, que la SRPC ait été mise en œuvre de manière satisfaisante pendant un an et que les déclencheurs PPTE aient été respectés (Tableau 7). Les autorités se sont engagées à adhérer à une stratégie de la dette qui minimise les risques de surendettement en s'appuyant uniquement sur les dons ou les prêts hautement concessionnels. Dans ce contexte, elles sont convenues avec leurs partenaires d'éliminer de l'ACSC les projets d'infrastructure de la seconde phase et la garantie de l'État sur le projet minier.

³ Voir l'Analyse de viabilité de la dette conjointe de la Banque mondiale et du FMI.

Encadré 3. République démocratique du Congo: Évaluation de la politique de change et compétitivité extérieure

Le taux de change du franc congolais flotte librement depuis la libéralisation du marché des changes et l'unification du taux de change en 2001. Depuis lors, l'intervention de la BCC sur le marché des changes a été limitée. Le taux de change semble donc avoir bien réagi aux changements des politiques macroéconomiques et aux chocs exogènes. Le taux de change effectif nominal du franc congolais (TEEN) s'est déprécié de 10% par an en moyenne de 2002 à 2008, tandis que le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié en moyenne de 2% au cours de la même période. Bien qu'il soit compliqué d'évaluer le taux de change d'équilibre, surtout dans un pays qui sort d'un conflit et dont les données sont de mauvaise qualité et présentent d'importantes ruptures structurelles, deux démarches ont été utilisées pour évaluer si le taux de change était à son niveau d'équilibre.

1. Une estimation de la tendance à long terme du taux de change réel à l'aide de filtres de lissage standard — moyenne mobile du TCER sur 5 ans et filtre de Hodrik Prescott (HP)—pour isoler la composante permanente des chocs temporaires et à court terme. La variable lissée est alors interprétée comme le taux de change réel d'équilibre. En 2002–08, le TCER réel était inférieur à son niveau d'équilibre pendant la plus grande partie de la période, mais il semble l'avoir retrouvé vers la fin de la période.



2. Une application de l'approche de l'équilibre macroéconomique mise au point par le Groupe consultatif sur les questions de change. Elle prévoit trois étapes. La première consiste à estimer un solde sous-jacent du compte courant qui repose sur le cadre à moyen terme et dégagé de tout facteur temporaire. La seconde calcule une norme de compte courant basé sur les fondamentaux. La troisième calcule l'ajustement du TCER qui est requis pour éliminer l'écart entre le solde sous-jacent du compte courant et la norme, avec des hypothèses d'élasticité des importations et des exportations. À l'aide de différentes démarches, on estime que le déficit du compte courant sous-jacent se situe aux environs de 12 % du PIB. La norme du compte courant est calculée à partir de variables et de coefficients estimés pour un groupe de pays en développement (voir Isard et al (Étude spéciale de la série « *Occasional Papers* », 2001). La norme du compte courant est estimée à environ -8,4%, principalement à cause du faible niveau des avoirs extérieurs nets et de l'aide étrangère. À l'aide d'élasticité standards des exportations et des importations, l'analyse suggère qu'une dépréciation d'environ 9 % du taux de change permettrait de combler l'écart entre le solde sous-jacent du compte courant et la norme.

Les résultats qui précèdent ne suggèrent pas que le taux de change est sous ou surévalué. Toutefois, le fait que la RDC ne soit pas en mesure d'assurer le service complet de sa dette (et donc accumule des arriérés au titre de sa dette extérieure) suggère que les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles n'ont réussi à générer ni la croissance ni les ressources nécessaires pour assurer la totalité des obligations au titre du service de la dette. Pour autant, le niveau du taux de change serait adéquat si les flux d'aide extérieure ne s'interrompaient pas et si la RDC bénéficiait d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.

C. Renforcer la capacité institutionnelle de gestion économique

23. **Des considérations politiques et la fragmentation des institutions ont compliqué la gestion de l'État.** La séparation entre les ministères responsables des finances et du budget gêne l'efficacité et la coordination de la politique budgétaire. Cette configuration, à laquelle s'ajoutent les lacunes de la coordination de la politique monétaire et l'éparpillement des responsabilités entre les différents ministères, complique la mise en œuvre des politiques et de la réforme. La politique de décentralisation budgétaire prévue par la constitution ne pourrait qu'aggraver ces difficultés, eu égard aux défaillances de la GFP au niveau des provinces. Les services ont exhorté les autorités à fusionner les ministères responsables des finances et du budget, à améliorer la coordination de la politique budgétaire et monétaire et à renforcer les capacités institutionnelles des provinces. Les autorités ont acquiescé mais ont rappelé que les institutions du pays en étaient à leurs balbutiements et que la large coalition du gouvernement avait joué un rôle crucial dans la réconciliation nationale.

24. **Il est crucial pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'améliorer les statistiques économiques.** Le manque de ressources humaines et matérielles et les insuffisances de la coordination perpétuent les faiblesses de la préparation, de l'actualité et de la qualité des données. Les services recommandent aux autorités d'adopter une nouvelle loi sur les statistiques, de finaliser leur stratégie nationale de développement des statistiques et de terminer les nouveaux comptes nationaux. Les autorités ont indiqué leur assentiment, mais ont souligné que le renforcement des capacités dans un contexte post-conflit nécessiterait une assistance substantielle des donateurs.

V. PROGRAMME POUR 2009–12

25. **Les autorités sollicitent un accord triennal au titre de la FRPC et le décaissement d'une assistance intérimaire supplémentaire au titre de l'initiative PPTE renforcée** pour appuyer leur programme économique pour la période qui va de juillet 2009 à juin 2012. Les objectifs du programme sont les suivants : (i) une croissance moyenne réelle du PIB de 5,5 %; (ii) un taux d'inflation en fin de période de 9 % d'ici à 2012; (iii) des réserves brutes équivalant à 10 semaines d'importations non liées à l'aide d'ici à 2012 et (iv) un déficit du compte extérieur courant (dons compris) limité à une moyenne de 25 % du PIB. Le programme appuie la mise en œuvre de la SRPC des autorités (Encadré 4) et sous-tend les politiques et les réformes qui sont présentées dans la Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) et le Protocole d'accord technique (PAT) joints. Le programme est axé sur la consolidation de la stabilité macroéconomique, la mobilisation des recettes intérieures, le renforcement de la GFP, la réforme de la banque centrale et l'amélioration du climat des affaires.

Encadré 4. République démocratique du Congo : Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (SRPC)

En juillet 2006, les autorités ont achevé leur premier DSRP complet pour la période 2006–08 dans le cadre d'un processus participatif. Les documents ont été avalisés par le gouvernement démocratiquement élu en mars 2007. La stratégie repose sur cinq piliers :

- Promotion de la paix et de la bonne gouvernance;
- Consolidation de la stabilité macroéconomique et promotion de la croissance économique;
- Amélioration de l'accès aux services sociaux;
- Lutte contre le VIH sida et
- Promotion d'une communauté dynamique.

Dans leur rapport d'avancement du DSRP, daté de juillet 2008, les autorités ont reconnu que la stratégie était trop ambitieuse et que sa mise en œuvre avait été entravée par le conflit dans les provinces orientales, les capacités restreintes et les limites budgétaires. Peu de progrès ont donc été réalisés pour atteindre les objectifs de la SRPC et les principaux indicateurs sociaux n'ont pas enregistré d'améliorations sensibles, à l'exception des inscriptions en primaire et des taux de mortalité maternelle. Les autorités ont aussi eu du mal à suivre les réformes clés à cause des retards dans la reconstruction des institutions démocratiques.

Pour assurer la concrétisation des objectifs de la SRPC en dépit des problèmes rencontrés à ce jour, les autorités ont décidé de prolonger leur stratégie de 18 mois jusqu'à la fin de 2010. Elles ont adopté un Plan d'action prioritaire actualisé (PAP2) pour la période 2009–10 qui tente de remédier aux insuffisances identifiées dans le rapport d'avancement en hiérarchisant les politiques et des mesures clés à adopter. L'alignement du budget sur ces priorités sera la pierre angulaire de la stratégie des autorités. La dynamique de la pauvreté restant inchangée en RDC, les services estiment que la SRPC en cours doit continuer à sous-tendre la FRPC en 2009 et 2010.

Parallèlement, les autorités sont en train de préparer leur SRPC de seconde génération, qui couvrira la période 2011–15. Ce document sera élaboré dans le cadre d'un processus participatif, y compris au niveau des provinces, et il devrait être terminé et approuvé avant décembre 2010.

A. Politiques macroéconomiques

26. Les politiques macroéconomiques se proposent de réduire l'inflation et d'appuyer une solide croissance économique soutenue. La politique budgétaire évitera d'avoir recours au financement de la banque centrale et jettera les bases de la viabilité à long terme. En l'absence de la domination de la politique budgétaire, la politique monétaire s'attachera à ramener l'inflation à moins de deux chiffres dans le contexte d'un régime de change souple.

Politique budgétaire

27. Les déficits budgétaires seront plafonnés par la disponibilité de l'assistance étrangère concessionnelle. Dans ce contexte, il est prévu que le solde budgétaire sous-jacent (base caisse) passe de 2,1 % du PIB en 2009 à 0,4 % en 2012 (Tableau 2). Cet ajustement budgétaire correspond aux objectifs du gouvernement qui compte éviter tout emprunt net auprès du secteur bancaire et donc réduire la domination de la politique budgétaire sur la politique monétaire.⁴ Si l'on suppose que la RDC bénéficiera d'un allègement substantiel de la dette au titre

⁴ La cible qui prévoit l'absence totale de crédit net à l'État pour l'année dans son ensemble correspond aux emprunts nets dans l'année aux fins de la gestion du trésor. Le plafond limitera les risques inutiles pour la dette intérieure et évitera que le crédit au secteur privé ne soit évincé.

de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, l'ajustement budgétaire à moyen terme du programme favorisera la viabilité budgétaire à long terme.⁵ D'après les projections, les recettes intérieures (sans la prime de signature de l'ACSC) devraient passer de 15,7 % du PIB à environ 20 % au cours de la même période. Les projections sont raisonnables au regard de la situation post-conflit de la RDC, à savoir que la reprise économique, l'extension de l'autorité de l'administration centrale sur les provinces orientales, le lancement des réformes de l'administration fiscale et douanière et l'introduction de la TVA devraient améliorer le recouvrement des recettes.⁶ Avec l'intensification de l'assistance au développement, les dépenses intérieures pour les programmes prioritaires devraient augmenter. Le gouvernement est résolu à réduire les dépenses non prioritaires (y compris les investissements et les transferts) au cas où les recettes intérieures ou le soutien budgétaire extérieur étaient inférieurs aux prévisions. Qui plus est, le programme budgétaire prévoit une réserve pour les événements imprévus, tels que les catastrophes naturelles et les dépenses liées à la sécurité. Les services continueront de travailler en relation étroite avec les autorités pour améliorer la communication des informations sur l'exécution du budget, y compris les informations sur les dépenses sociales ou autres dépenses prioritaires.

28. La résolution du conflit dans les provinces orientales et le réchauffement des relations entre la RDC et ses voisins permettra de réduire les dépenses liées à la sécurité. Celles-ci ont empiété ces dernières années sur les autres dépenses prioritaires et ont compliqué la planification budgétaire. À moyen terme, l'amélioration des conditions de sécurité contribuera à optimiser l'allocation des dépenses, à réduire le recours aux procédures de dépenses urgentes et rendra la planification budgétaire plus prévisible. Cela devrait faciliter la mise en œuvre de la SRPC de la seconde génération.

Politiques monétaire et de change

29. L'objectif de la politique monétaire est de ramener l'inflation sous la barre des 10 % d'ici à 2012. La réalisation de cet objectif est cruciale pour encourager la confiance dans la monnaie locale. La monnaie centrale restera l'ancrage nominal. En attendant le développement d'un marché des bons du trésor, la BCC fera principalement appel aux effets de la banque centrale pour éponger la liquidité excédentaire (MPEF, paragraphe 21). Le cas échéant, elle mettra des devises aux enchères pour stériliser les liquidités émanant des dépenses de l'État financées par les donateurs. La BCC s'efforcera d'améliorer ses prévisions de liquidité en collaboration étroite avec le Trésor.

30. La BCC reconstituera ses réserves de change officielles. Le programme se propose de maintenir les réserves officielles brutes à l'équivalent de 10 semaines de couverture d'importations d'ici à 2012. Ce niveau correspond à un niveau d'exportations légèrement inférieur d'un écart type et devrait donc être adéquat, notamment compte tenu du régime de change librement flottant du pays. La BCC interviendra sur le marché des changes uniquement pour lisser les fluctuations marquées du taux de change et pour atteindre le niveau de réserves étrangères recherché (MPEF, paragraphe 21).⁷ Pour étayer l'accumulation des réserves tout en

⁵ Le programme inclut aussi un plafond égal à zéro sur les emprunts extérieurs non concessionnels.

⁶ En 2002–08, le ratio recettes /PIB a progressé en moyenne de quelque 2 points de pourcentage, malgré les effets du conflit latent dans les provinces orientales et la lenteur de la mise en œuvre des réformes.

⁷ La banque centrale peut aussi intervenir pour éviter les bouleversements d'un marché dont la taille est très réduite.

encourageant le développement du marché financier, les autorités ont cessé de payer les fournisseurs intérieurs en devises et exigent que les impôts soient acquittés en monnaie locale.

B. Réformes structurelles

31. **Le programme de réformes structurelles des autorités sera axé sur la mobilisation des recettes intérieures, la GFP, la réforme de la banque centrale et le développement du secteur privé.** Les réformes proposées s'inspirent de celles qui sont esquissées dans la SRPC. Pour atteindre leurs objectifs, les autorités doivent lancer des réformes complémentaires et c'est pourquoi le programme appuyé par la FRPC sera coordonné en relation étroite avec les autres partenaires de développement (Tableau texte 2).

32. **Mobilisation des recettes intérieures.** Il s'agit ici d'élargir l'assiette de l'impôt en rationalisant les exonérations fiscales dans les codes d'investissement, minier et de foresterie, le but étant de finir par les éliminer. Le renforcement de l'Unité des gros contribuables dans le département de l'impôt sur le revenu permettra d'améliorer le recouvrement des impôts auprès des sociétés minières (MPEF, paragraphe 26), tandis que l'introduction de la TVA en 2012 permettra la suppression de divers impôts discrétionnaires (MPEF, paragraphe 23). En préparation, les autorités entendent créer des centres de recouvrement des impôts pour les moyennes entreprises dans le pays. La réforme de l'administration douanière a pour but de réduire la fraude, de raccourcir les délais de dédouanement et de rendre l'évaluation en douane plus précise (MPEF, paragraphe 24). L'administration douanière deviendra un département du Ministère des finances, doté de son propre budget. Parmi les priorités clés, on compte l'amélioration du suivi des exportations minières, la multiplication des guichets douaniers uniques aux postes-frontières, la modernisation de la gestion de l'information, l'application de la réglementation avant l'inspection et le renforcement des activités de lutte contre la fraude ainsi que l'attribution d'un numéro unique d'identification du contribuable.

33. **GFP.** Les objectifs consistent à renforcer la préparation et l'exécution du budget ainsi que l'attribution des responsabilités (MPEF, paragraphe 27). Les autorités adopteront une loi de finances publiques organique destinée à rationaliser et harmoniser le processus budgétaire. La planification et le contrôle du budget se feront sur des bases plus solides grâce à la mise au point d'un cadre de dépenses à moyen terme en coopération avec les ministères dépensiers; toutes les transactions de l'État devront aussi respecter les procédures budgétaires adéquates. D'autres réformes clés incluent l'introduction au trésor d'une comptabilité en partie double, une application plus stricte des contrôles budgétaires a priori et a posteriori ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à renforcer la GFP au niveau des provinces.

34. **Réforme de la banque centrale.** L'objectif consiste à rétablir l'indépendance de la BCC (MPEF, paragraphe 30) et à renforcer sa capacité de supervision (MPEF, paragraphe 31) avec l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI. La base de revenus de la BCC étant limitée — faibles profits de la frappe des monnaies (à cause de la dollarisation) et peu de revenus des intérêts sur les réserves extérieures (à cause du faible niveau des réserves porteuses d'intérêts), la restructuration et la réorganisation sont cruciales pour accroître l'efficacité de la banque. Lorsque cet objectif sera atteint, la recapitalisation de la banque par l'État sera plus facile. Le renforcement de la supervision bancaire fait intervenir l'amélioration du cadre juridique et réglementaire ainsi que le renforcement de la capacité de supervision bancaire, notamment s'agissant des besoins en ressources humaines et matérielles.

35. **Développement du secteur privé.** La réforme des entreprises publiques (MPEF, paragraphe 37), la rationalisation des réglementations de l'État et la protection des investissements étrangers (MPEF, paragraphe 33) ainsi que l'amélioration de la transparence de la gestion des ressources naturelles par le biais de l'adhésion à l'ITIE (MPEF, paragraphe 36) sont les principaux axes de cette démarche.

Tableau texte 2: République démocratique du Congo : Réformes structurelles et répartition des tâches

	FMI	Autres organes
Réformes structurelles budgétaires		
Administration fiscale et douanière	FMI	Banque mondiale
Gestion des finances publiques	FMI	Banque mondiale
Décentralisation	FMI	Banque mondiale
Gestion de la dette	FMI	Banque mondiale /CNUCED
Réformes des secteurs monétaire et financier		
Réforme de la banque centrale	FMI	
Opérations monétaires	FMI	Belgique
Réformes du marché des changes	FMI	
Système de paiement		Banque mondiale /USAID
Supervision bancaire	FMI	
Restructuration des institutions financières		Banque mondiale
Micro-crédit		Banque mondiale
Autres réformes		
Fonction publique		Banque mondiale
Entreprises publiques		Banque mondiale
Environnement réglementaire des affaires		Banque mondiale
Judiciaire		Banque mondiale /CE
Industries extractives		Banque mondiale
Gouvernance	FMI	Banque mondiale /CE
Commerce	FMI	Banque mondiale

VI. LE PROGRAMME DE 2009 ET 2010

36. **Les objectifs du programme pour 2009** sont les suivants: (i) croissance de 2,7 % du PIB réel; (ii) taux d'inflation en fin de période de 48,7 % et (iii) réserves officielles brutes équivalant à 10 semaines d'importations non liées à l'aide.

Politiques macroéconomiques

37. **Le programme budgétaire vise une réduction des emprunts de l'État auprès du secteur bancaire.** La cible pour le déficit budgétaire sous-jacent (base caisse) est donc fixée à 2,1 % du PIB, une détérioration d'environ 3 points de pourcentage du PIB par rapport à 2008. Cela permettra de diminuer le crédit net à l'État d'environ 1,2 % du PIB, ce qui prend en compte l'épargne d'une part importante de la prime de signature de l'ACSC. D'après les projections, pour atteindre la cible du déficit, les recettes intérieures (prime de signature exclue) devraient atteindre 15,7 % du PIB (environ 3 points de pourcentage de moins qu'en 2008), principalement à cause de l'impact de la baisse des prix pétroliers et de l'apathie de l'activité économique. En

autre, l'objectif des dépenses financées par l'intérieur (qui n'incluent pas les décaissements exceptionnels) est fixé à 16,3 % du PIB.

38. **Il semble que pour le reste de 2009, les objectifs budgétaires sont réalisables.** Les recettes intérieures devraient s'aligner sur les objectifs du programme pour l'année dans son ensemble. Du côté des dépenses, les autorités ont pris des mesures correctrices pour remédier à une importante accumulation d'engagements de dépenses en octobre qui aurait pu empêcher d'atteindre les cibles budgétaires. Plus précisément, elles ont annulé tous les engagements pour lesquels les biens et les services n'ont pas encore été livrés (68 milliards de FC) et retardé le remboursement des arriérés de 2007 et 2008 en attendant le résultat d'un audit en cours (31 milliards de FC). À la fin d'octobre, elles n'avaient pris aucun nouvel engagement de dépenses, conformément aux procédures budgétaires; elles ont réalloué les crédits des dépenses discrétionnaires pour compenser les dépenses prioritaires plus élevées (à savoir, les biens et les services et les investissements financés sur l'intérieur). Ces mesures devraient permettre au déficit budgétaire sous-jacent de rester conforme à l'objectif du programme.

39. **En 2010, la politique budgétaire consolidera davantage la stabilité macroéconomique.** Avec les services, les autorités se sont mis d'accord sur un cadre budgétaire pour 2010 qui est conforme au projet de budget soumis par le gouvernement au parlement. D'après les projections, le déficit budgétaire sous-jacent (base caisse) devrait baisser à 0,5 % du PIB en 2010. Les dépenses financées sur l'intérieur hors dépenses exceptionnelles (18 % du PIB, soit environ 2 points de pourcentage de plus qu'en 2009) devraient être couvertes par un accroissement des recettes intérieures. D'après les projections, les dépenses de capital financées par l'extérieur, qui incluent les projets d'infrastructures mis en œuvre dans le cadre de l'ACSC, devraient atteindre 14 % du PIB. Le déficit budgétaire global obtenu sur une base caisse (12,7 % du PIB) sera entièrement financé par le soutien extérieur au budget et aux projets sans recours au financement intérieur. À cet égard, les autorités se sont engagées à réduire les dépenses—principalement dans les domaines des biens et des services et des investissements financés sur l'intérieur dans les programmes non prioritaires— au cas où les recettes intérieures et le soutien extérieur au budget seraient inférieurs aux montants programmés.

40. **Pour le reste de 2009 et en 2010, la politique monétaire s'est fixé pour objectif de réduire davantage l'inflation en fin d'année à 48,7 % et 15 %, respectivement.** Pour atteindre ces objectifs d'inflation, la BCC entend maintenir l'orientation ferme de sa politique monétaire. Dans ce contexte, la croissance de la monnaie centrale est fixée à 19,6 % et 22 % en 2009 et 2010, respectivement, conformément aux objectifs de croissance du PIB nominal et de l'inflation (Tableau 3). Outre le recours aux effets de la banque centrale pour atteindre les cibles monétaires, la BCC pourrait mettre des devises aux enchères, tout en respectant son objectif de réserves brutes. La banque centrale conservera son taux directeur actuel pour appuyer la désinflation.

41. **Le programme est financé en totalité.** Après prise en compte de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE renforcée et de l'IADM, le déficit de financement restant de la balance des paiements pour la période juillet 2009–juin 2010, est estimé à environ 154 millions de dollars EU. Ce montant devrait être couvert par les premier et second décaissements au titre

de la FRPC. Le déficit de financement pour la période qui va de juillet à décembre 2010 est estimé à 355 millions de dollars EU et devrait être couvert par le soutien budgétaire de la Banque mondiale (100 millions de dollars EU), de la Commission européenne (66 millions de dollars EU) et des partenaires de développement bilatéraux (189 millions de dollars EU). En cas d'insuffisance du soutien budgétaire extérieur, il serait possible de faire appel au décaissement de la seconde tranche de la prime de signature de l'ACSC (125 millions de dollars EU) prévu en décembre 2009.

Réformes structurelles

42. **Les réformes structurelles de 2009 et 2010 seront axées sur les questions de l'administration fiscale et douanière, la GFP et le secteur financier** (MPEF, paragraphe 42).

43. **Les réformes structurelles budgétaires ont pour but de renforcer l'administration fiscale et la GFP.** Elles se proposent de créer de nouveaux centres des impôts pour les moyennes entreprises dans les provinces clés, tout en renforçant ceux qui existent déjà. L'informatisation des postes frontières et la multiplication des guichets uniques permettront aussi d'améliorer l'administration douanière. La simplification et la rationalisation du recouvrement des recettes s'accompagneront de l'évaluation et de l'élimination des impôts de faible rendement. S'agissant de la GFP, les réformes clés incluent la consolidation de la planification et de l'exécution du budget entre autres en adoptant une loi de finances organique, en éliminant les dépenses hors budget, en renforçant les capacités de GFP des administrations locales et en améliorant la fiabilité des rapports d'exécution budgétaire.

44. **Les réformes du secteur financier seront axées sur le renforcement du rôle et de l'indépendance de la banque centrale.** La BCC commencera par mettre en œuvre un nouveau plan de réorganisation et de restructuration qui contribuera à asseoir la situation financière de la banque sur des bases solides. Le gouvernement adoptera ensuite un plan de recapitalisation de la BCC pour rétablir son indépendance. S'agissant de la supervision bancaire, les principaux objectifs consisteront à achever les audits financiers des banques commerciales et à mettre au point des plans de restructuration pour celles qui sont financièrement fragiles. Conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI, la BCC applique et suit plus strictement les ratios prudentiels. En outre, les autorités ont lancé la mise en œuvre de la législation de 2004 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

VII. ACCÈS ET SUIVI DU PROGRAMME

45. **L'accès dans le cadre du programme proposé est conforme aux besoins du pays en matière de balance des paiements.** L'accès proposé de 65 % de la quote-part (346,45 millions de DTS) prend en compte la solidité du programme, les contributions projetées des donateurs et le montant élevé de la dette extérieure. Le niveau de l'accès est relativement modeste compte tenu de la gravité de l'endettement et des risques substantiels pour le programme. Le soutien financier du FMI représenterait 38 % des besoins en matière de balance des paiements de 2010 à 2012 (Tableaux 4 et 5). Les décaissements seront conditionnés par l'achèvement des revues semestrielles. Les niveaux d'accès pourront le cas échéant être révisés et relevés après le

point d'achèvement et/ou dans le cas d'un choc exogène ultérieur. Les autorités sollicitent aussi une assistance intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée d'un montant de 45,66 millions de DTS (20 % de l'engagement total au titre de l'initiative PPTE) pour aider à couvrir 51,1 % des remboursements du principal exigibles par le FMI pendant la période de 12 mois qui suit décembre 2009.⁸

46. Le suivi du programme sera effectué à l'aide de critères de réalisation quantitatifs semestriels et d'indicateurs trimestriels, tandis que les réformes structurelles seront évaluées dans le contexte des revues semestrielles. Le programme proposé débiterait le 1^{er} juillet 2009. Les critères de réalisation quantitatifs et les indicateurs incluent des plafonds sur : (i) le crédit net à l'État par le secteur bancaire; (ii) les avoirs intérieurs nets de la banque centrale; (iii) les avoirs extérieurs nets de la banque centrale; (iv) les paiements par la banque centrale des dépenses de l'État sans autorisation préalable par les ministres des finances et du budget; (v) les arriérés extérieurs et (vi) la dette extérieure non concessionnelle (MPEF, Tableau 1). La première revue devrait être terminée avant la fin de juin 2010 et porterait sur l'évolution macroéconomique et les politiques pour 2010 ainsi que sur les avancées des réformes structurelles de l'administration fiscale et douanière, sur la GFP et sur le secteur financier. La seconde revue devrait être achevée avant la fin de décembre 2010 et concernerait l'évolution macroéconomique et les politiques pour 2011 ainsi que la viabilité de la dette après allègement.

47. Dans le contexte de la FRPC proposée, une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCC est en cours. L'évaluation actualisée précédente, conclue en janvier 2008, fait état du renforcement du mécanisme d'audit externe, mais relève que des risques importants de sauvegarde subsistent dans le cadre de contrôle de la banque centrale, notamment de graves préoccupations concernant l'indépendance de la banque. C'est pourquoi l'évaluation a recommandé des mesures spécifiques à mettre en œuvre avant la discussion au Conseil d'un nouvel accord au titre de la FRPC. La BCC s'est déclarée d'accord avec les conclusions de l'évaluation et s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations de sauvegardes, dont certaines étaient des actions préalables et d'autres des repères structurels dans le programme proposé au titre de la FRPC. Les services suivent la réalisation de ces mesures par la BCC. L'évaluation actualisée sera achevée au plus tard au moment de la première revue.

48. Les autorités ont renforcé leur capacité de suivi du programme à la fois au niveau politique et technique, le but étant d'assurer la coordination entre les ministères. Elles ont créé une Commission nationale de pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté (CNP–SRP) placée sous l'autorité du Premier Ministre qui est responsable de la supervision des deux commissions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (MPEF, paragraphe 46). Un comité technique interministériel sera le principal interlocuteur des services du FMI pour ce qui est du suivi, du rapport d'exécution et de la mise en œuvre du programme.

⁸ Le FMI a engagé 228,3 millions de DTS d'assistance PPTE au point de décision, dont 3,3 194 millions de DTS ont été décaissés au titre d'une assistance intérimaire en trois tranches entre 2003 et 2005, avant le déraillement du dernier programme appuyé par la FRPC de la RDC.

VIII. CAPACITÉ À REMBOURSER LE FMI ET RISQUES

49. **Dans l'hypothèse d'un allègement de la dette, la capacité de la RDC à rembourser le FMI est satisfaisante** (Tableau 6). En l'absence d'une augmentation du soutien extérieur à la balance des paiements et d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, il existe des risques graves que la RDC ait des difficultés à satisfaire ses obligations envers le FMI. Si ce financement extérieur et cet allègement de la dette étaient octroyés, les obligations de remboursement envers le FMI pourraient représenter jusqu'à environ 3,4 % des exportations en 2009–10 et en moyenne environ 1 % des exportations en 2010–22. Les achats dans le cadre du programme proposé au titre de la FRPC n'auront qu'un impact limité sur les perspectives de la dette extérieure. Ils accroîtraient la valeur actuelle de la dette extérieure publique et garantie par l'État d'un maximum de 2,9 points de pourcentage en 2012 et baisseraient en deçà de 0,7 d'un point de pourcentage d'ici à 2019.

50. **La mise en œuvre du programme présente des risques de détérioration.** Une escalade du conflit dans les provinces orientales et/ou des chocs exogènes néfastes tels qu'une chute dans les termes de l'échange pourraient étouffer la croissance économique, réduire les recettes, creuser les déséquilibres macroéconomiques et accroître l'inflation et la volatilité du taux de change. Des retards dans les réformes du secteur financier pourraient aussi affaiblir la santé du secteur financier et déstabiliser l'économie. Si la GFP est défaillante et si le gouvernement cède à des pressions en matière de dépenses (notamment pour les salaires de la fonction publique), le programme budgétaire pourrait être compromis et des pressions s'exercer sur l'inflation et le taux de change. L'absence d'une forte volonté politique pour aller jusqu'au bout des réformes proposées pourrait aussi faire dérailler le programme.

IX. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

51. **La RDC se trouve face à des défis de développement cruciaux.** Bien que des progrès sensibles aient été réalisés dans la stabilisation macroéconomique, la croissance durable reste à établir et l'espace budgétaire à ménager pour la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, les services saluent l'ambitieux programme de réformes des autorités, mais rappellent que sa mise en œuvre exigera un leadership solide pour dégager un large consensus à l'appui de ce programme.

52. **Une politique budgétaire prudente et crédible est indispensable à la stabilisation macroéconomique.** La discipline en matière de dépenses sera essentielle pour atteindre les objectifs budgétaires du programme. Les récentes mesures prises par le gouvernement pour réduire les engagements de dépenses et retarder le remboursement des arriérés dans l'attente de leur audit sont encourageants. Toutefois, une discipline budgétaire durable exigera, entre autres, d'aligner le trésor et les plans d'engagements de dépenses afin d'éviter leur accumulation excessive, comme en 2009. Les progrès réalisés dans ce domaine contribueront à éviter une accumulation des arriérés intérieurs et à réduire le financement du déficit par la banque centrale. Dans ce contexte, la décision des autorités de consolider la coordination de la mise en œuvre de la politique budgétaire, notamment par le biais d'une participation active du conseil des ministres, est bienvenue.

53. **Les dépenses prioritaires doivent être sauvegardées.** En cas de reprise économique inattendue, l'amélioration des recettes intérieures devrait favoriser l'augmentation des dépenses prioritaires conformément à la SRP. Une politique des salaires prudente est aussi cruciale pour atteindre les objectifs macroéconomiques fixés, mais aussi pour éviter que les programmes de dépenses prioritaires soient évincés.

54. **Le renforcement de la GFP est indispensable pour accroître l'efficacité et la crédibilité du processus budgétaire.** Il fait intervenir le renforcement du recouvrement des recettes, la rationalisation des procédures de dépenses, un recours minimum aux procédures de dépenses urgentes et l'amélioration du traçage des dépenses prioritaires. La réforme de la fonction publique et le renforcement de la gestion de l'état de paie seront aussi cruciaux pour contenir la masse salariale.

55. **Une orientation serrée de la politique monétaire est cruciale pour réduire l'inflation.** À cet égard, le récent resserrement de la politique monétaire par la BCC en réaction à une envolée de l'inflation est bienvenu. Il convient de préserver ces politiques pour atteindre l'objectif d'inflation. Pour rendre la politique monétaire plus efficace, il serait souhaitable que la BCC mette en œuvre les recommandations de l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux relatives au perfectionnement des prévisions de liquidité en collaboration étroite avec le Trésor, à l'approfondissement des instruments de la politique monétaire et de la gestion des réserves extérieures. Elle devrait aussi accroître la transparence de ses opérations pour rehausser la crédibilité de sa politique monétaire. Il convient de limiter les interventions sur le marché des changes à un lissage des fluctuations quotidiennes et à la satisfaction de la demande du secteur privé à l'aide des devises provenant des flux des donateurs.

56. **Les réformes structurelles destinées à optimiser la réponse de l'offre de l'économie devraient être hautement prioritaires.** Il s'agit de remédier aux retards des réformes dans le secteur minier et les entreprises publiques, d'accélérer l'adhésion à l'ITIE et la réforme du système judiciaire. La récente création du bureau responsable de la mise en œuvre de la loi de 2004 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est bienvenue.

57. **La viabilité de la dette dépend de son allègement.** En l'absence d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les projections montrent que les indicateurs du fardeau de la dette extérieure restent supérieurs au seuil dépendant de la politique pour de longues périodes. Il est par conséquent indispensable que le gouvernement mette en œuvre toutes les mesures (y compris les déclencheurs PPTE) requises pour atteindre le plus rapidement possible le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE. Le renforcement de la gestion de la dette, qui consiste notamment à éviter la dette publique non concessionnelle, se révélera important. L'amendement apporté à l'ACSC pour qu'il soit conforme à la viabilité de la dette est bienvenu.

58. **Les services du FMI estiment que la politique de prêt au pays en situation d'arriérés est justifiée.** Cette opinion repose sur la revue des assurances financement qu'ils ont réalisée, sur les efforts de bonne foi déployés par les autorités pour arriver à des accords de collaboration avec

les créanciers commerciaux et sur le fait que les relations avec les créanciers commerciaux ne compromettront pas le programme.

59. **Le programme présente des risques d'échec.** Une escalade du conflit dans les provinces orientales et des chocs exogènes néfastes pourraient étouffer la croissance économique, affaiblir les recettes intérieures et creuser les déséquilibres macroéconomiques. Une GFP et une capacité institutionnelle déficiente pourraient aussi saper le programme. Ces risques peuvent être minimisés grâce aux efforts de paix en cours appuyés par la communauté internationale et avec l'accroissement de l'assistance technique et financière des donateurs.

60. **Le programme des autorités encourage des niveaux élevés soutenus de la croissance et la réduction de la pauvreté.** Les services du FMI appuient la demande des autorités d'un accord triennal au titre de la FRPC et d'une assistance intérimaire supplémentaire au titre de l'initiative PPTE renforcée. Ceux-ci contribueront à combler le déficit de financement de la balance des paiements qui subsiste et à catalyser l'assistance donateurs pour aider la RDC à mettre en œuvre son programme de développement. Les services du FMI estiment que le Fonds de développements africain et l'Agence développement international fournissent des assurances satisfaisantes s'agissant de l'allégement de la dette PPTE intérimaire.

Il est proposé que le prochain cycle de consultations au titre de l'article IV avec la RDC se déroule conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultations approuvée le 15 juillet 2002.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-14

	2007	2008 Prel.	2009 Est.	2010	2011	2012 Projections	2013	2014
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
PIB et prix								
PIB réel	6.3	6.2	2.7	5.4	7.3	6.8	8.1	7.0
Déflateur du PIB	17.8	19.4	30.3	23.4	12.8	9.8	8.3	8.4
Prix à la consommation, moyenne pour la période	16.7	18.0	45.0	24.7	13.5	10.5	9.0	8.8
Prix à la consommation, fin de période	10.0	27.6	48.7	15.0	12.0	9.0	9.0	8.5
Secteur extérieur								
Exportation, f. à b. (dollars EU)	109.6	7.2	-42.5	18.3	27.8	13.2	17.2	16.4
Importations, f. à b. (dollars EU)	81.8	27.6	-21.7	21.6	26.1	0.5	4.5	6.8
Volume des exportations	75.0	-3.9	5.4	9.4	23.9	11.8	16.5	13.9
Volume des importations	69.0	15.8	-11.9	17.0	23.4	-1.4	2.5	4.9
Termes de l'échange	11.3	1.1	-38.6	4.1	0.9	-0.8	-1.4	0.3
Taux de change effectif nominal ¹	-15.5	-11.7
Taux de change effectif réel ¹	-3.1	-0.7
Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large	49.5	55.7	33.8	27.0
Avoirs extérieurs nets	30.8	-6.0	-6.9	38.6
Avoirs intérieurs nets	20.2	65.6	41.6	-11.2
Crédit intérieur	29.5	54.7	15.6	13.8
Dont:								
Crédit n'est à l'Etat	10.3	11.3	-10.6	0.0
Crédit au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	73.6	141.9	55.5	25.4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Finances de l'administration centrale								
Total recettes de l'État	14.8	18.5	18.0	17.9	19.0	20.2	20.8	21.2
À l'exclusion de la prime de signature de l'ACSC	14.8	18.5	15.7	17.9	19.0	20.2	20.8	21.2
Dons	1.5	1.9	7.9	6.1	6.2	5.7	4.8	4.3
Total dépenses de l'État ²	18.8	22.7	29.1	36.2	35.3	34.6	32.1	30.8
Solde budgétaire sous-jacent (base caisse)	0.8	0.9	-1.9	-0.5	-0.6	-0.4	0.4	0.4
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons inclus)	-2.5	-2.3	-3.2	-12.2	-10.1	-8.7	-6.4	-5.3
Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus)	-3.1	-3.1	-4.8	-12.7	-10.8	-9.2	-6.2	-4.9
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	16.7	6.1	7.0	5.8	5.6	7.4	11.2	14.4
publique	-1.0	-0.5	1.0	-0.1	1.8	2.9	3.8	4.2
non publique	17.7	6.5	6.0	5.9	3.8	4.4	7.4	10.2
Investissements	18.3	22.0	23.4	33.5	37.3	32.5	30.8	30.0
publics ³	2.4	3.7	9.3	18.0	17.9	17.1	15.1	13.8
non publics	15.9	18.2	14.1	15.5	19.4	15.4	15.7	16.2
Balance des paiements								
Exportations de biens et de services	65.5	61.3	41.8	42.7	49.0	50.8	53.9	57.2
Importations de biens et de services	68.9	76.4	66.4	71.1	81.1	76.0	73.0	71.8
Solde transactions courantes, transferts inclus	-1.5	-15.9	-16.4	-27.7	-31.7	-25.1	-19.6	-15.6
Solde transactions courantes, transferts exclus	-9.0	-24.7	-30.4	-34.4	-37.7	-30.7	-24.6	-20.2
Solde transactions courantes, transferts inclus, après allègement de la dette	3.0	-12.3	-13.0	-24.1	-27.3	-21.6	-16.8	-13.4
Réserves officielles brutes (fin de période, millions de dollars EU)	180.6	77.8	1,039	1,223	1,314	1,511	1,769	1,919
Réserves officielles brutes (semaines d'importations non liées à l'aide de biens et de services)	1.5	1.0	9.9	8.7	9.2	9.9	11.5	11.5
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)								
Dette extérieure publique								
Encours total, y compris FMI ⁴	13,425	13,149	12,785	4,329	5,386	6,434	6,882	7,761
Valeur actuelle nette (VAN) de la dette ⁵	10,820	10,729	10,603	4,106	5,255	6,248	6,599	7,326
VAN de la dette (% des exportations de biens et de services) ⁵	264.5	189.7	175.5	73.8	98.9	100.8	90.9	88.0
Paiements d'intérêts prévus à l'échéance	739.6	891.2	815.5	252.1	346.6	430.4	355.7	350.8
Pourcentage des exportations de biens et de services	11.3	14.0	18.2	4.9	5.5	6.0	4.3	3.7
Pourcentage des recettes de l'État	45.6	37.8	29.4	8.8	10.6	11.8	9.0	8.2
Taux de change (francs congolais pour 1 dollar EU)								
Moyenne pour la période	516.0	563
Fin de période	503.0	639
Pour mémoire :								
PIB nominal (milliards de francs congolais)	5,148	6,526	8,729	11,361	13,746	16,117	18,869	21,877

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

² Inclut les intérêts exigibles avant allègement de la dette et les dépenses financées par les ressources PPTE.³ Inclut les investissements financés par les ressources dégagées au titre de l'initiative PPTE.⁴ L'encours de la dette en fin de période inclut la plus grande partie de la dette du Club de Londres (quelque 1,2 milliards de dollars EU en 2008), qui escomptes accordées par l'IDA, et arriérés accumulés.)⁵ Les estimations et les projections reposent sur l'AVD de 2009 et après assistance sous forme d'allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE. Inclut une assistance au-delà des conditions de l'initiative PPTE renforcée par certains créanciers du Club de Paris. Les exportations sont calculées sur une moyenne mobile des trois années précédentes ; d'après les projections, la RDC atteint le point d'achèvement PPTE au cours de la première moitié de 2010.

Tableau 2a. République démocratique du Congo : Opérations financières de l'administration centrale, 2007-12

	2007	2008	2009		2010	2011	2012
		Prét.	Prog.	Est.		Projections	
(Milliards de francs congolais, sauf indication contraire)							
Total recettes et dons	837.0	1,326.8	2,363.6	2,253.1	2,729.2	3,464.1	4,172.9
Total recettes	761.0	1,205.3	1,554.3	1,565.7	2,031.1	2,605.0	3,247.8
Droits de douanes et droits d'accise	278.1	427.1	542.5	555.1	805.7	1,025.8	1,219.8
Impôts directs et indirects	259.9	430.7	557.0	557.0	733.7	982.4	1,353.9
Pétrole (redevance et taxe)	159.3	229.6	119.5	110.5	289.8	354.7	387.8
Recettes administratives	63.8	118.0	335.2	343.0	202.0	242.2	286.2
<i>Dont</i> : prime de signature pour le partenariat avec la Chine	0.0	0.0	195.2	199.0	0.0	0.0	0.0
Total dons	76.0	121.5	809.4	687.4	698.1	859.1	925.1
Dons budgétaires	0.0	0.0	231.2	237.6	0.0	0.0	0.0
Dons projets	32.5	70.7	359.1	372.9	618.7	766.6	815.5
Assistance au titre de l'initiative PPTE ¹	43.5	50.8	219.1	76.9	79.5	92.5	109.6
Total dépenses	966.7	1,478.7	2,501.5	2,543.1	4,112.2	4,852.3	5,568.9
Dépenses courantes	800.5	1,160.6	1,406.6	1,420.0	1,857.0	2,262.8	2,712.8
Salaires	301.0	452.2	547.6	547.6	758.2	924.2	1,083.7
Intérêts dus	184.1	203.8	281.1	294.4	345.0	370.3	381.8
<i>Dont</i> : sur la dette extérieure	155.4	169.5	248.2	261.5	308.9	303.4	307.9
Transferts et subventions	111.7	226.9	260.9	260.9	346.8	416.2	497.1
Subventions	6.2	15.7	15.0	15.0	31.5	26.9	28.5
Institutions budgétaires subordonnées	9.3	9.2	9.8	9.8	21.1	26.3	31.7
Transferts aux provinces	49.7	125.0	142.6	142.6	185.6	224.5	263.3
Transferts aux agences de recouvrement	46.6	74.8	91.4	91.4	97.2	124.6	157.3
Bourses	...	2.1	2.0	2.0	11.5	13.9	16.3
Biens et services	203.7	277.7	317.1	317.1	407.0	552.0	750.2
Dépenses de capital	121.1	243.7	792.0	812.7	2,041.6	2,453.8	2,754.4
Financées par l'extérieur	76.9	136.7	539.2	559.9	1,589.3	1,853.9	1,978.1
Financées sur l'intérieur	44.2	107.0	252.8	252.8	452.2	599.9	776.3
Administration centrale	44.2	107.0	141.3	141.3	105.6	127.7	149.8
Provinces	0.0	0.0	111.6	111.6	346.7	472.2	626.6
Dépenses exceptionnelles ²	45.0	74.4	296.4	303.9	185.2	101.4	61.4
Financées par l'extérieur	0.0	0.0	195.0	202.5	91.6	73.3	58.6
Financées sur l'intérieur	45.0	74.4	101.4	101.4	93.6	28.1	2.8
Réserves budgétaires	0.0	0.0	6.5	6.5	28.4	34.4	40.3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-129.7	-151.9	-137.8	-289.9	-1,383.0	-1,388.2	-1,396.0
Solde budgétaire sous-jacent (base ordonnancements) ³	71.6	107.2	-61.6	-53.7	2.3	11.3	26.2
Solde budgétaire intérieur ⁴	26.6	32.8	-160.1	-152.4	-91.3	-16.8	23.4
Variation des arriérés (augmentation = +)	-11.3	-15.6	-49.9	-51.4	-28.0	-55.5	-50.0
Résultats d'exploitation de la banque centrale	-19.9	-35.8	-74.4	-74.4	-34.7	-34.7	-34.7
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééchelonnement des in)	-160.8	-203.3	-262.2	-415.7	-1,445.7	-1,478.4	-1,480.7
Solde budgétaire sous-jacent (base caisse)	40.5	55.8	-185.9	-179.5	-60.4	-78.9	-58.5
Solde budgétaire intérieur	-4.5	-18.6	-284.5	-278.2	-154.0	-106.9	-61.3
Total financement	160.8	203.3	262.2	415.7	1,445.7	1,478.4	1,480.7
Financement intérieur	48.6	58.7	-70.6	-69.2	0.0	0.0	0.0
Système bancaire	44.1	72.7	-105.8	-105.8	0.0	0.0	0.0
Non bancaire	4.4	-14.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	...	0.0	35.3	36.6
Financement extérieur	155.4	119.4	282.3	484.9	1,180.1	1,224.5	1,216.6
Amortissement exigible avant allègement de la dette	-202.8	-249.7	-420.1	-346.5	-237.8	-297.2	-349.1
Financement exceptionnel	0.0	0.0	827.0	0.0	1,497.7	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	60.9	51.8	398.3	413.6	1,090.8	1,203.0	1,261.4
Allègement de la dette	39.5	42.8	27.8	62.6	327.2	318.8	304.2
Accumulation d'arriérés extérieurs (net, + augmentation)	257.7	274.5	-550.6	355.2	-1,497.7	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement/erreurs et omissions	-43.1	25.3	50.40	0.00	265.6	253.9	264.2
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB (milliards de francs congolais)	5,148	6,526	8,729	8,729	11,361	13,746	16,117
Solde budgétaire sous-jacent (base caisse ; recettes pétrolières ex)	-118.8	-173.8	-305.4	-290.1	-350.1	-433.5	-446.3
Total masse salariale	301.0	452.2	547.6	547.6	758.2	924.2	1,083.7
Masse salariale de l'administration centrale	301.0	452.2	547.6	547.6	758.2	924.2	1,083.7
Masse salariale des administrations provinciales	...	0.0	0.0	180.5	241.3	295.4	346.4
Total biens et services	253.4	402.7	459.7	459.7	592.6	776.6	1,013.5
Biens et services de l'administration centrale	203.7	277.7	317.1	317.1	407.0	552.0	750.2
Dépenses des administrations provinciales hors salaires	49.7	125.0	142.6	142.6	185.6	224.5	263.3
Dépenses financées sur l'intérieur	765.5	1,223.9	1,637.0	1,638.5	2,156.6	2,677.6	3,268.7

Sources: Autorités congolaises et estimations des projections des services du FMI.

¹ Réfète le calcul révisé de l'assistance au titre de l'initiative PPTE sur la base de l'AVD de 2009.² Les dépenses exceptionnelles incluent les dépenses pour le programme de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et le coût des élections.³ On entend par solde budgétaire sous-jacent les recettes (prime de signature de l'ACSC exclue) moins les dépenses (intérêts sur la dette étrangère, dépenses de capital financées par l'extérieur et toutes dépenses exceptionnelles exclues)⁴ On entend par solde budgétaire intérieur les recettes (la prime de signature de l'ACSC exclue) moins le total des dépenses (intérêts sur la dette extérieure, dépenses de capital financées sur l'extérieur et dépenses exceptionnelles exclues).

Tableau 2b. République démocratique du Congo : Opérations financières de l'administration centrale, 2007–12

	2007	2008	2009		2010	2011	2012
		Prél.	Prog.	Est.			
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Total recettes et dons	16.3	20.3	27.1	25.8	24.0	25.2	25.9
Total recettes	14.8	18.5	17.8	17.9	17.9	19.0	20.2
Droits de douane et droits d'accise	5.4	6.5	6.2	6.4	7.1	7.5	7.6
Impôts directs et indirects	5.0	6.6	6.4	6.4	6.5	7.1	8.4
Pétrole (redevances et taxes)	3.1	3.5	1.4	1.3	2.6	2.6	2.4
Autres	1.2	1.8	3.8	3.9	1.8	1.8	1.8
<i>Dont</i> : Prime de signature du partenariat avec la Chine	...	0.0	2.2	2.3
Total dons	1.5	1.9	9.3	7.9	6.1	6.2	5.7
Dons budgétaires	0.0	0.0	2.6	2.7	0.0	0.0	0.0
Dons projets	0.6	1.1	4.1	4.3	5.4	5.6	5.1
Assistance au titre de l'initiative PPTE ¹	0.8	0.8	2.5	0.9	0.7	0.7	0.7
Total dépenses	18.8	22.7	28.7	29.1	36.2	35.3	34.6
Dépenses courantes	15.5	17.8	16.1	16.3	16.3	16.5	16.8
Salaires	5.8	6.9	6.3	6.3	6.7	6.7	6.7
Intérêts dus	3.6	3.1	3.2	3.4	3.0	2.7	2.4
<i>Dont</i> : sur la dette extérieure	3.0	2.6	2.8	3.0	2.7	2.2	1.9
Transferts et subventions	2.2	3.5	3.0	3.0	3.1	3.0	3.1
Subventions	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
Institutions budgétaires subordonnées	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Transferts aux provinces	1.0	1.9	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Transferts aux agences de recouvrement	0.9	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0
Biens et services	4.0	4.3	3.6	3.6	3.6	4.0	4.7
Dépenses de capital	2.4	3.7	9.1	9.3	18.0	17.9	17.1
Financées par l'extérieur	1.5	2.1	6.2	6.4	14.0	13.5	12.3
Financées sur l'intérieur	0.9	1.6	2.9	2.9	4.0	4.4	4.8
Dépenses exceptionnelles ²	0.9	1.1	3.4	3.5	1.6	0.7	0.4
Financées par l'extérieur	0.0	0.0	2.2	2.3	0.8	0.5	0.4
Financées sur l'intérieur	0.9	1.1	1.2	1.2	0.8	0.2	0.0
#REF!	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-2.5	-2.3	-1.6	-3.3	-12.2	-10.1	-8.7
Solde budgétaire sous-jacent (base ordonnancements) ³	1.4	1.6	-0.7	-0.6	0.0	0.1	0.2
Solde budgétaire intérieur ⁴	0.5	0.5	-1.8	-1.7	-0.8	-0.1	0.1
Variation des arriérés (augmentation = +)	-0.2	-0.2	-0.6	-0.6	-0.2	-0.4	-0.3
Résultats d'exploitation de la banque centrale	-0.4	-0.5	-0.9	-0.9	-0.3	-0.3	-0.2
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééchelonnement des int)	-3.1	-3.1	-3.0	-4.8	-12.7	-10.8	-9.2
Solde budgétaire sous-jacent (base de caisse) ³	0.8	0.9	-2.1	-2.1	-0.5	-0.6	-0.4
Solde budgétaire intérieur ⁴	-0.1	-0.3	-3.3	-3.2	-1.4	-0.8	-0.4
Total financement	3.1	3.1	3.0	4.8	12.7	10.8	9.2
Financement intérieur	0.9	0.9	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0
Système bancaire	0.9	1.1	-1.2	-1.2	0.0	0.0	0.0
Non bancaire	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	...	0.0	0.4	0.4
Financement extérieur	3.0	1.8	3.2	5.6	10.4	8.9	7.5
Amortissement exigible avant allègement de la dette	-3.9	-3.8	-4.8	-4.0	-2.1	-2.2	-2.2
Financement exceptionnel	0.0	0.0	9.5	0.0	13.2	0.0	0.0
Prêts budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	1.2	0.8	4.6	4.7	9.6	8.8	7.8
Allègement de la dette	0.8	0.7	0.3	0.7	2.9	2.3	1.9
Accumulation des arriérés extérieurs	5.0	4.2	-6.3	4.1	-13.2	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	-0.8	0.4	0.6	0.0	2.3	1.8	1.6
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB (milliards de francs congolais)	5,148	6,526	8,729	8,729	11,361	13,746	16,117
Solde budgétaire sous-jacent (base caisse, recettes pétrolières excl)	-2.3	-2.7	-3.5	-3.3	-3.1	-3.2	-2.8
Total masse salariale	5.8	6.9	6.3	6.3	6.7	6.7	6.7
Masse salariale de l'administration centrale	5.8	6.9	6.3	4.2	4.5	4.6	4.6
Masse salariale des administrations provinciales	0.0	2.1	2.1	2.1	2.1
Total biens et services	4.9	6.2	5.3	5.3	5.2	5.6	6.3
Biens et services de l'administration centrale	4.0	4.3	3.6	3.6	3.6	4.0	4.7
Dépenses des administrations provinciales hors salaires	1.0	1.9	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Reflète le calcul révisé de l'assistance au titre de l'initiative PPTE sur la base de l'AVD de 2009.² Les dépenses exceptionnelles incluent les dépenses pour le programme de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et le coût des élections³ On entend par solde budgétaire sous-jacent les recettes (prime de signature de l'ACSC exclue) moins les dépenses (intérêts sur la dette extérieure, les dépenses de capital financées par l'extérieur et toute dépense exceptionnelle exclus).⁴ On entend par solde budgétaire intérieur les recettes (la prime de signature de l'ACSC exclus) moins le total des dépenses (à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, les dépenses capitales financées sur l'extérieur et les dépenses exceptionnelles).

Tableau 3a. République démocratique du Congo: Situation monétaire, 2007–10
(Aux taux de change courants)

	2007	2008	2009		2010
	Déc	Déc	Sep Prél	Dec Est.	Dec Proj
(Milliards de francs congolais)					
Avoir extérieur nets	-172.6	-211.0	-219.8	-279.7	235.8
Avoirs intérieurs nets	831.4	1252.4	1544.0	1668.2	1518.3
Crédit intérieur	373.4	724.3	812.6	880.3	1065.1
Crédit net à l'Etat	176.2	248.9	199.0	143.1	143.1
Crédit au secteur privé	195.2	472.3	593.7	734.1	920.3
Crédit aux para-étatiques	1.9	3.1	20.0	3.1	1.7
Autres postes, net (y compris la variation de la valorisation)	458.1	528.1	731.4	787.8	453.2
Monnaie au sens large (M2)	641.2	998.4	1286.9	1335.5	1696.2
Monnaie au sens strict (M1)	300.3	392.5	411.5	436.8	530.5
Monnaie fiduciaire	233.3	304.6	331.5	354.5	435.9
Dépôt à vue	67.0	87.9	80.0	82.3	94.6
Quasi-monnaie	341.0	606.0	875.3	898.8	1165.7
Dépôts à terme en monnaie locale	2.5	1.3	3.4	4.7	13.5
Dépôts en devises	338.5	604.7	872.0	894.0	1152.2
Import deposits	17.6	42.9	37.3	52.9	57.9
(Variation en glissement annuel en pourcentage)					
Avoirs extérieurs nets	43.4	-22.2	-74.5	-32.6	184.3
Avoirs intérieurs nets	11.6	50.6	50.0	33.2	-9.0
Crédit intérieur	51.3	94.0	53.1	21.5	21.0
Crédit net à l'Etat	33.4	41.2	36.3	-42.5	0.0
Crédit au secteur privé	73.6	141.9	55.6	55.5	25.4
Crédit aux para-étatiques	-11.8	63.4	540.4	0.0	-45.6
Autres postes, net (y compris variation de la valorisation)	-8.1	15.3	46.7	49.2	-42.5
Monnaie au sens large (M2)	49.5	55.7	46.6	33.8	27.0
Monnaie au sens strict (M1)	41.2	30.7	26.9	11.3	21.4
Monnaie fiduciaire	28.2	30.6	27.6	16.4	23.0
Dépôt à vue	117.6	31.2	23.9	-6.4	14.8
Quasi-monnaie	57.8	77.7	58.2	48.3	29.7
Dépôts à terme en monnaie locale	483.0	-47.8	80.1	262.0	185.9
Dépôts en devises	56.9	78.6	58.2	47.9	28.9
Dépôts préalables à l'importation	54.0	144.0	44.5	23.3	9.4
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	30.8	-6.0	-0.9	-6.9	38.6
Avoirs intérieurs nets	20.2	65.6	29.2	41.6	-11.2
Crédit intérieur	29.5	54.7	8.8	15.6	13.8
Crédit net à l'Etat	10.3	11.3	-5.0	-10.6	0.0
Crédit au secteur privé	19.3	43.2	12.2	26.2	13.9
Crédit aux para-étatiques	-0.1	0.2	1.7	0.0	-0.1
Autres postes, net (y compris variation de la valorisation)	-9.4	10.9	20.4	26.0	-25.1
Monnaie au sens large (M2)	49.5	55.7	28.9	33.8	27.0
Monnaie au sens strict (M1)	20.4	14.4	1.9	4.4	7.0
Monnaie fiduciaire	12.0	11.1	2.7	5.0	6.1
Dépôt à vue	8.4	3.3	-0.8	-0.6	0.9
Quasi-monnaie	29.1	41.3	27.0	29.3	20.0
Dépôts à terme en monnaie locale	0.5	-0.2	0.2	0.3	0.7
Dépôts en devises	28.6	41.5	26.8	29.0	19.3
Dépôts préalables à l'importation	1.4	4.0	-0.6	1.0	0.4
Pour mémoire :					
PIB nominal (milliards de francs congolais)	5,148	6,526	...	8,729	11,361.3
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	8.0	6.5	...	6.5	6.7
Dépôts en devises (%de M2)	52.8	60.6	67.8	66.9	67.9
Dépôts en devises (% du total des dépôts)	83.0	87.1	91.3	91.1	91.4

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3b. République démocratique du Congo un République démocratique du Congo : Comptes de la banque centrale du Congo, 2007-10
(Aux taux de change courants)

	2007	2008	2009		2010
	Dec	Dec	Sep Prel	Dec Est.	Dec Proj
(Milliards de francs Congolais)					
A Avoirs extérieurs nets	-333.3	-390.1	-620.0	-515.4	-80.4
Avoirs intérieurs nets	621.7	773.8	1027.5	974.2	640.1
Crédit intérieur	206.6	295.2	298.0	230.5	231.1
Crédit net à l'Etat	198.7	272.4	232.9	166.6	166.6
Crédit au secteur privé	3.485	3.0	7.1	3.0	3.0
Crédit aux para-étatiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances sur les banques créatrices de monnaie	4.4	19.7	58.0	60.9	61.4
Autres postes, net	415.1	478.6	729.4	743.7	409.0
Dont: BTR	32.9	47.0	56.9	81.9	98.8
Monnaie centrale	288.5	383.7	407.5	458.7	559.7
Monnaie au sens strict	283.6	378.1	400.0	453.1	554.1
Monnaie fiduciaire	243.8	320.3	352.9	367.5	453.9
Encaisses des banques	10.5	15.7	21.4	13.0	18.0
En dehors des banques	233.3	304.6	331.5	354.5	435.9
Dépôts à la banque centrale	38.7	56.2	43.8	84.1	98.6
Dépôts du secteur privé	0.6	0.9	1.6	0.9	0.9
Dépôts des para-étatiques	0.4	0.7	1.7	0.7	0.7
Dépôts en devises	1.9	2.7	3.5	2.7	2.7
Dépôts préalables à l'importation	3.0	2.9	4.0	2.9	2.9
(Variation en glissement annuel en pourcentage)					
Avoirs extérieurs nets	23.1	-17.0	-87.9	-32.1	84.4
Avoirs intérieurs nets	-3.6	24.5	55.9	25.9	-34.3
Crédit intérieur	15.5	42.9	46.6	-21.9	0.3
Crédit net à l'Etat	21.8	37.1	28.0	-38.8	0.0
Crédit au secteur privé	279.1	-13.1	36.2	0.0	0.0
Crédit aux para-étatiques	-48.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances sur les banques créatrices de monnaie	-70.2	347.7	258.9	208.7	1.0
Autres postes, net	-10.9	15.3	60.0	55.4	-45.0
Monnaie centrale	36.5	33.0	23.8	19.6	22.0
Monnaie au sens strict	38.9	33.3	23.2	19.8	22.3
Monnaie fiduciaire	31.5	31.4	24.4	14.7	23.5
Encaisses des banques	205.4	49.1	-10.2	-17.3	38.6
En dehors des banques	28.2	30.6	27.6	16.4	23.0
Dépôts à la banque centrale	110.4	45.2	11.1	49.5	17.3
Dépôts du secteur privé	426.3	48.5	312.0	0.0	0.0
Dépôts des para-étatiques	101.8	62.6	39.8	0.0	0.0
Dépôts en devises	-56.0	39.0	72.6	0.0	0.0
Dépôts préalables à l'importation	5.0	-1.7	58.7	0.0	0.0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie centrale en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	47.5	-19.7	-59.9	-32.7	94.8
Avoirs intérieurs nets	-11.0	52.7	66.1	52.2	-72.8
Crédit intérieur	13.2	30.7	0.7	-16.9	0.1
Crédit net à l'Etat	16.8	25.6	-10.3	-27.6	0.0
Crédit au secteur privé	1.2	-0.2	1.1	0.0	0.0
Crédit aux para-étatiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances sur les banques créatrices de monnaie	-4.9	5.3	10.0	10.7	0.1
Autres postes, net	-24.1	22.0	65.4	69.1	-73.0
Monnaie centrale	36.5	33.0	6.2	19.6	22.0
Monnaie au sens strict	37.6	32.8	5.7	19.6	22.0
Monnaie fiduciaire	27.7	26.5	8.5	12.3	18.8
Encaisses des banques	3.4	1.8	1.5	-0.7	1.1
En dehors des banques	24.3	24.7	7.0	13.0	17.8
Dépôts à la banque centrale	9.6	6.1	-3.2	7.3	3.2
Dépôts du secteur privé	0.2	0.1	0.2	0.0	0.0
Dépôts des para-étatiques	0.1	0.1	0.3	0.0	0.0
Dépôts en devises	-1.2	0.3	0.2	0.0	0.0
Dépôts préalables à l'importation	0.1	0.0	0.3	0.0	0.0

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4: République démocratique du Congo : Balance des paiements résumée, 2007–14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Prel.	Est.			Projections		
(Millions de dollars, sauf indication contraire)								
Compte courant	-153	-1,840	-1,760	-3,305	-4,115	-3,528	-3,011	-2,606
Echanges de marchandises	886	-125	-1,467	-1,907	-2,330	-1,620	-870	-204
Exportations, f.à.b.	6,143	6,585	3,787	4,480	5,727	6,481	7,594	8,836
<i>Dont: produits miniers</i>	5,108	5,422	3,076	3,639	4,788	5,494	6,550	7,569
Importations, f.à.b.	-5,257	-6,711	-5,254	-6,388	-8,057	-8,101	-8,465	-9,040
<i>Dont: importations liées à l'aide</i>	-739	-1,109	-1,538	-1,573	-1,597	-1,573	-1,451	-1,431
Services	-1,225	-1,624	-1,169	-1,496	-1,843	-1,914	-2,063	-2,240
Recettes	392	522	695	618	631	660	682	708
Dépenses	-1,617	-2,146	-1,864	-2,115	-2,474	-2,573	-2,745	-2,947
<i>Dont: importations liées à l'aide</i>	-230	-205	-551	-560	-427	-423	-386	-384
Revenu	-635	-1,321	-745	-782	-811	-880	-969	-1,069
Recettes	26	27	27	27	30	31	33	36
Dépenses	-661	-1,349	-772	-809	-841	-911	-1,002	-1,105
<i>Dont: paiements ds intérêts ¹</i>	-367	-366	-326	-297	-291	-272	-258	-243
Transferts courants	821	1,231	1,621	880	869	885	891	907
<i>Dont: aide officielle</i>	740	1,019	1,499	805	781	784	772	763
Compte de capital et compte financier	66	1,266	1,347	2,845	3,492	3,071	2,760	2,307
Compte de capital	18	145	375	435	518	521	490	490
Public	92	223	458	524	615	624	600	608
Privé	-74	-78	-84	-89	-97	-103	-110	-118
Compte financier	49	1,121	972	2,410	2,974	2,550	2,270	1,816
Capital public	-96	-315	-23	904	919	855	312	434
Décaissements bruts	294	102	513	1,148	1,136	1,099	945	931
Amortissement prévu ²	-390	-417	-536	-243	-217	-244	-273	-299
Capital privé (net)	145	1,435	995	1,505	2,055	1,695	1,959	1,382
<i>Dont: Investissements directs étrangers</i>	374	1,713	626	786	1,119	1,026	965	1,050
Autre secteur bancaire non privé (net) ³	-229	-277	369	719	936	669	993	332
Solde avant erreurs et omissions	-87	-574	-413	-461	-623	-457	-251	-299
Erreurs et omissions	-262	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-349	-574	-413	-461	-623	-457	-251	-299
Financement	-99	158	-31	-1,972	-345	-415	-295	-191
Variation nette des arriérés non-FMI ⁴	163	171	197	-1,576	0	0	0	0
Réserves nettes du secteur bancaire (augmentation = -)	-262	-13	-228	-397	-345	-415	-295	-191
Banque centrale	-199	-52	-244	-347	-263	-304	-295	-191
<i>Dont: crédit net du FMI</i>	-62	-137	51	-164	-172	-107	-37	-41
Banques commerciales	-63	39	16	-49	-82	-111	0	0
Besoin en financement avant assistance exceptionnelle	-448	-416	-444	-2,433	-968	-873	-546	-490
Financement exceptionnel	448	416	368	1,999	574	489	431	372
Consolidation des arriérés	0	0	0	1,576	0	0	0	0
Allègement de la dette ⁵	448	416	368	424	574	489	431	372
Residual financing need (overfinancing = +)	0	0	-76	-433	-394	-384	-116	-118
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Pour mémoire :								
Service de la dette après allègement de la dette (pourcentage des exportations de biens)	1.4	1.5	1.5	1.6	2.7	2.7	2.3	2.0
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels, avant allègement de la dette)	-1.5	-15.9	-16.4	-27.7	-31.7	-25.1	-19.6	-15.6
Solde des transactions courantes (transferts officiels et allègement de la dette exclus)	-9.0	-24.7	-30.4	-34.4	-37.7	-30.7	-24.6	-20.2
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels et allègement de la dette)	3.0	-12.3	-13.0	-24.1	-27.3	-21.6	-16.8	-13.4
Solde des transactions courantes (transferts officiels exclus, mais allègement de la dette)	-4.5	-21.1	-27.0	-30.8	-33.3	-27.2	-21.8	-18.0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU)	180.6	77.8	1,039.3	1,222.6	1,314.1	1,511.2	1,768.9	1,919.0
Semaines d'importations de biens et de services non liés à l'aide	1.5	1.0	9.9	8.7	9.2	9.9	11.5	11.5

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les intérêts exigibles par le FMI.² Remboursements au FMI exclus.³ Y compris les transactions non enregistrées. Ces dernières peuvent être élevées eu égard aux insuffisances des statistiques.⁴ Principalement des arriérés envers des créanciers du Club de Paris.⁵ Suppose que le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint au cours de la première moitié de 2010.

Tableau 5. République démocratique du Congo : Calendrier provisoire des décaissements et des revues dans le cadre de l'accord FRPC, 2009–12

Date	Décaissement	Conditions
11 décembre 2009	49,493 millions de DTS	Approbation du Conseil d'administration.
31 mai 2010	49,493 millions de DTS	Achèvement de la première revue, reposant sur le respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2009.
31 décembre 2010	49,493 millions de DTS	Achèvement de la seconde revue, reposant sur le respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2010.
31 mai 2011	49,493 millions de DTS	Achèvement de la troisième revue, reposant sur le respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2010.
31 décembre 2011	49,493 millions de DTS	Achèvement de la quatrième revue, reposant sur le respect des critères de réalisation à la fin de juin 2011.
31 mai 2012	49,493 millions de DTS	Achèvement de la cinquième revue, reposant sur le respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2011.
15 décembre 2012	49,492 millions de DTS	Achèvement de la sixième revue, reposant sur le respect des critères de réalisation à la fin de juin 2012.

Tableau 6. République démocratique du Congo : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2009–22

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Obligations envers le FMI, sur la base du crédit existant														
(en millions de DTS)	99.6	107.7	112.5	70.0	25.1	27.6	32.8	27.3	27.2	27.0	13.6	0.3	0.3	0.3
Principal	97.3	105.4	110.7	68.7	24.0	26.7	32.0	26.7	26.7	26.7	13.3	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts ¹	2.3	2.4	1.8	1.3	1.1	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations envers le Fmi sur la base du crédit prospectif²														
(en millions de DTS)	0.0	0.5	1.0	1.5	1.7	1.7	16.6	36.3	55.8	70.4	70.0	54.8	34.8	14.9
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	14.9	34.7	54.4	69.3	69.3	54.4	34.6	14.9
Commissions et intérêts	0.0	0.5	1.0	1.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.4	1.1	0.7	0.4	0.2	0.0
Total des obligations sur le crédit existant et prospectif²														
(en millions de DTS)	99.6	108.2	113.5	71.4	26.8	29.4	49.4	63.6	83.0	97.4	83.6	55.1	35.1	15.2
(en millions de dollars EU)	152.7	168.4	176.3	110.9	41.6	45.5	76.4	98.4	128.5	150.8	129.5	85.3	54.3	23.5
En pourcentage des exportations de biens et de services, non compris les revenus des facteu	3.4	3.3	2.8	1.5	0.5	0.5	0.7	0.8	1.0	1.1	0.9	0.5	0.3	0.1
En pourcentage du PIB	1.4	1.4	1.4	0.8	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	18.7	20.3	21.3	13.4	5.0	5.5	9.3	11.9	15.6	18.3	15.7	10.3	6.6	2.8
En pourcentage des réserves internationales	14.7	13.8	13.4	7.3	2.4	2.4	3.9	4.8	5.8	6.1	4.8	2.9	1.7	0.7
Encours du crédit du FMI (fin de période)														
En millions de DTS	510.2	503.8	492.1	522.4	498.4	471.7	424.9	363.6	282.5	186.6	103.9	49.5	14.9	0.0
En millions de dollars EU	781.7	784.2	764.6	811.1	773.2	730.5	657.9	563.0	437.4	288.9	160.9	76.6	23.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services, non compris les revenus des facteu	17.3	15.3	12.0	11.3	9.3	7.6	6.1	4.6	3.3	2.0	1.1	0.5	0.1	0.0
En pourcentage du PIB	7.3	6.6	5.9	5.8	5.0	4.4	3.6	2.9	2.1	1.3	0.7	0.3	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	95.7	94.5	92.3	98.0	93.5	88.5	79.7	68.2	53.0	35.0	19.5	9.3	2.8	0.0
En pourcentage du total de la dette extérieure	6.1	5.1	4.5	4.4	4.0	3.6	3.1	2.6	2.0	1.3	0.8	0.4	0.1	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	75.2	64.1	58.2	53.7	43.7	38.1	33.5	27.2	19.6	11.6	0.1	0.0	0.0	0.0
	(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)													
Pour mémoire :														
Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)	4,509	5,126	6,388	7,172	8,310	9,580	10,853	12,204	13,236	14,167	15,160	16,083	16,988	17,911
Quote-part (en millions de DTS)	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	1,039	1,223	1,314	1,511	1,769	1,919	1,965	2,069	2,233	2,491	2,684	2,908	3,144	3,403

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

¹ Lorsque les amendements de l'instrument du fonds fiduciaire RPC, les obligations et les tirages en cours au titre de la FRPC font l'objet de dérogations temporaires jusqu'à la fin de 2011.

² Inclut les décaissements prospectifs de 346,45 millions de DTS au titre de la FRPC.

Tableau 7. République démocratique du Congo : État d'avancement des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE (au 31 octobre 2009)

Déclencheurs	État d'avancement
1. DSRP	
<p>Achèvement d'un DSRP complet à l'issue d'un processus participatif et mise en œuvre pendant un an, dûment étayés dans le rapport d'étape annuel de la RDC.</p>	<p>Le DSRP complet de la RDC (2006–08) a été : (a) achevé à l'issue d'un processus participatif; (b) adopté par le gouvernement en juillet 2006; (c) avalisé par le gouvernement démocratiquement élu en mars 2007 et (d) soumis à la Banque mondiale et le FMI. Un plan d'action prioritaire (PAP1) pour la mise en œuvre du DSRP (juillet 2007–décembre 2008) a été adopté en juillet 2007 et un plan d'action prioritaire actualisé (PAP2) pour 2009–10 a été adopté en 2009. Le suivi de la mise en œuvre du DSRP indique que peu de progrès ont été réalisés dans les secteurs sociaux et que nombre des objectifs du DSRP n'ont pas été atteints. Les autorités ont décidé de prolonger le DSRP jusqu'en 2010, à cause des premiers retards intervenus au début de sa mise en œuvre. La préparation d'un nouveau DSRP (2011–15) a démarré en juin 2009.</p>
2. Stabilité macroéconomique	
<p>Maintien de la stabilité macroéconomique après le point de décision, ainsi qu'attesté par des résultats satisfaisants dans un programme appuyé par un accord au titre de la FRPC du FMI.</p>	<p>Après les résultats insatisfaisants lors de la première FRPC, les autorités se sont lancées dans une série de programmes de référence d'avril 2006 jusqu'en juin 2009. L'achèvement satisfaisant de la première revue d'un nouveau programme appuyé par la FRPC sera nécessaire.</p>
3. Utilisation des économies budgétaires à la suite d'un allègement du service de la dette au titre de l'initiative PPTE pendant la période intérimaire pour les dépenses liées à la pauvreté conformément au DSRP-I, avec documents justificatifs satisfaisants pour les services de l'IDA et du FMI.	<p>Au départ, un compte spécial PPTE avait été créé mais il n'a pas été utilisé au cours des dernières années. Les autorités entendent évaluer les dépenses liées à la pauvreté, telles que définies dans le DSRP, puis de les comparer à d'autres dépenses. Les résultats de cette démarche sont attendus au début de 2010.</p>
4. Gestion des dépenses publiques	
(a) Mise en place d'un système d'exécution budgétaire modernisé fournissant des informations de l'engagement jusqu'au paiement et permettant de suivre les arriérés;	<p>(a) Un nouveau système d'exécution budgétaire a été introduit en 2003 et fourni un montant raisonnable d'information sur la chaîne des dépenses. Les états de suivi budgétaire (ESB) sont produits, quoique certaines améliorations soient nécessaires. De plus, la production d'ESB harmonisés avec le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) enregistrent des retards. Les états de suivi budgétaire sectoriel sont préparés par les ministères dépensiers puis envoyés au Ministère du budget mais ne sont pas exhaustifs.</p>

Tableau 7. République démocratique du Congo : état d'avancement des déclencheurs du point d'achèvement (suite)

Déclencheurs	État d'avancement
(b) adoption et instauration d'un système comptable de l'État en partie double et d'un nouveau plan comptable et	(b) le système comptable en partie double est en place. Les services ont été formés, l'équipement acheté et le logiciel mis au point. Toutefois, les comptes du trésor produits avec le système ne sont ni exhaustifs ni totalement fiables.
(c) publication de rapports d'exécution budgétaire trimestriels utilisant la nomenclature économique administrative et fonctionnelle.	(c) Une nouvelle nomenclature a été adoptée. Les états de suivi budgétaire sont publiés et utilisent la nomenclature économique, administrative et fonctionnelle, mais avec un retard de deux à trois mois.
5. Gouvernance et prestation de services par les secteurs prioritaires	
(a) Achèvement d'un programme de suivi budgétaire des dépenses consacrées au secteur de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures qui consistent en (i) un contrôle de l'exécution des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté; (ii) une évaluation par des groupes d'usagers de la qualité des services publics connexes et (iii) une évaluation par des prestataires de services des contraintes qui empêchent de fournir efficacement les services et	(a) Le Trésor assure un suivi des dépenses publiques liées à la lutte contre la pauvreté dans tous les secteurs, au moyen de la nouvelle nomenclature budgétaire. L'évaluation des cliniques médicales et des écoles par des groupes d'usagers a été effectuée dans le cadre de l'examen des institutions et de la gouvernance avec le soutien de la Banque mondiale. Une autre évaluation de la qualité de la fourniture des services par les usagers a été lancée en 2009 et les résultats sont attendus en décembre 2009.
(b) Adoption et application d'un nouveau code de passation des marchés et des principaux décrets d'application.	(b) Un projet de code de passation des marchés et les lois relatives à son application ont été adoptées par le gouvernement et soumis au Parlement en décembre 2008 qui devrait l'adopter en décembre 2009. Des institutions chargées de l'opérationnalisation des actions du nouveau code seront prochainement créées.
6. Secteur social et rural	
Adoption de stratégies de développement sectoriel et mise en œuvre de plans connexes pour les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement rural jugées satisfaisantes par l'IDA.	Le rapport sur l'état de la santé (RESP) a été publié en mai 2005 et a débouché sur l'achèvement de la Stratégie du secteur de la santé en mars 2006. Cette stratégie sera actualisée à la fin de 2009.

Tableau 7. République démocratique du Congo : état d'avancement des déclencheurs du point d'achèvement (suite)

Déclencheurs	État d'avancement
7. Gestion de la dette	<p>Le rapport d'État du système éducatif national (RESEN) a été finalisé en septembre 2004. Une ébauche de la stratégie sectorielle a été préparée en 2006 est intégrée dans le DSRP complet. Un travail technique destiné à identifier les priorités de la réforme du secteur a été réalisé par des commissions indépendantes et finalisé en 2008. La Banque mondiale examine actuellement le projet de stratégies pour le sous-secteur de l'enseignement primaire et secondaire. Une note sur l'élaboration d'une stratégie de l'enseignement supérieur devrait être terminée en avril 2010.</p> <p>Une stratégie du secteur agricole qui a été finalisée en septembre 2007 doit encore être avalisée et adoptée.</p>
<p>Installation et mise en application complète d'un système de comptabilisation informatisée de la dette couvrant la dette contractée est garantie par l'État qui soit en mesure (a) de produire des projections mensuelles du service de la dette et d'inclure des données sur les décaissements effectifs et les paiements au titre du service de la dette; (b) de produire des projections mensuelles préliminaires sur le service de la dette qui seront publiées tous les trimestres et (c) d'appuyer la centralisation des informations relatives à la dette dans un centre unique.</p>	<p>Le logiciel de gestion de la dette (SYGADE) a été installé, l'encours de la dette extérieure enregistré et le programme mis en œuvre, y compris la formation des effectifs concernés par la gestion de la dette, achevée. En 2008, l'OGEDep a publié le premier rapport statistique sur la dette publique à la fin de décembre 2007a l'aide de SYGADE. Le rapport final, qui devait être publié en avril 2009, ne l'a pas encore été. Un décret de la primature en vue de renforcer le rôle de l'OGEDep en tant que centre unique d'information sur la dette a été signé en février 2008. Le plan d'action connexe pour l'OGEDep a été validé par le Ministre des finances en mai 2008, mais la mise en œuvre reste à faire.</p>

Sources: Services de la Banque mondiale et du FMI, sur la base d'informations communiquées par les autorités congolaises.

APPENDICE I**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO****LETTRE D'INTENTION**

Kinshasa, le 30 novembre 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, depuis 2001, la République démocratique du Congo a accompli des progrès tant sur le plan politique que sur le plan économique. En effet, durant cette période, le Gouvernement a pris d'importantes mesures afin d'instaurer la démocratie, de rétablir la paix et de favoriser la réconciliation nationale. Des réformes et des politiques prudentes ont contribué à relancer la croissance et à maîtriser l'hyperinflation.

Les principaux obstacles qui continuent de freiner la reprise économique, malgré les progrès de la pacification des provinces de l'Est, tiennent à la persistance d'épisodes périodiques d'instabilité créée par des poches de résistance. Cette situation a ralenti la mise en œuvre de notre programme de développement et mis à dure épreuve nos ressources budgétaires, qui sont limitées. La reprise économique est également freinée par le manque d'infrastructures adéquates : délabrement des routes et des chemins de fer, insuffisance des infrastructures sociales, en particulier des hôpitaux et des écoles, ce qui a des conséquences négatives pour le capital humain.

Tout récemment, malgré les difficultés engendrées par la crise financière mondiale, nous avons persévéré dans la mise en œuvre de politiques judicieuses dans le cadre de notre programme économique suivi par les services du FMI, pour la période de janvier à juin 2009. En dépit du manque à gagner important attribuable à la faiblesse des activités minières et aux importantes dépenses de sécurité engagées dans les provinces de l'Est, le Gouvernement s'est abstenu de recourir au financement de la banque centrale tout en augmentant ses réserves internationales brutes, un résultat globalement conforme aux objectifs du programme suivi par les services du FMI. L'assistance fournie par le FMI au titre de la composante à accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes a grandement contribué à ce résultat et a joué un rôle de catalyseur dans l'obtention d'une aide financière d'urgence auprès des autres partenaires de développement, dont la Banque mondiale, la Banque

africaine de développement, la Commission européenne, et des donateurs bilatéraux tels que la Belgique. L'aide globale reçue par la RDC a contribué à réduire les pressions macroéconomiques à l'amorce du second semestre.

Le programme économique du Gouvernement pour 2009–12 vise à aider le pays à surmonter les obstacles identifiés dans la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui a été prolongée jusqu'à la fin de 2010. En outre, la stratégie de seconde génération pour la période 2011–15 est en cours de préparation. Notre programme est axé sur une plus grande stabilité macroéconomique, une augmentation de l'investissement dans la formation du capital physique et humain, et la mise en œuvre de réformes structurelles visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, à renforcer la gestion des finances publiques, à accroître l'indépendance de la banque centrale et à doper la capacité de production de l'économie. Ces politiques et réformes sont décrites dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF, ci-joint) pour 2009–12 et le tableau des réformes structurelles qui y est annexé. Vous trouverez également ci-joint le protocole d'accord technique, qui fait état des modalités du suivi de la mise en œuvre du programme.

Je suis heureux de vous annoncer que nous avons fait des progrès importants face aux préoccupations suscitées par l'incidence sur la viabilité de la dette des grands projets miniers et infrastructurels essentiels au développement du pays, que prévoit l'accord de coopération sino-congolais. Nous avons convenu avec nos partenaires chinois de supprimer la garantie de l'État au financement de la composante minière (3,2 milliards de dollars EU) et d'annuler la seconde phase du financement des infrastructures (3 milliards de dollars EU). Ainsi, la garantie de l'État au titre de l'accord est exclusivement limitée à la composante infrastructurelle de 3 milliards de dollars EU, dont les conditions sont fortement concessionnelles (élément don de 42 à 46 % suivant que le pas-de-porte est pris en compte ou non).

Dans ce contexte, la République démocratique du Congo sollicite un appui financier du FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), de juillet 2009 à juin 2012, d'un montant de 346,45 millions de DTS (soit 65 % de la quote-part). En outre, nous sollicitons la reprise de l'aide intérimaire de 45,66 millions de DTS au titre de l'initiative PPTE renforcée (20 % du total des ressources engagées au titre de l'initiative PPTE) pour financer en partie les paiements en principal au FMI qui arrivent à échéance pendant la période de douze mois à compter de décembre 2009. Le concours du FMI complétera le soutien budgétaire et à la balance des paiements fourni par d'autres partenaires de développement, dont la Banque mondiale.

Le Gouvernement est d'avis que les politiques et les réformes définies dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Nous nous engageons néanmoins à prendre toute autre mesure nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Durant la période de l'accord triennal, le Gouvernement consultera les services du FMI sur l'adoption de toute autre mesure jugée appropriée.

Le Gouvernement donnera suite aux demandes d'informations du FMI aux fins du suivi de la mise en œuvre des politiques économiques et financières du programme. De plus, le Gouvernement réalisera avec le FMI une revue à mi-parcours de la première année du programme (juillet 2009 à juin 2010) au plus tard fin juin 2010 et une revue du programme annuel (janvier à juin 2010) au plus tard fin décembre 2010. Le

Gouvernement entend rendre public le contenu de la présente lettre, du MPEF ci-joint, du protocole d'accord technique, ainsi que celui du rapport connexe des services du FMI. Il autorise donc le FMI à publier ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura approuvé le programme FRPC et dans le contexte des revues ultérieures.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

/s/

Adolphe Muzito
Premier Ministre

Pièces jointes: Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

PIÈCE JOINTE I

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2009–12

Kinshasa, le 30 novembre 2009

I. INTRODUCTION

1. **Le présent mémorandum décrit les politiques économiques et financières ainsi que les réformes structurelles que le Gouvernement compte mettre en œuvre dans le cadre du programme soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI), pour la période de juillet 2009 à juin 2012.** Le Gouvernement poursuit, par ce programme, les efforts de rétablissement des conditions d'une stabilité politique, économique et sociale durable. En particulier, les politiques et réformes proposées visent à corriger les conséquences de décennies de mauvaise gestion économique, de conflits armés, de corruption et d'affaiblissement de l'État de droit.

2. **Le programme triennal du Gouvernement appuyé par la FRPC est basé sur le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) rédigé en 2006 selon une approche largement participative soutenue par le gouvernement élu démocratiquement.** La stratégie s'articule autour de cinq piliers : (i) promouvoir la paix et la bonne gouvernance; (ii) consolider la stabilité macroéconomique et promouvoir la croissance économique; (iii) améliorer l'accès aux services sociaux; (iv) lutter contre le VIH/sida; et (v) promouvoir la participation proactive de la communauté. Ces objectifs n'ayant pas encore été atteints, le Gouvernement a décidé de prolonger sa SCRП jusqu'en décembre 2010, et de la soutenir par un Plan d'action prioritaire (PAP) qui vise à remédier aux déficiences identifiées dans le rapport d'étape de juillet 2008. Cela comprend les retards dans la réforme de la gestion des finances publiques, les dépenses de sécurité imprévues, la faible mobilisation des recettes, et les capacités institutionnelles et humaines inadéquates. Pendant cette période, le Gouvernement préparera selon une approche participative sa SCRП de seconde génération, qui couvrira la période 2011–15.

II. APERÇU

3. **Le Gouvernement a fait des progrès considérables dans les domaines sociaux et politiques.** Dès 2003, la transition politique a permis d'amorcer un processus de démocratisation, de restauration de la paix et de réunification du territoire national avec le concours de la communauté internationale, notamment par le déploiement d'une mission de maintien de la paix et de renforcement des institutions de l'ONU (MONUC).

4. **Au plan économique, le Gouvernement a exécuté avec succès de juin 2001 à mars 2002 un Programme intérimaire suivi par les services du FMI (programme de référence).** Ce programme a permis de mettre fin à une longue période d'hyperinflation et de conclure, en avril 2002, le Programme économique du Gouvernement (PEG) soutenu par la FRPC.

5. **Entre-temps, le Gouvernement a élaboré son document intérimaire de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP-I).** Les priorités de la SCRP-I étaient la restauration et le renforcement de la paix, la stabilité macroéconomique et l'engagement des communautés et de la société civile. La SCRP-I identifiait aussi les moyens de générer de nouvelles ressources afin de financer la stratégie. L'exécution satisfaisante du PEG, dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP-I, a permis à la République démocratique du Congo (RDC) d'atteindre le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) en juillet 2003 et d'obtenir un allègement supplémentaire de la dette. La mise en œuvre de la FRPC et l'allègement intérimaire de la dette ont, pour la première fois depuis plus d'une décennie, permis à l'économie congolaise d'enregistrer une croissance positive et une inflation inférieure à 10 % en 2003–04.

6. **La dynamique des réformes s'est avérée difficile à soutenir, suite à la poursuite du conflit dans les provinces de l'Est et l'organisation des premières élections nationales depuis 40 ans.** Par ailleurs, suite au dérapage du cadre macroéconomique et au non-respect de certains critères de réalisation, la sixième et dernière revue de la FRPC n'a pu être conclue avant l'expiration de l'accord, entraînant la suspension du programme.

7. **Depuis 2006, le Gouvernement a mis en œuvre un programme économique suivi par les services du FMI maintes fois reconduit, suite à des résultats mitigés.** L'escalade du conflit dans les provinces de l'Est a rendu difficile la gestion des finances publiques et entraîné des dépassements budgétaires importants difficiles à compenser par des mesures d'ajustement. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la SCRP a été moins satisfaisante que prévu.

8. **À la suite du conflit, la RDC doit affronter les défis de la reconstruction et de la remise en état des infrastructures délabrées, tout en assurant la stabilité macroéconomique et en veillant à la viabilité de la dette.** La présence continue des rebelles et leurs activités militaires ont ralenti la mise en œuvre du programme de développement du Gouvernement et mis à l'épreuve ses faibles ressources budgétaires. La reprise économique a été entravée par l'absence d'infrastructures de base ou leur délabrement (routes, chemins de fer, hôpitaux et écoles). Ces facteurs amenuisent la productivité et augmentent le coût de la pratique des affaires, réduisant la compétitivité. Le Gouvernement entend donc réaliser le double objectif de reconstruire les infrastructures et d'obtenir un allègement significatif de la dette, dans le cadre de l'Initiative PPTTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

III. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE (2008–09)

9. **La RDC a été affectée par l'escalade du conflit à l'Est et un choc exogène négatif sur les termes de l'échange suite à la crise financière internationale.** Au plan interne, la recherche d'une solution durable aux problèmes de sécurité dans l'est du pays a nécessité la tenue, en janvier 2008, de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Cette conférence n'a pas réduit les tensions qui ont fini par dégénérer en un nouveau conflit en octobre 2008, remettant ainsi en cause les progrès enregistrés depuis la fin de la transition politique et l'instauration d'un nouvel ordre démocratique. Au terme d'efforts diplomatiques, les forces armées conjointes RDC-Rwanda et RDC-Ouganda ont conduit à démanteler les poches de résistance des rebelles hutus rwandais (FDLR) et des rebelles ougandais (LRA) au début de 2009. Ces événements ont conduit à d'importantes dépenses imprévues. Le

caractère urgent et contraignant de ces dépenses a amené le Gouvernement à les exécuter parfois en dehors du circuit de la chaîne de la dépense. En même temps, la baisse de la demande mondiale et la forte baisse des prix des exportations ont fortement réduit les recettes minières. La conjugaison des chocs d'origine interne et externe a creusé le déficit budgétaire, accru le crédit bancaire net à l'État et fait tomber les réserves internationales à moins d'une semaine de couverture des importations non liées à l'aide.

10. La crise financière mondiale a perturbé le cadre macroéconomique. La croissance du PIB réel s'est ralentie en 2008, pour atteindre 6,2 % (contre une projection de 10 %) en raison de l'affaiblissement de l'activité du secteur des mines. L'inflation, qui s'était stabilisée à 27,6 % au terme de l'année 2008, a connu un pic supérieur à 55 % au premier trimestre de 2009, puis elle a reculé en mai et juin, avant de repartir à la hausse en juillet pour atteindre 54 % en septembre sous l'effet des fortes augmentations périodiques de la monnaie centrale. Parallèlement à cette évolution, le franc congolais s'est déprécié à partir de septembre 2008 où il est passé de quelque 555 francs congolais pour un dollar américain à environ 880 francs congolais fin octobre 2009.

11. Le Gouvernement a mis en place un programme de stabilisation durant le premier semestre 2009. Il a réduit les emprunts à la banque centrale malgré la faiblesse des recettes. Cette mesure, alliée à la politique monétaire restrictive, a contribué à réduire l'inflation et à stabiliser le taux de change. Malgré ces efforts, le programme suivi par les services du FMI s'est écarté de ses objectifs en raison de l'impact de la crise financière mondiale, de la poursuite du conflit dans les provinces de l'Est et des problèmes de liquidité de certaines banques commerciales qui requièrent une intervention de la banque centrale.

12. Le Gouvernement a appliqué son programme économique de façon satisfaisante jusqu'à la fin du troisième trimestre 2009, mais les pressions à la hausse des dépenses se sont accentuées au quatrième trimestre. Toutes les actions préalables et tous les repères quantitatifs fixés jusqu'à fin septembre ont été respectés. Cependant, une forte accumulation d'engagements de dépenses s'est produite en septembre et octobre en raison de dépenses inévitables liées à la sécurité et des dépassements de coûts encourus lors de l'organisation par la RDC de la conférence régionale de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Gouvernement a déjà engagé des mesures pour faire en sorte que les objectifs budgétaires du programme soient respectés.

13. Le Gouvernement a fait des progrès pour résoudre le problème des données erronées. Jusqu'à fin avril 2008, l'existence d'un nombre important de comptes ouverts par l'État auprès de la BCC et des banques commerciales a limité la transparence des opérations du Gouvernement. De plus, le gouvernement n'a pas toujours respecté la procédure pour le paiement des dépenses publiques urgentes par la banque centrale, résultant en la communication de données erronées aux services du FMI. À partir de mai 2008, pour remédier à ce problème, le Gouvernement a diligenté un audit de tous les comptes de l'État ainsi qu'un audit des dépenses urgentes. Il a également mis en place, en mai 2008, de nouvelles procédures pour améliorer la gestion des dépenses publiques urgentes et en accroître la transparence. Cependant, la mise en œuvre de ces procédures a pris du retard. Pour renforcer encore la gestion des dépenses urgentes, le Gouvernement a adopté un décret interministériel le 29 décembre 2008, qui définit clairement le champ d'application des dépenses urgentes. À ce jour, le Gouvernement a appliqué avec

succès et transparence les nouvelles procédures, et tous les paiements de dépenses urgentes ont été exécutés en accord avec le texte promulgué en décembre 2008.

14. **Suite à la crise financière internationale, le Gouvernement a demandé au FMI et à d'autres partenaires de développement de lui fournir d'urgence un appui à la balance des paiements et un soutien budgétaire.** C'est ainsi que le FMI a octroyé un montant d'environ 200 millions de dollars EU au titre de la composante à accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes. La Banque mondiale a accordé 100 millions de dollars EU, dont les décaissements en plusieurs tranches ont commencé en mars 2009, et la Banque africaine de développement a versé environ 97 millions de dollars EU. Grâce à ces appuis, les réserves internationales sont montées à 250 millions de dollars EU à fin juillet 2009. D'autres partenaires extérieurs, comme la Commission européenne et la Belgique, apportent une aide d'urgence à la RDC.

15. **Dans le but de reconstruire les infrastructures économiques et sociales,** le Gouvernement a signé un accord de coopération avec un consortium d'entreprises chinoises, qui a été modifié en octobre 2009 de manière à tenir compte des exigences de viabilité de la dette. L'accord prévoit la garantie par l'État du financement d'un projet d'infrastructures totalisant 3 milliards de dollars EU. Le service de la dette contractée pour financer ce projet sera remboursé par les bénéfices de la coentreprise formée par la GECAMINES (une société d'État congolaise) et les entreprises chinoises, et la garantie de l'État ne pourra être exécutée que si la coentreprise n'a pas remboursé intégralement le service de la dette 25 ans après sa constitution en société (en 2034). Dans ce contexte, le Gouvernement est d'avis que cette entente contribue à la réalisation de l'objectif de viabilité de la dette et possède le degré de concessionnalité d'un programme appuyé par un accord FRPC.

IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES À MOYEN TERME

16. **Le Gouvernement met en œuvre son programme de politiques économiques et financières à moyen terme pour la période de juillet 2009 à juin 2012, dans un contexte sécuritaire apaisé dans les provinces de l'Est.** Les relations avec les pays frontaliers sont en cours de normalisation. Toutefois, la présence des groupes armés étrangers qui continuent de terroriser les populations locales et la poursuite de l'intégration au sein de l'armée d'anciens éléments rebelles continuent d'engendrer des dépenses budgétaires liées à la sécurité et des coûts humanitaires importants.

A. Cadre macroéconomique

17. **Les objectifs macroéconomiques se présentent comme suit :** (i) pour 2009–12, réaliser un taux de croissance moyen de 6,5 % soutenu par une reprise des activités du secteur minier et des projets de reconstruction des infrastructures; (ii) diminuer le taux d'inflation à 9 % d'ici 2012 en mettant en œuvre des politiques monétaire et budgétaire prudentes; (iii) maintenir les réserves internationales brutes à l'équivalent d'environ 10 semaines d'importations à la fin de la période du programme. Le déficit de la balance extérieure courante (hors dons) devrait croître à moyen terme pour atteindre en moyenne 34 % du PIB, essentiellement en raison de la forte augmentation des importations de biens d'investissement. On assistera à une reprise progressive des exportations lorsque les effets néfastes de la crise financière s'estomperont et que la demande

mondiale augmentera. Le déficit extérieur courant sera financé par l'investissement direct étranger et l'aide au développement, y compris l'allègement de la dette.

B. Politique budgétaire

18. **La politique budgétaire à moyen terme vise à éviter le recours au financement de la banque centrale.** Le déficit budgétaire intérieur sur base caisse devrait reculer de 3,3 % du PIB en 2009 à 0,4 % du PIB en 2012⁹. Les recettes intérieures (à l'exclusion de la prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais) devraient passer de quelque 15,7 % du PIB en 2009 à 20 % en 2012. Les dépenses financées sur ressources intérieures (y compris les dépenses exceptionnelles) passeront de 17,5 % du PIB en 2009 à quelque 20 % en 2012.

19. **Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une politique de dépenses prudente.** S'agissant des dépenses courantes, il compte poursuivre en 2010 sa politique d'uniformisation des salaires du secteur public au niveau de l'administration centrale et dans les provinces. Dans ce contexte, la masse salariale sera plafonnée à 6,7 % du PIB à moyen terme. Cet objectif sera atteint par la fiabilisation de la procédure informatisée de la paie et la maîtrise des effectifs de l'administration publique. Le programme apportera des allocations réalistes pour les dépenses de biens et services prenant en compte l'accroissement significatif de l'investissement public. À moyen terme, les investissements publics financés sur ressources intérieures augmenteront de quelque 2,9 % à environ 5 % du PIB. Les investissements financés sur ressources extérieures augmenteront, passant d'environ 6 % du PIB en 2009 à environ 12 % en 2012, conséquence des investissements importants dans les infrastructures, y compris ceux prévus par l'accord sino-congolais.

20. **Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à créer l'espace budgétaire nécessaire pour atteindre ses objectifs de développement et de réduction de la pauvreté.** En particulier, une part élevée des recettes intérieures (40 %) sera transférée aux provinces, qui seront responsables du développement dans les secteurs de l'éducation et de la santé et dans les zones rurales. Ces transferts importants aideront à renforcer la formation du capital humain, surtout pour les groupes vulnérables et les pauvres, conformément à notre stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. En outre, le pays prévoit d'accéder rapidement au point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en 2010 pour bénéficier des allègements au titre de cette initiative et de l'annulation de dette de l'IADM. Le Gouvernement est déterminé à conduire une politique d'endettement extérieur prudente, en ayant notamment recours aux dons et aux prêts hautement concessionnels assortis d'un élément don largement supérieur à 35 % pour financer le développement du pays. Encore plus important, il ne contractera ni ne garantira aucun nouvel emprunt qui mettrait en péril la viabilité de la dette. Le Gouvernement entend également solliciter auprès des créanciers du Club de Paris l'extension, à moyen terme, de l'accord de rééchelonnement conclu en 2002 aux conditions de Cologne, le rééchelonnement des arriérés accumulés depuis juillet 2006 et un rééchelonnement exceptionnel du service de la dette exigible durant la période septembre-

⁹ Le solde budgétaire intérieur est le total des recettes (hors dons et pas-de-porte lié à l'accord de coopération sino-congolais) moins le total des dépenses (hors projets financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts échus sur la dette extérieure), plus le déficit net d'exploitation de la BCC et l'accumulation nette d'arriérés intérieurs.

décembre 2009. Il est aussi prévu de normaliser les relations avec les créanciers bilatéraux et commerciaux non membres du Club de Paris. Le Gouvernement évitera par ailleurs toute nouvelle accumulation d'arriérés sur la dette extérieure non rééchelonnable pendant la durée du programme triennal. Le Gouvernement s'attachera à conclure des accords de rééchelonnement à des conditions similaires avec les créanciers non membres du Club de Paris.

C. Politique monétaire et de change

21. **L'objectif principal de la politique monétaire est de garantir la stabilité des prix dans un régime de change flottant.** Elle renforcera le cadre de pilotage de la politique monétaire en augmentant la flexibilité de ses instruments indirects et la capacité de gestion et de prévision de la liquidité. Dans un souci de transparence, la BCC adoptera une stratégie de communication de sa politique monétaire à l'intention des marchés. Elle appliquera une politique de change visant à lisser les fluctuations du taux de change. Pour améliorer l'intermédiation, accroître la confiance dans les établissements de crédit et encourager la dé-dollarisation, la BCC améliorera la qualité de la circulation fiduciaire, renforcera le contrôle bancaire, et développera le système de paiements et de règlement.

D. Politiques structurelles

22. Les réformes structurelles se concentreront sur l'augmentation des recettes intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, la restructuration et la recapitalisation de la BCC, le renforcement de la politique monétaire et du contrôle bancaire, ainsi que les mesures à prendre pour mettre l'économie sur une trajectoire de croissance forte et durable. Le tableau ci-joint expose en détail les mesures économiques et financières en donnant une échéance pour chacune.

Politique en matière de recettes et de dépenses

23. **Politique fiscale (Tableau I.3, Section I.A.).** Le Gouvernement met en place un programme d'actions visant à accroître l'efficacité du recouvrement des recettes et à élargir l'assiette fiscale. L'introduction de la TVA à taux unique d'ici la fin 2011 est l'élément clé de ce programme. D'autres mesures seront prises afin de rationaliser les exonérations fiscales, les droits et taxes pléthoriques et les procédures de recouvrement. Cet effort sera complété par l'adoption d'un nouveau Code des douanes conforme aux meilleures pratiques internationales.

24. **Administration des douanes (Tableau I.3, Section I.B.).** Le Gouvernement est déterminé à mettre en place une administration douanière efficace et moderne. À cette fin, il rationalisera les procédures douanières afin de réduire les coûts pour le secteur privé tout en améliorant l'administration interne et les contrôles pour recouvrer davantage de recettes. Afin de simplifier les procédures de recouvrement, le Gouvernement créera un guichet unique dans tous les postes frontaliers importants, y compris dans les provinces de l'Est. De plus, les activités de type douanier de l'Office congolais de contrôle (OCC) seront transférées à l'Office des douanes et accises (OFIDA), qui deviendra ainsi le seul organisme chargé de l'évaluation en douane et de la perception de tous les droits et redevances. L'OCC s'occupera uniquement des normes et du contrôle de la qualité. L'OFIDA améliorera les systèmes informatiques de tous les bureaux de

douane, sur la base du système SYDONIA++. Pour renforcer la surveillance et d'assurer la bonne marche des réformes, l'OFIDA deviendra une direction générale du Ministère des finances.

25. **Administration des impôts (Tableau I.3, Section I.C.).** Le Gouvernement mettra aussi en place un système d'administration des impôts efficace et moderne. Il élargira le réseau de centres des impôts (CDI) pour gérer la fiscalité des entreprises sur l'ensemble du pays et créera des centres d'impôts synthétiques (CIS) ciblés principalement sur les petites et moyennes entreprises. La création d'une base de données exhaustives sur les contribuables, alliée à l'utilisation du nouvel identifiant fiscal unique (NIF) pour les entités commerciales, améliorera les contrôles antérieurs et postérieurs au recouvrement et élargira l'assiette fiscale. Le Gouvernement renforcera également les contrôles postérieurs au recouvrement en regroupant les fonctions d'audit et de recherche du service des impôts dans une seule entité, tout en améliorant le système informatique.

26. **Perception fiscale dans le secteur minier (Tableau I.3, Section I.D.).** Le Gouvernement vise à accroître la contribution du secteur minier aux recettes intérieures, qui a été médiocre jusqu'à maintenant. C'est pourquoi il renforcera la capacité de la Direction des grandes entreprises (DGE), qui, relevant de la Direction générale des impôts (DGI), est chargée de recouvrer les recettes dans ce secteur, notamment en collaborant étroitement avec les sociétés d'audit spécialisées. En outre, la perception des redevances et des taxes minières (à l'exception des droits de douane) sera transférée de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD) à la DGI, et le projet de texte législatif faisant état de ce transfert devrait être déposé au Parlement d'ici avril 2010. L'OFIDA créera également des centres spécialisés qui seront chargés d'établir avec précision la qualité et la valeur des principales exportations minérales.

27. **Gestion des finances publiques (Tableau I.3, Section I.E.).** Le Gouvernement reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques afin que le budget soit préparé et mis en œuvre avec efficacité. Durant la période du programme, il réalisera un plan d'action qui reposera sur cinq piliers stratégiques, à savoir : (i) la modernisation du cadre juridique, comprenant l'adoption de la Loi organique sur les finances publiques et du Code des marchés publics; (ii) l'amélioration du processus annuel de préparation du budget de l'État, centré sur un cadre budgétaire à moyen terme qui s'appliquera initialement aux secteurs clés tels que la santé et l'éducation; (iii) la rationalisation de l'exécution budgétaire et de la gestion de la trésorerie, avec pour objectif une meilleure traçabilité afin d'éviter l'accumulation d'arriérés; (iv) la fiabilisation des rapports d'exécution budgétaires par l'informatisation progressive; (v) le renforcement des contrôles à priori et à posteriori des finances publiques, notamment par l'adoption d'un projet de loi organique sur la cour des comptes.

28. **Le Gouvernement entend normaliser ses relations avec tous les créanciers.** Il a l'intention de commencer à négocier avec tous les créanciers, en particulier ceux du Club de Paris, pour obtenir un rééchelonnement de la dette aux conditions les plus favorables compte tenu de la faible capacité de remboursement du pays. En ce qui concerne le Club de Londres, le Gouvernement entend faire aboutir les discussions en vue de l'annulation de la dette à l'égard des banques commerciales dans le contexte d'un programme de rachat appuyé par la Banque mondiale. Il s'efforcera d'obtenir des créanciers non membres du Club de Paris un allègement de dette à des conditions au moins comparables à celles du Club de Paris.

29. **Les autorités sont en train de mettre en place un vaste programme visant à apurer le stock d'arriérés et les autres créances sur l'État.** Un plan d'action prévoyant le remboursement progressif du stock d'arriérés à fin 2007 a été mis en place. En particulier, 50 % du stock d'arriérés à fin 2007 sera apuré en 2010 et le reste en 2011. Un plan de remboursement du stock d'arriérés de 2008 fondé sur l'audit interne réalisé par l'Inspection générale des finances sera élaboré au plus tard en février 2010. En outre, le Gouvernement établira un plan pour dresser l'inventaire de toutes les créances sur l'État qui subsistent, en suivant les procédures d'audit appropriées.

Secteur financier

30. **Restructuration et recapitalisation de la banque centrale (Tableau I.3, Section II.A.).** L'objectif du Gouvernement consiste à renforcer la capacité opérationnelle de la BCC tout en solidifiant ses assises financières. La première étape consistera à restructurer la BCC conformément au plan d'action établi avec l'assistance technique du FMI. Suite à la récente nomination des directeurs généraux et des directeurs, la BCC engagera la réorganisation des départements et des unités de la banque centrale. Cette dernière a adopté un plan stratégique triennal visant à améliorer la gouvernance et à renforcer la capacité de l'institution de s'acquitter de ses responsabilités. Le Gouvernement réalisera en parallèle le processus de recapitalisation de la banque centrale, qui devrait être achevé en 2011.

31. **Contrôle bancaire (Tableau I.3, Section II.C.).** Le Gouvernement vise à renforcer le contrôle bancaire afin de préserver la stabilité et la solidité du système financier. Les réformes dans ce domaine visent l'amélioration du cadre légal et réglementaire, le renforcement des capacités opérationnelles des inspecteurs des banques, la mise en place de la fonction macro-prudentielle et le renforcement des contrôles sur place et sur pièces. Un accent particulier sera mis sur le relèvement des exigences minimales de fonds propres des banques, l'adoption de procédures d'agrément restrictives, et l'amélioration de la qualité et du professionnalisme des inspecteurs.

Autres réformes structurelles

32. **Réforme de la fonction publique (Tableau I.3, Section III.A.). La promotion de la gouvernance administrative par le renforcement des capacités est essentielle à la reconstruction nationale.** En août 2009, le Gouvernement envisage d'approuver une stratégie à moyen terme pour la retraite des fonctionnaires de l'État et de soumettre au Parlement, en décembre 2009, un projet de loi sur la fonction publique, y compris le régime pour les fonctionnaires au niveau provincial. En outre, les opérations de recensement dans la fonction publique seront achevées en décembre 2009, et celles concernant l'armée et la police, en décembre 2010.

33. **Climat des affaires (Tableau I.3, Section III.B.). L'amélioration du climat des affaires est au centre de la stratégie du Gouvernement pour la redynamisation du secteur privé.** Le Gouvernement est déterminé à renforcer la sécurité juridique des investissements en adhérant à l'Organisation pour l'harmonisation des droits des affaires (OHADA). Il fera également de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) un guichet unique pour les investissements en RDC. Les modifications prévues aux lois et règlements

contribueront à alléger les formalités exigées dans la procédure de création des entreprises et le règlement de litiges à caractère commercial. Il poursuivra en 2010 la création de tribunaux du commerce et du travail dans les provinces restantes, et adoptera un code de commerce visant à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires en conformité avec les accords internationaux ratifiés par la RDC.

34. Décentralisation (Tableau I.3, Section III.C.). Le Gouvernement met un accent particulier sur la décentralisation financière cohérente avec la Constitution adoptée en 2006. La Constitution fixe le principe de répartition des recettes entre l'administration centrale et les provinces. L'objectif est l'amélioration de la qualité des services d'utilité publique au niveau local. Le processus de décentralisation présente aussi des risques, et le Gouvernement a pris des mesures transitoires permettant d'améliorer la gestion des finances publiques dans les provinces en attendant la promulgation de la loi organique sur les finances publiques. Le Gouvernement améliorera le mécanisme d'allocation, en faveur des provinces et des entités territoriales décentralisées (ETD), des recettes à caractère national et rédiger des lois sur les compétences exclusives des provinces de manière à assurer l'efficacité de la dépense publique.

35. Gestion de la dette (Tableau I.3, Section III.D.). Le Gouvernement renforcera la gestion de la dette extérieure et intérieure avec pour objectif de limiter les risques de surendettement. À ce titre, le Gouvernement reconnaît que seul le Ministre des finances a le pouvoir d'engager l'État en matière d'endettement public au niveau central, provincial et local. La gestion de la dette extérieure et intérieure sera centralisée au niveau de l'Office de gestion de la dette publique (OGEDEP), qui produira un bulletin statistique semestriel, ainsi que les prévisions trimestrielles du service de la dette publique.

36. Gouvernance économique (Tableau I.3, Sections III.E & F.). La transparence et l'amélioration de la gouvernance économique constituent un élément important de stratégie de promotion de l'investissement privé. Le Gouvernement s'engage à publier, dans un délai de 60 jours, les contrats de partenariat entre entreprises publiques et privées, y compris les détails financiers et la fiscalité y afférents. Il mettra en place un organisme indépendant de lutte contre la corruption. Le Gouvernement compte aussi améliorer les statistiques nationales en vue de rehausser la fiabilité des grandeurs macroéconomiques, sociales et démographiques. Enfin le Gouvernement mettra en œuvre le plan d'action de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) afin d'accroître la transparence du secteur minier et de son impact sur les recettes fiscales.

37. Entreprises publiques (Tableau I.3, Section III.G.). Le Gouvernement compte accélérer la réforme des entreprises publiques afin d'améliorer les services essentiels à la croissance économique. Le désengagement de l'État des entreprises ayant des activités commerciales est prévu. Le processus est en cours et se déroulera en deux étapes. À la première étape, le Gouvernement a amorcé la privatisation de la gestion des entreprises publiques, qui vise à stabiliser et à améliorer leur situation financière. À la deuxième étape, il établira un plan de restructuration et de privatisation. Afin de faciliter le processus de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, le Gouvernement élaborera des programmes sociaux pour aider les agents superflus qui remplissent les conditions requises à prendre leur retraite ou à quitter volontairement l'entreprise, ainsi qu'un plan pour la gestion des dettes croisées entre les entreprises publiques et entre l'État et ces entreprises. Les entreprises dont les activités sont non

lucratives ou le prolongement de l'administration publique seront transformées, selon le cas, en établissements publics, et celles qui sont en cessation d'activités ou que leurs activités ne se justifient plus, seront dissoutes.

V. POLITIQUE POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2009 ET POUR 2010

38. **Les objectifs macroéconomiques pour 2009 sont les suivants** : (i) la réalisation d'un taux de croissance réelle du PIB de 2,7 % soutenue par une reprise timide des secteurs minier et de la construction, ainsi que par le dynamisme de l'agriculture, des télécommunications et des transports; (ii) la limitation de l'inflation en glissement annuel à 48,7 %; (iii) le maintien de la couverture des réserves internationales à environ 10 semaines d'importations, aide non comprise. L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en place de politiques macroéconomiques prudentes ainsi que de réformes structurelles et sectorielles susceptibles de promouvoir un climat propice au développement d'un secteur privé viable, gage d'une croissance économique forte et durable.

39. **La politique budgétaire pour le reste de l'année 2009 a pour objectif de limiter le recours au financement intérieur.** Dans ce contexte, le déficit budgétaire intérieur (base caisse) sera limité à 3,3 % du PIB, en cohérence avec la réduction de 1,2 % du crédit net à l'État. Les recettes fiscales pour l'année sont estimées à 15,6 % du PIB, et les dépenses financées sur ressources intérieures sont plafonnées à 17,5 % du PIB. Les investissements financés sur ressources extérieures sont projetés à 6,2 % du PIB, y compris les projets d'infrastructures mis en œuvre dans le cadre de l'accord de coopération sino-congolais.

40. **Le niveau excessif des engagements en cours de paiement à fin octobre (258 milliards de francs congolais) oblige le Gouvernement à prendre des mesures correctrices afin d'assurer le respect du plan de trésorerie pour le reste de l'année 2009.** En raison de l'importance des engagements à fin octobre, la marge de manœuvre de certains ministères sectoriels et autres institutions est très restreinte. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement (i) a annulé les engagements non contraignants d'achats de biens et services (68 milliards de francs congolais); (ii) a reporté le remboursement d'une partie des arriérés accumulés en 2007–08 (31 milliards de francs congolais), en attendant leur audit; et (iii) a arrêté tous les nouveaux engagements à fin octobre. Ces mesures devraient permettre d'atteindre les objectifs de la politique budgétaire.

41. **La politique monétaire a pour objectif de contenir l'inflation dans le contexte d'un régime de change flottant.** L'accroissement de la base monétaire sera limité à 19,6 % en 2009. La monnaie au sens large devrait croître de 33,8 %. Pour atteindre ces objectifs, la BCC continuera de mettre en œuvre les ventes de billets de trésorerie (BTR) pour éponger les excédents de liquidité dans l'économie. Son calendrier d'émission de BTR sera réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale du Trésor et de l'ordonnancement. Les interventions sur le taux de change viseront à lisser la volatilité excessive tout en atteignant les objectifs d'avoirs extérieurs nets. Dans la limite de ces objectifs, la vente de devises pourra contribuer à restreindre les liquidités excédentaires, surtout celles générées par l'utilisation du soutien budgétaire extérieur.

42. **Les réformes structurelles clés pour la période de juillet 2009 à juin 2010** comprennent la promulgation de la nouvelle loi organique sur les finances publiques, l'adoption

d'un code des marchés de calibre mondial, la rationalisation des impôts et taxes, l'évaluation et l'élimination des exemptions ad hoc, la transformation de l'OFIDA en un service du Ministère des finances, la restructuration de la BCC et la modernisation de ses instruments d'intervention, ainsi que le dépôt au Parlement d'une nouvelle loi sur la statistique.

43. **La politique budgétaire pour 2010 a pour objectif de limiter le recours au financement intérieur.** Dans ce contexte, le déficit budgétaire intérieur (base caisse) sera limité à 1,4 % du PIB, en cohérence avec le crédit net du système bancaire à l'État égal à zéro. Une prévision identique a été établie pour les recettes fiscales et les dépenses financées sur ressources intérieures, à savoir 17,9 % du PIB pour les premières et 18,8 % du PIB pour les secondes. Les investissements sur ressources extérieures sont projetés à 14 % du PIB.

44. **En 2010, la politique monétaire aura comme principal objectif une nouvelle baisse de l'inflation.** Dans ce contexte, la monnaie de base devrait croître de 22 %. Le coefficient d'expansion monétaire devrait demeurer stable, et la monnaie au sens large devrait également croître au même rythme que la monnaie de base. La BCC réexaminera son taux directeur en fonction de la progression de la réalisation des objectifs d'inflation.

VI. BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION

45. **L'assistance technique sera sollicitée auprès de la communauté internationale dans le domaine des réformes macroéconomiques et structurelles.** Le Gouvernement est reconnaissant de l'assistance technique fournie par le FMI dans le cadre des interventions du Centre régional d'assistance technique en Afrique centrale (AFRITAC Centre), la Banque mondiale, la BAD, le PNUD et plusieurs autres partenaires de développement. Cette assistance technique sera déterminante pour assurer le succès de la mise en place de la décentralisation ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles telles que définies dans la SCRP. Le Gouvernement établira une liste des besoins et priorités en matière d'assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles des administrations provinciales.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

46. **Le suivi du programme s'effectuera sur la base des repères et des critères de réalisation quantitatifs, ainsi que des repères structurels qui font l'objet de revues semestrielles** (tableaux 1–2). La première revue sera achevée d'ici la fin juin 2010 et portera sur l'évolution de la situation et les politiques macroéconomiques pour 2010, ainsi que sur la progression des réformes structurelles de l'administration des impôts et des douanes, la gestion des finances publiques et la réforme du secteur financier. La mise à jour de l'évaluation des sauvegardes est actuellement en cours dans le contexte de l'accord FRPC proposé, comme le requiert la politique du FMI en matière de sauvegardes.

47. **Dans le contexte de l'accord FRPC proposé, une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la Banque centrale du Congo (BCC) est actuellement en cours.** La mise à jour précédente, achevée en janvier 2008, a permis de constater que le mécanisme d'audit externe avait été renforcé, mais que des risques significatifs subsistaient en ce qui concerne le cadre de contrôle de la banque centrale, avec notamment de profondes préoccupations au sujet de

l'indépendance de la banque. De ce fait, l'évaluation recommandait que des mesures spécifiques soient prises avant l'examen par le Conseil d'administration d'un nouvel accord FRPC. La BCC a souscrit aux conclusions de l'évaluation et s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations concernant les sauvegardes, dont certaines constituent des actions préalables et d'autres des repères structurels dans le programme FRPC proposé. Les services du FMI suivent la mise en œuvre de ces mesures par la BCC. La mise à jour de l'évaluation sera terminée au plus tard d'ici la première revue.

48. Le Gouvernement s'emploie à renforcer ses capacités pour assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution de son programme économique. La Commission nationale de pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté (CNP-SRP) sera mise en place et relèvera directement du Premier Ministre. Cette commission sera assistée par le Comité technique interministériel mis en place au niveau de la Primature et supervisera les activités de deux commissions interministérielles, la CI-SNLCP et la CISPI, chargées respectivement de l'élaboration du processus d'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, et du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de cette stratégie. La CI-SNLCP sera présidée par le Ministre du Plan et sera assistée par d'autres membres, notamment les Ministres en charge des secteurs prioritaires. Elle aura pour mission de piloter le processus de planification de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de sa mission, elle travaillera en étroite collaboration avec l'UPPE-SRP. La CISPI sera présidée par le Ministre des finances et sera composée des Ministres du budget, de l'économie, du plan, du commerce ainsi que ceux qui sont concernés par la mise en œuvre des réformes. Elle sera assistée par le Comité technique de suivi des réformes (CTR). En outre, le Gouvernement a mis en place un Comité technique interministériel (CTSP) chargé du suivi du programme macroéconomique du Gouvernement (CTSP) appuyé par l'accord FRPC.

Tableau texte 1: République démocratique du Congo : Indicateur de solidité financière, 2003– septembre 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Sep-09 Pre.
Normes de fonds propres							
Capital réglementaire/actifs pondérés en fonction du risque	-3.40	6.83	7.66	10.52	12.84	10.85	15.00
Fonds propres de base réglementaire/actifs pondérés en fonction du risque	-4.06	6.56	7.12	10.30	11.46	9.18	...
Qualité des actifs							
Prêts non productifs/total prêts bruts	1.54	2.03	6.75	3.00	4.46	2.77	10.60
Prêts non productifs nets de provisions/capital	0.06	4.06	9.28	6.53	11.72	10.53	16.88
Recettes et rentabilité							
Rendements des actifs	0.55	-1.12	1.66	2.65	2.52	2.10	0.60
Rentabilité des fonds propres	0.59	-18.51	25.28	51.61	40.83	37.62	5.60
Marge financière/revenu brut	18.92	20.91	32.68	39.77	87.89	91.89	...
Dépenses hors intérêts/revenu brut	77.36	86.41	58.02	44.45	79.28	79.83	...
Utilité							
Actifs liquides/total actif (ratio de liquidité/actifs)	47.03	77.19	88.46	82.99	79.80	74.77	75.00
Actifs liquides/passifs à court terme	53.64	81.42	94.96	92.88	62.85	103.97	78.00
Sensibilité aux risques du marché							
Position de change ouverte nette/capital	29.97	52.53	12.92	50.43	41.75	-11.46	...
Passifs libellés en devises/total passifs	69.23	80.23	73.61	76.37	76.19	81.31	91.90

Source: Banque centrale du Congo (BCC), Direction de la supervision bancaire.

Tableau I.2. République démocratique du Congo: conditionnalité structurelle et importance macroéconomique, 2009–10

Mesure	État d'avancement	Importance macroéconomique
Actions préalables		
Création d'un comité chargé d'évaluer les incitations et les exonérations fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales, conformément au mandat rédigé en consultation avec les services du FMI.	observé	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Perception des recettes fiscales tirées du secteur minier par une nouvelle unité spécialisée en la matière et la DGE.	observé	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Achèvement de l'audit des arriérés intérieurs accumulés à fin décembre 2007, et adoption par le Gouvernement d'un plan pour leur apurement.	observé	Permettre à l'État d'honorer ses obligations envers le secteur privé et éviter de freiner le développement du secteur privé et la croissance de l'économie.
Opérationnalisation de la Cellule des renseignements financiers (CENAREF) dans le contexte de la lutte contre le blanchiment de capitaux.	observé	Promouvoir le développement ordonné du secteur financier.
Modification de l'accord de coopération sino-congolais de manière à ce qu'il soit conforme à l'exigence de viabilité de la dette.	observé	Renforcer la gestion de la dette afin d'en assurer la viabilité.
Sélection d'un cabinet d'audit de réputation internationale pour la vérification du respect des critères de la FRPC pour la durée du programme (2009-2011)	observé	Renforcer le suivi et le contrôle du programme.
Nomination de directeurs à la BCC, chargés de la nouvelle Direction créée dans le contexte de la restructuration de la banque centrale	observé	Promouvoir la modernisation de la BCC, en particulier améliorer l'élaboration de la politique monétaire et le contrôle bancaire.
Repères structurels		
Restructuration d'une grande banque commerciale.	Fin déc. 2009	Risque systémique.
Adoption par le Conseil des ministres d'un plan d'action établi par le comité chargé d'évaluer les incitations et les exonérations fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales.	Fin déc. 2009	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Mise en œuvre du logiciel Sydonia ++ dans tous les bureaux de douane de Kinshasa.	Fin déc. 2009	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Établir un plan de remboursement des arriérés de 2008 sur la base de l'audit interne de l'Inspection générale des finances et élaborer un plan en vue du recensement et de l'audit des arriérés publics qui subsisteraient.	Fin fév. 2010	Permettre à l'État d'honorer ses obligations envers le secteur privé et éviter de freiner le développement du secteur privé et la croissance de l'économie.
Dépôt au Parlement d'un projet de loi organique sur les finances publiques qui, entre autres, interdit aux provinces de contracter des emprunts auprès des banques commerciales et de la Banque centrale.	Fin mars 2010	Établir la discipline budgétaire sur la base de règles et d'une réglementation transparentes.
Production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec le tableau des opérations financières de l'État, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Renforcer le suivi du programme.
Inclusion dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels des dépenses financées sur ressources extérieures (rapprochées avec le tableau des opérations financières de l'État, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 3 mois après la fin du mois.	Continu	Renforcer le suivi du programme.
Publication des contrats de partenariat entre des entreprises publiques et des entreprises privées du secteur minier dans les 60 jours suivant la signature.	Continu	Rehausser la gouvernance économique et garantir la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources publiques.
Autorisation préalable du Ministre des finances du paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante.	Continu	Rehausser la gouvernance économique et garantir la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources publiques.

Source: autorités congolaises; et évaluations des services du FMI.

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12

Secteur	Mesures	Calendrier
	I. Politiques et réformes fiscales et budgétaires	
A. Politique fiscale	Objectif : Modernisation du régime fiscal	
	1. Réduction du nombre d'impôts à faible rendement :	
	<ul style="list-style-type: none"> • adoption du rapport sur les impôts à faible rendement par le Conseil des ministres. 	fin décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • dépôt au Parlement des projets de loi sur l'élimination de ces impôts. 	fin juin 2010
	2. Limitation des incitations et des exemptions fiscales et douanières :	
	<ul style="list-style-type: none"> • adoption par le Conseil des ministres du plan d'action élaboré par la commission chargée d'évaluer les incitations et les exemptions fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales (repère structurel) 	fin décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • aucune nouvelle incitation ou exemption fiscale discrétionnaire ou aucun renouvellement de telles incitations ou exemptions en marge du Code des investissements, du Code des mines et du Code forestier. 	en cours
	3. Réduction du nombre de taxes vexatoires et de redevances frontalières :	
	<ul style="list-style-type: none"> • établissement d'un rapport faisant état des taxes parafiscales et des redevances frontalières sans contrepartie, et adoption d'un plan d'action pour les éliminer; 	fin décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre de ce plan d'action. 	fin décembre 2010
	4. Mise en place de la TVA :	
	<ul style="list-style-type: none"> • adoption et promulgation du projet de loi établissant une TVA moderne à taux unique; 	fin décembre 2010
	<ul style="list-style-type: none"> • début de la perception de la TVA auprès des entreprises par la Direction générale des impôts (DGI). 	fin janvier 2012
	5. Mise en œuvre du nouveau Code des douanes :	
	<ul style="list-style-type: none"> • adoption par le Conseil des ministres; 	fin décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • dépôt au parlement; 	fin décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • promulgation par le Président. 	fin juin 2010
B. Administration des douanes	Objectif : modernisation de l'administration des douanes	
	1. Transfert des activités douanières de l'Office congolais de contrôle (OCC) à l'Office des douanes et accises (OFIDA) :	
	<ul style="list-style-type: none"> • adoption par le Conseil des ministres des nouvelles lois sur l'OCC et l'OFIDA; 	décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • approbation par le Conseil des ministres du plan d'action pour le transfert efficace des activités douanières de l'OCC à l'OFIDA. 	avril 2010
	2. Promulgation d'un décret du Premier Ministre qui fera de l'OFIDA une direction générale des douanes relevant du Ministère des finances.	fin décembre 2009
	3. Renforcement des règles prescrivant le prédédouanement des importations par BIVAC; pour les marchandises qui ne font pas l'objet d'un prédédouanement, l'OFIDA établira leur valeur au moyen de la base de données de BIVAC.	fin décembre 2009

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur	Mesures	Calendrier
B. Administration des douanes (suite)	Objectif : modernisation de l'administration des douanes	
	4. Mise en œuvre du logiciel Sydonia++ dans tous les bureaux de douane, lorsque le volume et le type des échanges le justifient : <ul style="list-style-type: none"> • à Kinshasa (repère structurel); • dans les autres bureaux de douane qui représentent au moins 5 % des importations (valeur CAF) ou au moins 10 % des marchandises en transit (valeur CAF). 	fin décembre 2009 fin décembre 2011
	5. Mise en place du guichet unique dans tous les bureaux de douane.	fin décembre 2011
C. Administration des impôts	Objectif : renforcement de l'administration des impôts	
	1. Fusion de la DGRAD et de la DGI: <ul style="list-style-type: none"> • création d'une commission indépendante chargée de déterminer si la fusion de la DGRAD et de la DGI est souhaitable et possible. • adoption par le Conseil des ministres du rapport sur l'opportunité et la faisabilité de la fusion de la DGRAD et de la DGI. 	fin septembre 2009 fin mars 2010
	2. Utilisation du numéro d'identification fiscal (NIF) dans l'ensemble des provinces.	fin juin 2010
	3. Transfert au portefeuille de la DGE de toutes les entreprises remplissant les critères requis.	fin décembre 2009
	4. Création de centres des impôts (CDI) dans toutes les provinces pour la gestion des impôts des entreprises de taille moyenne : <ul style="list-style-type: none"> • création de trois CDI : Bas-Congo, Nord-Kivu et Sud-Kivu. • création de CDI dans les autres provinces. 	fin mars 2010 fin décembre 2011
D. Perception fiscale dans le secteur minier	Objectif : accroître les recettes tirées du secteur minier	
	1. Signature d'un protocole d'entente avec d'autres institutions publiques permettant un échange d'informations sur les exportations minières.	fin décembre 2009
	2. Renforcement de l'administration fiscale dans le secteur minier : <ul style="list-style-type: none"> • renforcement de la capacité de l'unité spécialisée, entre autres par la conclusion d'accords avec des sociétés d'audit spécialisées et des cabinets-conseils internationaux; • dépôt au Parlement le projet de loi sur le transfert des fonctions d'administration fiscale dans le secteur minier de la DGRAD à la nouvelle unité spécialisée de la DGE, qui devient responsable de la taxation en conformité aux meilleures pratiques internationales, aux fins du contrôle et du recouvrement des impôts, taxes, droits et redevances auprès des grandes sociétés minières. 	fin décembre 2009 fin octobre 2010
	3. À compter de juillet 2009, réalisation d'audits par l'Inspecteur général des finances, six mois après l'exercice visé, visant à s'assurer que les recettes fiscales tirées du secteur minier ont été déposées au compte général du Trésor.	en cours
	4. Dans le cadre du renforcement des capacités de l'OFIDA, création de centres d'expertise pour les principales exportations minières à Kasumbalesa et Sakania, au Katanga.	fin juin 2010

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur	Mesures	Calendrier
E. Gestion des finances publiques	Objectif : amélioration de la gestion des finances publiques	
	Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action pour la gestion des finances publiques	fin mars 2010
<i>(i) Aspects juridiques et institutionnels</i>	1. Dépôt au Parlement d'un projet de loi organique sur les finances publiques qui interdit explicitement aux provinces de contracter un emprunt auprès des banques commerciales et de la banque centrale. (repère structurel)	fin mars 2010
	2. Dépôt au Parlement du projet de loi sur l'examen du budget de 2008 par la Cour des comptes.	fin décembre 2009
	3. Adoption du nouveau Code des marchés publics et de ses règlements d'application.	fin décembre 2009
	4. Réforme du financement des organismes de perception fiscale: <ul style="list-style-type: none"> • élimination des transferts aux trois organismes publics de perception fiscale. • remplacement des primes au rendement par des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, et des incitations destinées aux agents des organismes de perception fiscale. 	fin juillet 2010 fin janvier 2011
	5. Approbation des règlements généraux sur la comptabilité publique.	fin décembre 2010
	6. Dépôt au Parlement du projet de loi organique sur la Cour des comptes.	fin décembre 2010
	7. Examen du cadre réglementaire de l'Inspection générale des finances.	fin décembre 2010
<i>(ii) Préparation du budget</i>	1. Établissement d'un cadre budgétaire à moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> • pour les Ministères de la santé et de l'éducation; • dans tous les ministères, en coopération étroite avec les ministères sectoriels. 	fin mars 2010 fin décembre 2012
<i>(iii) Exécution du budget</i>	1. Publication par le Ministre des finances d'un décret obligeant l'État à payer les fournisseurs résidents en monnaie nationale.	fin décembre 2009
	2. Réalisation d'un audit des comptes des entités publiques domiciliés à la BCC et dans les banques commerciales.	fin décembre 2009
	3. Renforcement du processus de dépenses informatisé par la modernisation des logiciels et du matériel.	fin décembre 2010
	4. Régularisation des arriérés de paiement intérieurs: <ul style="list-style-type: none"> • établir un plan de remboursement du stock d'arriérés intérieurs à fin 2008 sur la base de l'audit de l'Inspection Générale des Finances. (repère structurel) • mise en œuvre du plan d'action pour le remboursement progressif du stock d'arriérés à fin 2008. 	février 2010 2010–11
	5. En matière de dépenses, diminution du recours à la procédure exceptionnelle: <ul style="list-style-type: none"> • par le respect rigoureux du décret de décembre 2008 et l'arrêt des mises à disposition. • par la mise au point d'une stratégie de sortie pour intégrer la procédure de dépense urgente au cycle de dépense informatisé. 	en cours fin décembre 2009
	6. Établissement d'un plan d'engagements qui respecte le plan de trésorerie.	en cours

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur	Mesures	Calendrier
E. Gestion des finances publiques (suite)	Objectif : amélioration de la gestion des finances publiques	
<i>(iv) Système comptable et rapports budgétaires</i>	1. Achèvement de la mise en œuvre du système de comptabilité en partie double à la Direction générale du Trésor du Ministère des finances, et mise en place de ce système dans tous les organismes de recouvrement des recettes.	fin décembre 2009
	2. Production et publication des tableaux mensuels (repère structurel) : <ul style="list-style-type: none"> • production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec le TOFE, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 30 jours après la fin du mois. • Inclue dans ces tableaux des dépenses financées sur ressources extérieures (rapprochées avec le TOFE, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard trois mois après la fin du mois. 	en cours
<i>(v) Gestion de la paie</i>	1. Vérifier la cohérence entre la base de données des ressources humaines et la gestion de la paie et étendre la procédure transitoire simplifiée (PTS) pour la paie: <ul style="list-style-type: none"> • à tous les fonctionnaires; • à toutes les provinces. 	fin mars 2010 fin décembre 2010
	2. Harmoniser les divers systèmes de gestion de la paie des fonctionnaires, notamment par la révision de la structure des barèmes applicables à ces systèmes.	fin décembre 2010
II. Politique monétaire et financière		
A. Réforme de la BCC	Objectif : une banque centrale indépendante et efficace	
<i>(i) Restructuration de la BCC</i>	1. Mise en place de la nouvelle organisation et de la nouvelle structure de la BCC. <ul style="list-style-type: none"> • mise en place des unités organiques au sein de chaque direction générale sur la base de l'organigramme élaboré avec l'assistance technique du MCM du FMI; • approbation de la délégation de pouvoir aux directeurs généraux et directeurs pour l'exécution des opérations dans le cadre des activités courantes de la banque centrale et des autres décisions administratives définies avec l'assistance technique du MCM. 	fin septembre 2009 fin septembre 2009
<i>(ii) Recapitalisation de la BCC</i>	1. Adoption par le Conseil des ministres du plan d'action visant à recapitaliser la BCC, qui repose sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI.	fin février 2010
	2. Dépôt au Parlement du projet de loi sur la recapitalisation de la BCC.	fin octobre 2010
	3. Adoption par le Conseil des ministres du budget nécessaire à la recapitalisation de la banque centrale, qui sera financée par l'émission de titres d'État, les taux d'intérêt et les échéances étant déterminés en fonction de la conjoncture des marchés.	fin novembre 2009
	4. Recapitalisation de la BCC.	fin juin 2011

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur	Mesures	Calendrier
B. Politique monétaire	Objectif : amélioration de la capacité de la BCC de formuler la politique monétaire et de change	
(i) <i>Prévision des liquidités et interventions sur le marché monétaire</i>	1. Diffusion de l'instruction autorisant la négociation des billets du Trésor sur le marché secondaire.	fin septembre 2009
(ii) <i>Émission de la monnaie et qualité du numéraire</i>	1. Augmentation des ressources suffisantes à la Direction générale du Trésor afin de porter à 100 % la capacité de traitement des billets de banque : <ul style="list-style-type: none"> • 40 % d'ici juin 2010. • 70 % d'ici fin décembre 2010. • 100 % d'ici juin 2011. 	2009–11
	2. Adoption d'une stratégie triennale afin de réaliser une réforme de la fonction d'émission de monnaie dans les provinces et d'améliorer la qualité du numéraire, avec l'assistance de l'expert du FMI.	fin octobre 2009
	3. Émission des pièces en 2010, conformément à la stratégie qui sera élaborée avec l'assistance de l'expert du FMI.	fin septembre 2010
(iii) <i>Opérations de change</i>	1. Organisation d'adjudications de devises périodiques et diffusion d'un préavis sur Internet, afin d'assurer une présence régulière sur le marché des changes et la transparence des opérations.	continu
C. Contrôle et système bancaire	Objectif : renforcer la capacité de contrôle bancaire et améliorer la santé du système bancaire	
(i) <i>Contrôle bancaire</i>	1. Renforcement de la capacité de contrôle de la banque centrale par l'application de nouveaux ratios prudentiels par les banques commerciales.	fin octobre 2009
	2. Mise en œuvre d'une nouvelle liste de sanctions pour les cas de non-conformité avec les règlements sur le contrôle bancaire.	fin décembre 2009
(ii) <i>Système bancaire</i>	1. Achèvement des audits de la qualité du portefeuille de prêts : <ul style="list-style-type: none"> • de trois banques, et établissement d'un plan de restructuration et/ou de recapitalisation de concert avec leur conseil d'administration. • des autres banques, et établissement d'un plan de restructuration et/ou de recapitalisation. 	fin décembre 2009
	2. Adoption d'une stratégie visant à améliorer la santé des banques commerciales sur la base des résultats de l'évaluation de mars 2009 réalisée avec l'assistance technique des experts du FMI et de la Banque mondiale.	fin novembre 2009
	3. Restructuration d'une grande banque commerciale.	fin décembre 2009
D. Comptabilité et transparence	Objectif : amélioration de la comptabilité et de la transparence	
(i) <i>Opérations comptables et d'audit</i>	1. Autorisation préalable du Ministère des finances du paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante. (repère structurel)	en cours
	2. Approbation par le conseil d'administration de la BCC d'un plan d'action en vue de l'application des normes internationales d'information financière (IFRS).	fin décembre 2009
(ii) <i>Transparence et communication</i>	1. Six mois après la fin de l'exercice au plus tard, publication des états financiers et des rapports d'audit de la BCC, y compris de l'opinion du commissaire aux comptes	continu

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur	Mesures	Calendrier
III. Autres réformes structurelles		
A. Fonction publique	1. Achèvement de l'enquête sur la fonction publique.	fin avril 2010
	2. Achèvement de l'enquête sur l'armée et la police.	fin décembre 2010
B. Climat des affaires	1. Dépôt au Parlement du traité d'adhésion à l'OHADA.	fin septembre 2009
	2. Abolition de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires contraires aux accords internationaux ratifiés par la RDC.	fin mars 2010
	3. Dépôt au Parlement du projet de loi sur la libéralisation du secteur des assurances.	fin mars 2010
	4. Établissement des tribunaux du commerce :	
	• à Kisangani et à Matadi.	fin décembre 2010
	• dans les autres provinces.	fin décembre 2011
C. Décentralisation	1. Application de la formule de transfert de 40 % des recettes :	
	• période de transition;	2009
<i>Politique</i>	• application.	janvier 2010
<i>Classification des taxes et des redevances des provinces et des ETD</i>	1. Dépôt au Parlement d'un projet de loi sur la classification des taxes et des redevances des provinces et des ETD.	fin octobre 2010
<i>Renforcement de la gestion des finances publiques au niveau provincial</i>	1. Simplification de la classification budgétaire au niveau provincial :	
	• révision de la classification des recettes et des dépenses.	fin septembre 2010
	• utilisation d'une classification simplifiée dans le cadre de la Loi de 2012 sur le budget pour les provinces.	fin décembre 2011
	2. Établissement et approbation d'un plan d'action en vue du renforcement de la capacité de gestion des finances publiques au niveau provincial.	fin septembre 2010
	3. Mise en place, dans toutes les provinces, d'un processus de dépenses informatisé relié au processus de dépenses de l'administration centrale.	fin décembre 2010
D. Gestion de la dette	1. Exécution du plan d'action pour une application efficace du décret qui centralise la gestion de la dette extérieure au sein de l'Office de gestion de la dette publique (OGEDep), notamment les données sur la dette publique et les mesures d'application.	fin décembre 2009
	2. Collecte efficace et centralisation des données sur la dette publique intérieure et extérieure à l'OGEDep.	fin décembre 2009
E. Transparence	1. Publication dans un délai de 60 jours :	
	• des accords de partenariat entre les entreprises publiques et privées (y compris des informations sur les primes à la signature, la fiscalité, les actionnaires privés et la composition du conseil d'administration. (repère structurel));	en cours
	• des résultats des négociations entre les sociétés minières et le gouvernement sur la révision des contrats miniers.	fin juin 2010
	2. Mise en œuvre de l'Initiative sur la transparence des industries extractives.	fin mars 2010
	3. Création d'un organisme de surveillance de la corruption.	fin juin 2010

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (fin)

Secteur	Mesures	Calendrier
F. Statistiques	1. Dépôt au Parlement du projet de loi sur les statistiques.	fin décembre 2009
	2. Révision des statistiques des comptes nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des données estimatives sur les comptes nationaux (SCN93) pour 2006–2007; • adoption par le gouvernement des comptes nationaux conformes au SCN93. 	fin mars 2010 fin juin 2010
	3. Achèvement et adoption par le gouvernement de la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS).	fin septembre 2010
G. Réforme des entreprises publiques	1. Élaboration et présentation au Conseil des ministres des programmes sociaux des entreprises cibles (ONATRA, RVA, SNCC, REGIDESO et SNEL).	fin juillet 2010
	2. Évaluation des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques, et entre les entreprises publiques : <ul style="list-style-type: none"> • sélection du cabinet; • adoption du plan d'action par le gouvernement. 	fin mars 2010 fin septembre 2010

PIÈCE JOINTE II

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MÉMORANDUM TECHNIQUE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Kinshasa, le 30 novembre 2009

1. Le présent mémorandum définit les objectifs quantitatifs qui serviront à évaluer les résultats enregistrés par la République démocratique du Congo dans le cadre du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Il précise en outre le contenu et la fréquence des données nécessaires au suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs sont mesurés à partir des variations cumulées à compter du 1^{er} janvier 2009. Les variables libellées en dollars EU seront converties en francs congolais (FC) au taux de change du programme, à savoir 639,32 FC pour un dollar EU. Les variables libellées en monnaies autres que le dollar EU (à l'exclusion du DTS et de l'euro) seront d'abord converties en dollars EU au taux de change en fin de période du dollar EU/monnaie. Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme, à savoir 994,02 FC pour un DTS. Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme, à savoir 905,07 FC pour un euro.

2. **Couverture institutionnelle : L'administration centrale** comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire aux fins du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations sans but lucratif contrôlées et financées par l'administration centrale. On entend par **système bancaire** la banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les banques commerciales existantes ou nouvellement agréées.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs ont été établis pour la fin de décembre 2009 et la fin de juin 2010 et des objectifs indicatifs ont été fixés pour la fin de septembre 2009 et la fin de mars 2010 au regard des variables suivantes :

- Les variations des avoirs extérieurs nets de la BCC;
- Les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC;
- Les variations du crédit net du système bancaire à l'État (administration centrale);
- Le paiement par la BCC des dépenses publiques (y compris les dépenses urgentes) sans autorisation préalable des ministères du budget et des finances, délivrée conformément aux procédures budgétaires appropriées.
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC;

- Les emprunts extérieurs non concessionnels à court terme contractés ou garantis par l'État, les administrations locales ou la BCC; et
- L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.

A. Planchers des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCC

4. **Définition:** On entend par AEN la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements. Les **avoirs extérieurs bruts** sont définis comme la somme des lignes suivantes : (i) les avoirs en or monétaire de la BCC; (ii) les avoirs en DTS; (iii) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves brutes : les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents (y compris l'allocation de DTS), dont le FMI.

5. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des AEN.

- **Appui à la balance des paiements (ABP):** les AEN seront ajustés (i) en hausse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés; (ii) en baisse, en juillet-décembre 2009, d'un montant équivalant au **moins élevé** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP par rapport aux niveaux programmés (à l'exclusion des concours du FMI) et 45 millions de dollars EU; (iii) en baisse d'un montant équivalant au déficit d'allègement de dette accordé par le FMI au titre de l'IADM; et (iv) en baisse, en janvier-décembre 2010, d'un montant équivalant à l'excédent des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Pas de porte de l'accord de coopération sino-congolais (ACSC) :** les AEN seront ajustés (i) en hausse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent du pas de porte de l'ACSC par rapport aux niveaux programmés; (ii) en baisse d'un montant équivalant à la totalité du déficit du pas de porte de l'ACSC par rapport aux niveaux programmés.
- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC) :** les AEN seront ajustés (i) en hausse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés et (ii) en baisse, en juillet-décembre 2009, d'un montant équivalant au **moins élevé** des deux montants suivants : le déficit total du PPDC par rapport aux niveaux programmés et 45 millions de dollars EU.

6. **Définition :** l'ABP comprend (tous les dons et prêts) moins (les dons et prêts pour les projets financés sur ressources extérieures) plus (l'allègement de la dette accordé par le FMI au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale) moins (les paiements au titre du service de la dette extérieure (voir §7 ci-dessous)). Les financements extérieurs pour le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sont considérés comme des projets financés sur ressources extérieures et échappent donc à la définition de l'ABP.

7. **Définition:** les paiements programmés au titre du service de la dette extérieure (à l'exclusion des paiements aux FMI) sont définis comme le service de la dette exigible (principal et intérêts) moins l'allègement de la dette (à l'exclusion de l'allègement de dette offert par le FMI).

B. Plafonds des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCC

8. **Définition :** les AIN de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir paragraphe 18 ci-dessous) moins les AEN. À partir de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : i) le crédit net à l'État (administration centrale) (voir paragraphe 10 ci-dessous); ii) le crédit au secteur privé; iii) le crédit aux entreprises parapubliques; iv) le crédit aux banques commerciales et v) les autres avoirs nets.

9. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds des AIN.

- **ABP :** les AIN seront ajustés i) en baisse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé; ii) en hausse, en juillet-décembre 2009, d'un montant équivalant au **moins élevé** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP par rapport aux niveaux programmés (à l'exclusion des concours du FMI) et 35.276 millions de FC; (iii) en hausse d'un montant équivalant au déficit d'allègement de dette accordé par le FMI au titre de l'IADM; et (iv) en hausse, en janvier-décembre 2010, d'un montant équivalant à l'excédent des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Pas de porte de l'ACSC :** les AIN seront ajustés (i) en baisse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent du pas de porte de l'ACSC par rapport aux niveaux programmés; (ii) en hausse d'un montant équivalant à la totalité du déficit du pas de porte de l'ACSC par rapport aux niveaux programmés.
- **Produit des privatisations :** les AIN seront ajustés (i) en baisse du montant de la totalité du produit de la privatisation (y compris le PPDC) au dessus du niveau programmé; et (ii) en hausse, en juillet-décembre 2009, d'un montant équivalant au **moins élevé** des deux montants suivants : le déficit total du PPDC par rapport aux niveaux programmés et 35.276 millions de FC.

C. Plafond du crédit net du système bancaire à l'État (CNE)

Définition : le CNE est défini comme la somme des créances nettes de la BCC et des banques commerciales sur l'administration centrale, plus le déficit net de trésorerie de la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE. Le soutien budgétaire extérieur (ABP à l'exclusion de l'appui à la balance des paiements accordé par le FMI) sera converti en monnaie nationale au taux de change en vigueur sur le marché au moment du décaissement.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au plafond du CNE.

- **ABP :** le CNE sera ajusté (i) en baisse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé (à l'exclusion des concours du

FMI) et (ii) en hausse d'un montant équivalant au **moins élevé** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP par rapport aux niveaux programmés (à l'exclusion des concours du FMI) et 35.276 millions de FC; et (iii) en hausse, en janvier-décembre 2010, d'un montant équivalant à l'excédent des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Pas de porte de l'ACSC** : le CNE sera ajusté (i) en baisse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent du pas de porte de l'ACSC par rapport aux niveaux programmés; (ii) en hausse d'un montant équivalant à la totalité du déficit du pas de porte de l'ACSC par rapport aux niveaux programmés.
- **Produit des privatisations**: le plafond du CNE sera ajusté (i) en baisse d'un montant équivalant à la totalité du produit des privatisations au dessus des niveaux programmés, et (ii) en hausse, en juillet-décembre 2009, d'un montant équivalant au **moins élevé** des deux montants suivants : le déficit total du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés et 35.276 millions de FC.

D. Plafonds des nouveaux emprunts non concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC

11. **Définition** : aux fins de la dette contractée ou garantie, on entend par administration centrale toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique, y compris les organisations sans but lucratif contrôlées et financées par l'administration centrale.

12. **Définition** : la dette s'entend comme définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI (décision N° 12274-00/85 du 24 août 2000; voir annexe).

Plafonds des nouveaux emprunts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC

13. **Définition** : la dette non concessionnelle se définit comme l'ensemble des prêts comportant un élément de don inférieur à 35 %, calculé comme la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs du service de la dette exigible. Les taux d'actualisation utilisés à cette fin sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'OCDE. Les TICR moyens à dix ans serviront à calculer la VA de la dette d'une échéance d'au moins 15 ans et les TICR moyens à six mois serviront à calculer la VA des prêts ayant une échéance plus courte. Aux fins du programme, les TICR utilisés pour évaluer la concessionnalité des prêts seront ceux qui auront été publiés le plus récemment par l'OCDE.

14. **Définition** : la limite sur les emprunts non concessionnels à moyen et long terme s'applique à la dette et aux engagements contractés ou garantis pour lesquels la contre-valeur n'a pas été reçue. Elle exclut l'utilisation des ressources du FMI et la dette contractée dans le cadre d'un rééchelonnement ou d'une restructuration.

Plafonds des nouveaux emprunts non concessionnels à court terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC

15. **Définition** : la dette à court terme est définie comme la dette dont l'échéance initiale est d'un maximum d'un an, à l'exclusion des crédits normaux d'importation d'une échéance d'un maximum d'un an.

E. Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

16. **Définition** : les arriérés de paiement extérieurs comprennent les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique de manière **continue** durant toute la période couverte par l'accord FRPC. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations.

II. OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

17. Les objectifs indicatifs concernent : i) la base monétaire; ii) la non-accumulation d'arriérés de paiement de salaires et (iii) le solde budgétaire intérieur.

A. Plafonds de la base monétaire

18. **Définition** : la base monétaire est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire hors banques; ii) les encaisses des banques commerciales; iii) les dépôts des banques commerciales à la BCC; iv) les dépôts du secteur privé à la BCC; v) les dépôts des entreprises parapubliques à la BCC et vi) les dépôts en devises et les provisions pour importations à la BCC.

B. Plafonds de l'accumulation des arriérés de salaires

19. **Définitions**: Les arriérés de salaires sont définis comme des dépenses de personnel approuvées dont le règlement enregistre un retard de 30 jours. Les salaires incluent le total de la rémunération des employés (fonction publique, y compris les prestations permanentes). Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à partir du 1^{er} janvier 2009.

C. Plafond du solde budgétaire intérieur

20. **Définitions**: le **solde budgétaire intérieur** se définit comme (les recettes intérieures) moins (les dépenses financées sur ressources intérieures). Les **recettes intérieures** se définissent comme (le total des recettes et des dons) moins (les dons) moins (le pas de porte de l'ACSC). Les **dépenses financées sur ressources intérieures** se définissent comme (le total des dépenses et prêts nets) moins (les investissements financés par l'étranger) moins (les paiements au titre des intérêts étrangers) plus (le déficit d'exploitation de la BCC) plus (l'accumulation nette d'arriérés intérieurs).

21. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au plafond du solde budgétaire intérieur :
- **ABP** : En juillet-décembre 2009, les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés en hausse d'un montant équivalant au surcroît de déficit total d'ABP (à l'exclusion des concours du FMI) par rapport aux niveaux programmés supérieurs à 35.276 millions de FC.
 - **Produit des privatisations**: En juillet-décembre 2009, les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés en hausse d'un montant équivalant au surcroît de déficit total du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés supérieurs à 35.276 millions de FC.

III. CLAUSE DE CONSULTATION

22. Au cas où les résultats des recettes seraient supérieurs aux montants programmés pendant la période du programme, les autorités consulteront le FMI avant d'allouer tout excédent de recettes à des dépenses supplémentaires. En outre, les autorités consulteront le FMI avant de mettre en œuvre les révisions qui seraient apportées aux politiques contenues dans le MPEF.

IV. DONNÉES À COMMUNIQUER POUR LES BESOINS DU SUIVI DU PROGRAMME

23. Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

Synthèse des données à communiquer

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Volume des achats et des ventes de devises sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Volume des achats et des ventes de la BCC sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU offert par les banques commerciales à leurs clients	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU utilisé par les bureaux de change	BCC	Quotidien	Un jour
Situation monétaire intégrée	BCC	Mensuel	2 semaines
Bilan de la BCC	BCC	Mensuel	Une semaine
Situation monétaire des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Structure des taux d'intérêt des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Réserves (volontaires et obligatoires) des banques de dépôts	BCC	Quotidien	Un jour
Volume des transactions en FC sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Encours des créances de la Banque centrale sur les banques de dépôts	BCC	Quotidien	Un jour
Ventes de devises par la BCC (y compris par voie d'appel d'offres)	BCC	Hebdomadaire	Une semaine
Encours et nouvelles émissions de billets de trésorerie (BTR)	BCC	Hebdomadaire	Un jour
Évolution des réserves libres des banques	BCC	Hebdomadaire	Un jour
Structure des taux d'intérêt de la BCC	BCC	Mensuel	Une semaine

Synthèse des données à communiquer (suite)

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Indice des prix à la consommation	BCC	Hebdomadaire	Une semaine
Indicateurs de solidité financière des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et indicateurs de production intérieure	BCC	Mensuel	3 semaines
Exécution du plan de trésorerie en devises de la BCC	BCC	Hebdomadaire	1 semaine
Exécution du plan de trésorerie en monnaie nationale de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine
Montants et détenteurs des billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC	BCC	Mensuel	3 semaines
Évolution de la mise en œuvre du plan d'engagement et du plan de trésorerie	MF/MB	Hebdomadaire	Un jour
Exécution du plan de flux de trésorerie du Gouvernement	MF	Mensuel	2 semaines
Montant, conditions, détenteurs et encours des billets à ordre (traites)	MF / BCC	Mensuel	3 semaines
Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise	MF	Mensuel	4 semaines
Ventilation des impôts directs et indirects	MF	Mensuel	4 semaines
Ventilation des recettes non fiscales	MF	Mensuel	4 semaines
Plan d'engagement projeté des dépenses	MB	Trimestriel	2 semaines
État de suivi budgétaire (ESB)	MB	Mensuel	2 semaines
Masse salariale validée par catégorie de bénéficiaires	MF	Mensuel	3 semaines
Masse salariale payée par catégorie de bénéficiaires	MF	Mensuel	3 semaines
Employés rémunérés par catégorie	MF	Mensuel	3 semaines
Grille des salaires de la fonction publique	MF	En cas de changement	3 semaines

Synthèse des données à communiquer (suite et fin)

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Recettes de privatisations	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Dette intérieure du secteur public, par catégorie et par créancier	MF	Mensuel	3 semaines
Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les administrations locales	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Tableau du suivi de l'exécution du budget faisant apparaître les plans annuels d'engagement et de trésorerie ainsi que tous les stades de l'exécution des dépenses, jusqu'au paiement	MF/MB	Hebdomadaire	3 jours
Rapports d'audit de PricewaterhouseCoopers, indiquant les ajustements qui ont éventuellement été apportés aux données communiquées aux dernières dates de référence	BCC		Une semaine

Annexe

Définition de la dette

La dette se définit comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou à fournir des services à une ou plusieurs dates futures; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont : i) prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, le paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Analyse conjointe de la viabilité de la dette par le FMI et la Banque mondiale, 2009

Établie par les services du Fonds monétaire international et de
l'Association internationale de développement

Approuvée par Mark Plant et Dominique Desruelle (FMI) et par
Carlos Alberto Braga et Sudhir Shetty (IDA)

30 novembre 2009

La présente note offre une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de la République démocratique du Congo (RDC), effectuée à l'aide du cadre de viabilité de la dette (CVD) établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu. Il en ressort que la RDC reste un pays surendetté, comme l'indiquait déjà la dernière AVD, faite en août 2007. Il ressort des projections que, sans un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays très endettés (PPTTE) renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), les indicateurs d'endettement extérieur devraient continuer à dépasser pendant longtemps les seuils tributaires de la politique économique. Même après l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE et de l'IADM, les perspectives de la dette extérieure seraient vulnérables aux chocs adverses. Selon les projections, les emprunts extérieurs destinés au financement de projets d'infrastructure publique dans le cadre de l'accord de coopération sino-congolais devraient entraîner une hausse sensible des indicateurs d'endettement extérieur à moyen terme, mais les risques pour la viabilité de la dette semblent gérables.

1. **La République démocratique du Congo (RDC) reste un pays surendetté.** La valeur actualisée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État à fin 2008 est estimée à 93 % du PIB, 150 % des exportations et 501 % des recettes publiques (hors dons), niveaux bien supérieurs aux seuils tributaires de la politique économique¹. En outre, tous les indicateurs d'endettement devraient se dégrader sensiblement en 2009 par suite d'un recul marqué du PIB, des exportations et des recettes publiques sous l'effet du ralentissement économique mondial et de l'effondrement connexe des cours mondiaux des produits de base.

¹ Avec une note CPIA moyenne de 2,80 en 2006–08, la RDC est classée comme présentant un cadre de politique économique faible.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

2. **La RDC continue d'accumuler des arriérés extérieurs principalement au titre de sa dette envers les créanciers bilatéraux.** Elle a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée en juillet 2003, réunissant ainsi les conditions requises pour recevoir un allègement de dette intérimaire². Le FMI a interrompu l'aide intérimaire en juin 2006 lorsque le programme FRPC a dérapé. Le Club de Paris a consenti à un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne en novembre 2003, lequel a lui aussi été suspendu en juin 2006 lorsque s'est produit le dérapage du programme FRPC. L'aide intérimaire de l'IDA au titre de l'initiative PPTE a expiré en octobre 2009. La Banque africaine de développement/Fonds africain de développement fournira une aide intérimaire en 2010. La valeur nominale de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (y compris arriérés) est estimée à 13,1 milliards de dollars EU à fin 2008, dont 7,1 milliards dus à des créanciers bilatéraux, 4,4 milliards à des institutions multilatérales et 1,5 milliard à des créanciers commerciaux. Les arriérés sont estimés à 3,3 milliards de dollars EU à fin 2008, dont 1,5 milliard sont dus aux créanciers du Club de Paris.

II. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

3. **Dans cette AVD, le scénario de référence suppose une forte reprise de l'activité économique à moyen terme, soutenue par de gros investissements dans des projets miniers et d'infrastructure publique.** En particulier, il suppose que la situation sécuritaire dans les provinces orientales se stabilise et que le gouvernement adopte des politiques macroéconomiques prudentes et fait des progrès sensibles dans les réformes structurelles fondamentales, notamment dans le renforcement des recouvrements fiscaux, l'amélioration de la préparation et de l'exécution du budget et la réforme de la fonction publique. Les perspectives à court terme sont dominées par l'impact du ralentissement économique mondial (encadré 1), suivi par une forte reprise à moyen terme sous l'effet d'un investissement de 3,2 milliards de dollars EU dans un projet minier et de 3 milliards de dollars EU dans des projets d'infrastructure publique prévus par l'accord de coopération sino-congolais (encadré 2).

4. **Le scénario de référence repose en outre sur l'hypothèse qu'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC sera en place d'ici la fin de 2009,** ce qui permettra au FMI et aux créanciers de la RDC membres du Club de Paris de fournir une aide intérimaire additionnelle au titre de l'initiative PPTE renforcée³. Il suppose en outre que les arriérés

² "Democratic Republic of the Congo—Decision Point Document for the Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative", EBS/03/267 et IDA/R2003-0059.

³ Le scénario de référence ne suppose pas que la RDC atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE, conformément aux directives actuelles sur l'AVD pour les pays à faible revenu exposés dans : "Staff Guidance Note on the Application of the Joint Fund-Bank Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries",

envers les créanciers bilatéraux seront rééchelonnés ou différés, que la Banque africaine de développement/Fonds africain de développement apportera une aide intérimaire au titre de l'initiative PPTE en 2010 et que l'IDA fournira cette aide jusqu'à octobre 2009.

Encadré 1. République démocratique du Congo—Hypothèses macroéconomiques pour l'AVD

Bien que la situation économique à court terme demeure précaire, les perspectives à moyen terme sont favorables. Le scénario de référence comporte les éléments clés suivants :

- Le taux de **croissance du PIB** tombe de 6,2 % en 2008 à 2,7 % en 2009 sous l'effet du ralentissement de la croissance mondiale et de la forte baisse des cours mondiaux des produits de base par rapport aux niveaux record atteints au milieu de 2008. La croissance redémarre fortement à moyen terme, atteignant en moyenne 7,5 % sur la période 2010–16, stimulée par les grosses dépenses d'investissement relevant de l'accord de coopération sino-congolais (encadré 2) et par la reprise de l'activité minière. Le projet minier financé par l'accord de coopération sino-congolais devrait faire gagner en moyenne 0,3 point à la croissance du PIB réel durant la phase de construction (2009–12) et 0,6 point en moyenne durant la phase de production (2013–16). Les projets d'infrastructure publique financés par l'accord devraient se traduire par une augmentation du taux de croissance du PIB réel de 0,7 point en moyenne durant la phase de construction (2009–12), proportion qui sera ramenée à 0,2 point à long terme (encadré 3).
- L'**inflation** tombe à 48,7 % à fin 2009, puis à un niveau à un chiffre à moyen terme, sous l'effet de politiques budgétaire et monétaire prudentes.
- Le **déficit budgétaire global** (dons compris) se creuse sensiblement à court terme, atteignant 12 % en 2010, avant de revenir peu à peu à environ 2 % du PIB à long terme sous l'effet de l'élargissement de l'assiette fiscale par les réformes en cours et de la baisse progressive des dépenses hors paiements d'intérêt, exprimées en pourcentage du PIB. Les dons tombent de 8,7 % du PIB en 2009 à moins de 4 % en 2018.
- Le **déficit des transactions courantes** passe de 15 % du PIB en 2008 à 32 % en 2011 en raison principalement d'une forte hausse des facteurs importés utilisés dans les projets miniers et d'infrastructure publique. Le déficit baisse par la suite du fait de l'accroissement des exportations minières et du recul des importations liées aux investissements, se stabilisant autour de 6 % du PIB à long terme.
- Le **financement extérieur** à moyen terme est dominé par les prêts décaissés pour financer les projets d'infrastructure publique prévus par l'accord de coopération sino-congolais, répondant à 22 % des besoins d'emprunt bruts pour la période 2009–14. En moyenne, l'élément de don des nouveaux emprunts passe peu à peu de 20 % en 2009 à 43 % en 2015 et au-delà.
- Les **investissements directs étrangers nets** reculent légèrement, tombant d'un niveau moyen de 6,3 % du PIB pendant la période 2004-08 à 5,8 % en 2009 sous l'effet du ralentissement économique mondial, et remontent par la suite pour se situer à un niveau moyen de 7,2 % du PIB pour la période 2010–12 du fait d'investissements étrangers dans des projets miniers.

avril 2007, SM/07/131, 17/4/07, et IDA/No. 39748. Il est supposé dans un autre scénario que la RDC atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE au milieu de 2010.

Encadré 2. République démocratique du Congo — Accord de coopération sino-congolais

En avril 2008, la RDC a signé un accord de coopération faisant intervenir une entreprise minière parapublique congolaise (GECAMINES) et un consortium d'entreprises chinoises et aboutissant à la création d'une coentreprise (SICOMINES). Les bénéfices d'exploitation nets de la coentreprise seront distribués sur la base de la participation au capital, à raison de 32 % pour GECAMINES et de 68 % pour le consortium d'entreprises chinoises.

L'accord initial (signé en avril 2008) prévoyait un investissement de 3,2 milliards de dollars EU dans un projet minier et de 6 milliards de dollars EU dans des projets d'infrastructure publique à exécuter en deux phases sur la période 2009–17. L'accord a été amendé en octobre 2009 pour exclure la seconde phase des projets d'infrastructure publique, d'un montant total de 3 milliards de dollars EU, qui devait être mise en œuvre pendant la période 2014–17, ce qui ne laisse que la première phase de ces projets, d'un montant total de 3 milliards de dollars EU, à exécuter sur la période 2009–13.

Aux termes de l'accord initial, l'État congolais fournissait une garantie pour les prêts aux projets minier et d'infrastructure publique. Cependant, la garantie publique des prêts au projet minier a été retirée dans l'accord amendé. La garantie exige de l'État congolais qu'il rembourse tout encours de principal des prêts à l'infrastructure publique à fin 2034 (25 ans après la formation de la coentreprise SICOMINES), avec intérêts capitalisés.

L'investissement de 3,2 milliards de dollars EU dans le projet minier est à financer à l'aide d'un prêt sans intérêts de 1,1 milliard de dollars EU, ainsi que d'un prêt de 2,1 milliards de dollars EU assorti d'un taux d'intérêt de 6,1%. L'investissement de 3 milliards de dollars EU dans l'infrastructure publique est à financer au moyen d'une série de prêts à décaisser pour chaque projet, chacun étant assorti d'un taux d'intérêt fixe de 4,4 % (LIBOR plus 100 points de base au 22 avril 2008). Tous les prêts sont libellés en dollars EU.

Le consortium d'entreprises chinoises paie à l'État congolais un pas de porte de 250 millions de dollars EU, dont la moitié a été versée en mars 2009. Le solde sera décaissé au moment du transfert du titre de concession minière à la SICOMINES. GECAMINES reçoit un pas de porte de 100 millions de dollars EU, décaissé lui aussi en deux tranches.

Le projet minier devrait dégager des bénéfices d'exploitation à partir de 2013, lesquels serviront à rembourser les prêts aux projets minier et d'infrastructure publique en trois étapes. Dans la première étape, tous les bénéfices provenant de l'exploitation minière seront affectés au remboursement du principal et au versement d'intérêts capitalisés au titre de prêts à l'infrastructure publique « d'urgence », d'un montant de 375 millions de dollars EU. Dans la deuxième étape, 85 % des bénéfices d'exploitation serviront à rembourser les prêts au projet minier. Dans la troisième étape, 85 % des bénéfices d'exploitation sont utilisés pour le remboursement du reste des prêts à l'infrastructure publique. Dans les deuxième et troisième étapes, 15 % des bénéfices d'exploitation seront distribués aux actionnaires de la coentreprise SICOMINES.

Encadré 3. République démocratique du Congo — Impact économique des projets d'infrastructure publique

L'analyse de l'impact sur la croissance à long terme des 3 milliards de dollars EU investis dans les projets d'infrastructure publique à exécuter dans le cadre de l'Accord de coopération sino-congolais, a été effectuée au moyen d'une approche à deux étapes^{1/}. Dans la première étape, l'analyse a consisté à déterminer l'emplacement et le volume des activités économiques actuelles (par exemple, agriculture, exploitations forestière et extraction minière) et le potentiel économique de chaque site. Les coûts de transport propres à chaque site tiennent compte de la distance par rapport aux marchés correspondants par utilisation d'un algorithme « coût-distance ». Les réactions de chaque secteur aux variations des coûts de transport ont été estimées et utilisées pour simuler l'impact à long terme des investissements dans les transports sur les niveaux de production locaux. Des élasticités à long terme reposant sur des régressions transversales de forme réduite ont servi à estimer la réaction de la production locale à une variation des coûts de transport. Dans la deuxième étape, un multiplicateur a été utilisé pour évaluer les effets, sur la demande, des projets d'infrastructure publique durant la phase d'exécution. L'analyse indique que les projets d'infrastructure publique relèveraient le taux de croissance du PIB réel d'environ 0,7 point de pourcentage en moyenne durant la phase de construction (2009–13), principalement du fait de l'impact de l'augmentation des investissements sur la demande intérieure. L'effet sur la croissance est ramené à 0,2 point à l'achèvement des projets, ce qui tient aux gains de productivité totale des facteurs liés à l'amélioration de l'infrastructure publique.

^{1/} Voir Banque mondiale (2009, à paraître), "Prioritizing Infrastructure Investments: A Spatial Approach".

5. **Dans le scénario de référence, les indicateurs d'endettement extérieur dépassent durablement les seuils tributaires de la politique économique** (graphique 1). La valeur actualisée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépasse le seuil de 30 % du PIB pendant la majeure partie de la période de projection de 20 ans (graphique 1b), en dépit de la forte reprise prévue pour le moyen terme. Les ratios dette/exportations et dette/recettes baissent un peu plus rapidement sur la période de projection, tombant au-dessous de leurs seuils, en 2018 et en 2019 respectivement (graphiques 1c et 1d). Ce résultat tient à une hausse des recettes d'exportations provenant des grands projets miniers et à une augmentation des recettes fiscales sous l'effet des réformes entreprises pour élargir l'assiette fiscale.

6. **Des risques importants pèsent sur les projections de référence.** Étant donné la grande dépendance de la RDC à l'égard des exportations minières, les perspectives du compte extérieur et de l'ensemble de l'économie restent très vulnérables aux chocs sur les termes de l'échange. En outre, une mauvaise gouvernance, des problèmes de sécurité persistants, des faiblesses de capacité d'exécution et un soutien plus faible que prévu des bailleurs de fonds pourraient entraîner une détérioration sensible des perspectives d'endettement extérieur.

7. **Tous les indicateurs d'endettement font apparaître une détérioration sensible dans les tests de résistance standard.** Le profil de la dette est très vulnérable à un choc qui entraîne un financement de la dette du secteur public à des conditions moins favorables que celles retenues dans le scénario de référence (graphique 1)⁴. Les indicateurs d'endettement extérieur baissent un peu plus rapidement dans le scénario historique. Ce résultat tient au fait que le pays n'avait pas accès au financement extérieur pendant la période de conflit, ce qui a limité le déficit des transactions courantes hors paiements d'intérêts.

8. **D'après les projections, les indicateurs d'endettement extérieur dépasseront les seuils fixés, même si le pays bénéficie d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.** Si la RDC atteint le point d'achèvement au milieu de 2010, tous les trois indicateurs d'endettement extérieur dépassent leurs seuils (graphique 2). Le ratio dette extérieure/PIB dépasse le seuil de 30 % sur la période 2010–18, culminant à 45 % en 2012 (graphique 2b). Le ratio dette extérieure/recettes dépasse légèrement le seuil de 200 % deux années seulement (2012 et 2014). Les nouveaux achats dans le cadre de l'accord FRPC proposé représenteraient 6,5 % de la valeur actualisée (VA) de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en 2012 (2,9 % du PIB), niveau qui tomberait à 2,7 % en 2019 (0,7 % du PIB). Le profil de la dette extérieure résiste à des projections de croissance à long terme plus faibles. Si l'on réduit le taux de croissance du PIB réel d'un demi-point de pourcentage après 2017 (ce qui contrebalance à peu près l'effet positif attendu des projets d'infrastructure publique), le ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB n'augmente que de 1,3 point en 2029. Les profils d'endettement sont toutefois vulnérables à des chocs adverses. En particulier, deux des trois indicateurs d'endettement extérieur dépassent leurs seuils respectifs pendant toute la période de projection dans le test de résistance le plus extrême (graphiques 2b et 2d).

9. **La garantie par l'État des financements d'infrastructure dans le cadre de l'accord de coopération sino-congolais relève les indicateurs d'endettement extérieur à moyen terme mais n'a pas d'effet majeur sur la viabilité de la dette à long terme.** Le retrait de la garantie des prêts aux projets d'infrastructure publique réduirait le ratio dette extérieure/PIB de 8,6 points en moyenne sur la période 2011–16 mais n'aurait pas d'effet après 2019, lorsque les prêts seraient remboursés en totalité (graphique 3)⁵. Les calculs de la valeur actualisée sur lesquels repose l'AVD tiennent compte du fait que la garantie de l'État

⁴ L'élément don moyen des emprunts nets n'est que de 30 % sur la période 2009-13, soit nettement en dessous de la proportion de 35 % requise pour qu'un emprunt puisse être réputé concessionnel. Cet important écart s'explique par deux facteurs principaux. Premièrement, le calcul de la concessionnalité s'appuie sur un taux d'actualisation sensiblement supérieur à celui utilisé dans l'AVD. Deuxièmement, l'AVD prévoit le refinancement des arriérés envers les créanciers bilatéraux à des conditions non concessionnelles.

⁵ L'AVD inclut dans la dette extérieure contractée ou garantie par l'État la garantie publique des financements d'infrastructure publique effectués dans le cadre de l'accord de coopération sino-congolais, mais non les paiements au titre du service de la dette effectués sur les bénéfices d'exploitation nets de la coentreprise SICOMINES.

ne peut être invoquée qu'au bout de 25 ans⁶. Si la garantie de l'État était fondée sur un accord de prêt classique avec un calendrier de remboursements fixes égaux aux paiements prévus sur les bénéfices d'exploitation nets de SICOMINES⁷, les indicateurs d'endettement extérieur seraient à peine plus élevés à moyen terme, mais aucun effet ne serait observé après 2019 (graphique 3).

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

10. **La dette intérieure de la RDC est relativement faible et, de ce fait, l'analyse de viabilité de la dette extérieure traitée ci-dessus s'applique grosso modo à la dette publique totale, quoiqu'avec des indicateurs d'endettement légèrement plus élevés** (graphique 4). Les informations sur la dette intérieure laissent à désirer, mais les autorités ont récemment fourni une mise à jour du montant des créances, estimé à environ 1,3 milliard de dollars EU à fin 2008 (11 % du PIB). Il s'agit principalement des créances des fournisseurs, des entreprises publiques et des employés du secteur public qui remontent à la période du conflit dans les années 90. Les autorités s'attachent actuellement à élaborer une stratégie — qui sera finalisée au milieu de 2010 — pour le traitement de ces créances.

IV. CONCLUSION

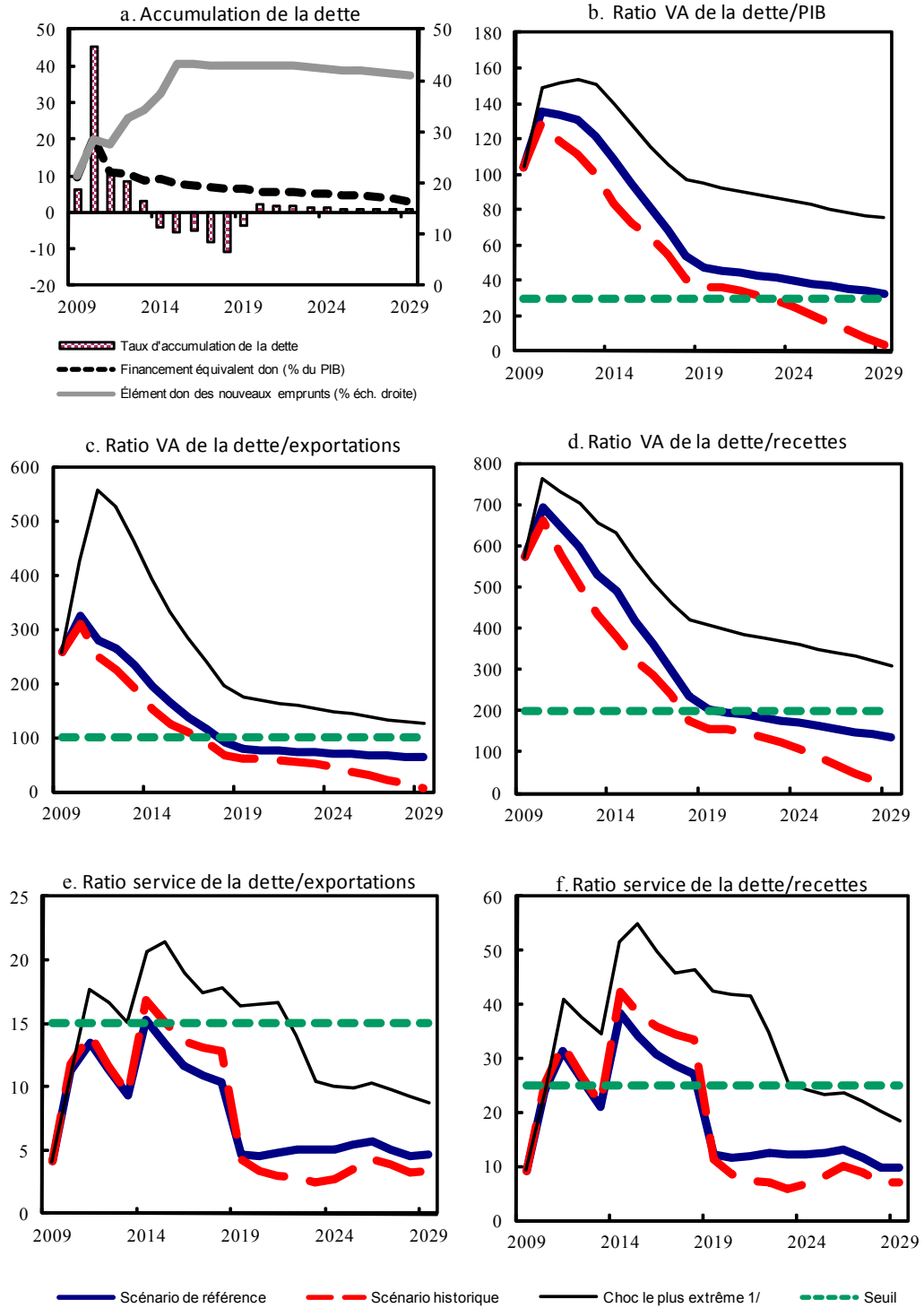
11. **La RDC resterait un pays surendetté sans un allègement sensible de sa dette.** Les indicateurs d'endettement extérieur dépasseraient pendant longtemps les seuils tributaires de la politique économique, même en cas de forte reprise de l'économie à moyen terme (hypothèse du scénario de référence). Même si la RDC atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE au milieu de 2010 et bénéficie d'un allègement de sa dette au titre de cette initiative et de l'IADM, les perspectives d'endettement extérieur restent vulnérables aux chocs adverses. La garantie par l'État du financement au titre de l'accord de coopération sino-congolais a pour effet d'accroître considérablement le ratio dette extérieure/PIB par-delà les seuils de référence pendant une période prolongée. Cependant ces calculs surestiment fortement le risque de surendettement car ils partent de l'hypothèse que le projet minier ne dégagera aucun bénéfice sur la totalité des 25 ans de la période de projection. Il

⁶ À titre d'illustration, prenons l'exemple suivant. En 2009, le consortium chinois devrait décaisser au total 375 millions de dollars EU au titre de prêts aux projets d'infrastructure publique. Aux termes de l'accord, le gouvernement est légalement tenu de rembourser tout solde restant à payer (principal et intérêts composés) en 2034. Suivant la méthode classique d'évaluation des garanties publiques, nous considérons le pire des cas – zéro bénéfices d'exploitation pour toute la période de 25 ans. Cela implique que le gouvernement est légalement tenu de rembourser 375 millions de dollars EU en principal et de verser 725 millions de dollars EU en intérêts composés en 2034, soit une valeur actualisée de 397 millions de dollars EU en 2009 (sur la base du taux d'actualisation de 4 % utilisé dans les AVD pour les pays à faible revenu).

⁷ Par exemple, d'après les projections, les prêts de 375 millions de dollars à décaisser en 2009 seront remboursés en totalité (principal et intérêts capitalisés) en 2013. Cela accroîtrait la valeur actualisée de la dette extérieure de 426 millions de dollars dans le cas d'un prêt classique avec calendrier de remboursements fixes, et de 267 millions de dollars seulement si la garantie de l'État ne peut être évoquée qu'au bout de 25 ans.

ressort des calculs réalisées par les autorités de la RDC à partir d'un modèle des revenus générés par le projet minier que les bénéfices nets d'exploitation dudit projet permettraient de rembourser intégralement les prêts d'infrastructures publiques d'ici 2018, soit 16 ans avant que ne puisse être invoquée la garantie de l'État. Il faudrait que le revenu net d'exploitation baisse de 65 % par rapport au scénario de référence pour que la garantie soit invoquée. Ces calculs font apparaître que le risque pour la viabilité de la dette est gérable.

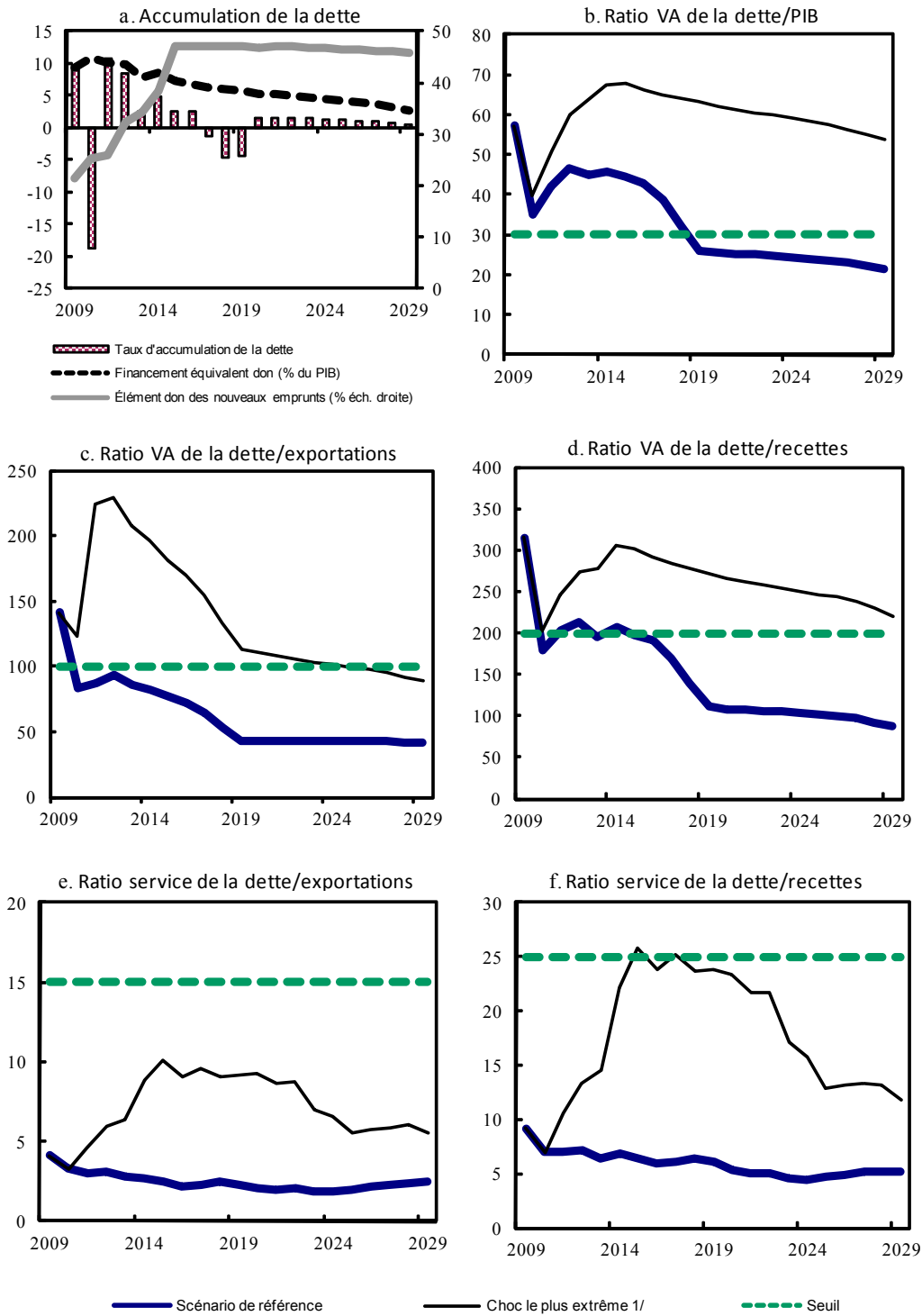
Graphique 1. RDC : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, sans allègement de la dette, 2009–29 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2019, c'est-à-dire de nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables dans les panneaux b, d et f et des exportations plus faibles dans les panneaux c et e.

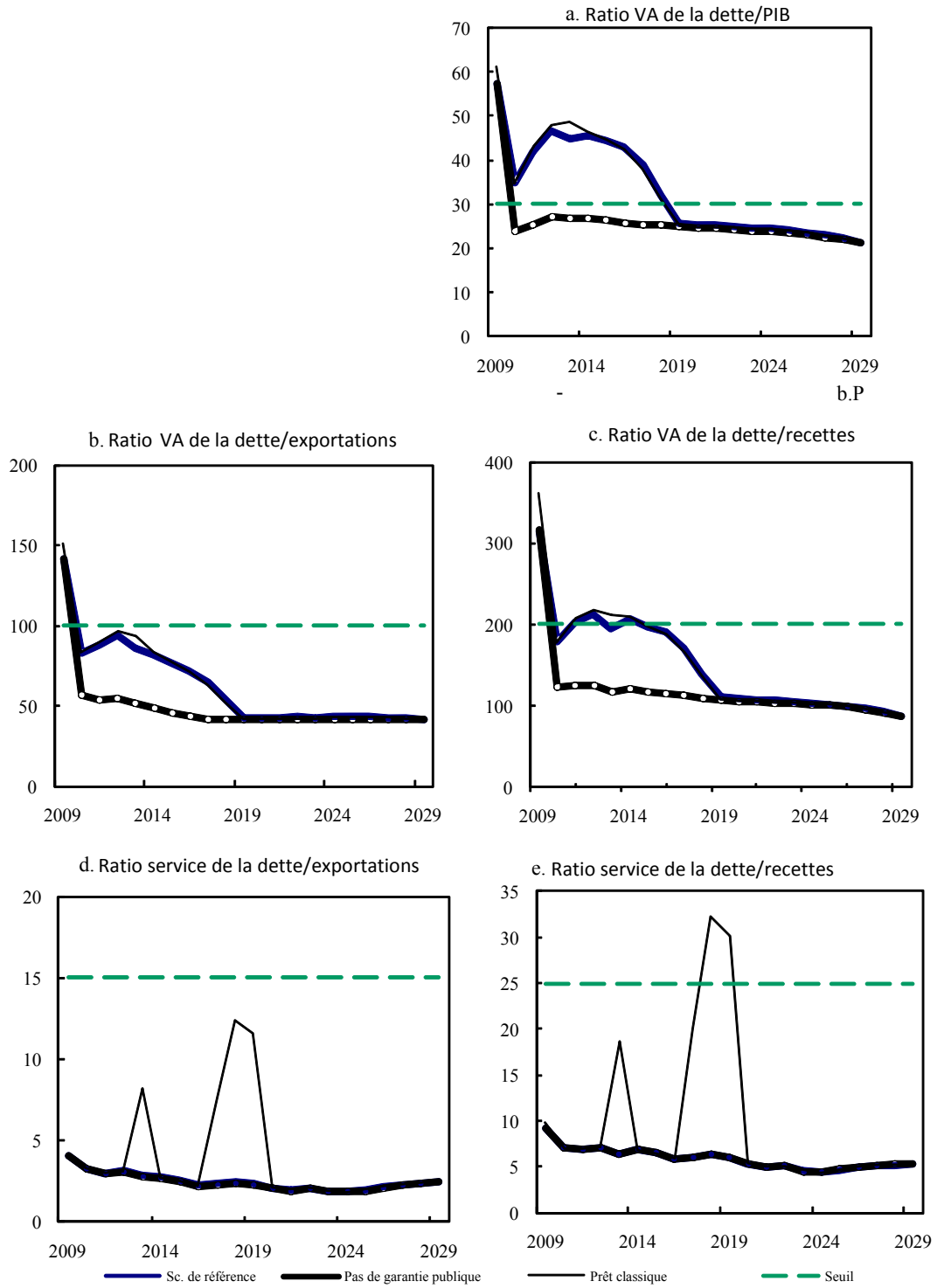
Graphique 2. RDC : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État - Scénario du point d'achèvement PPTE, 2009–29



Source : projections et simulations des services du FMI.

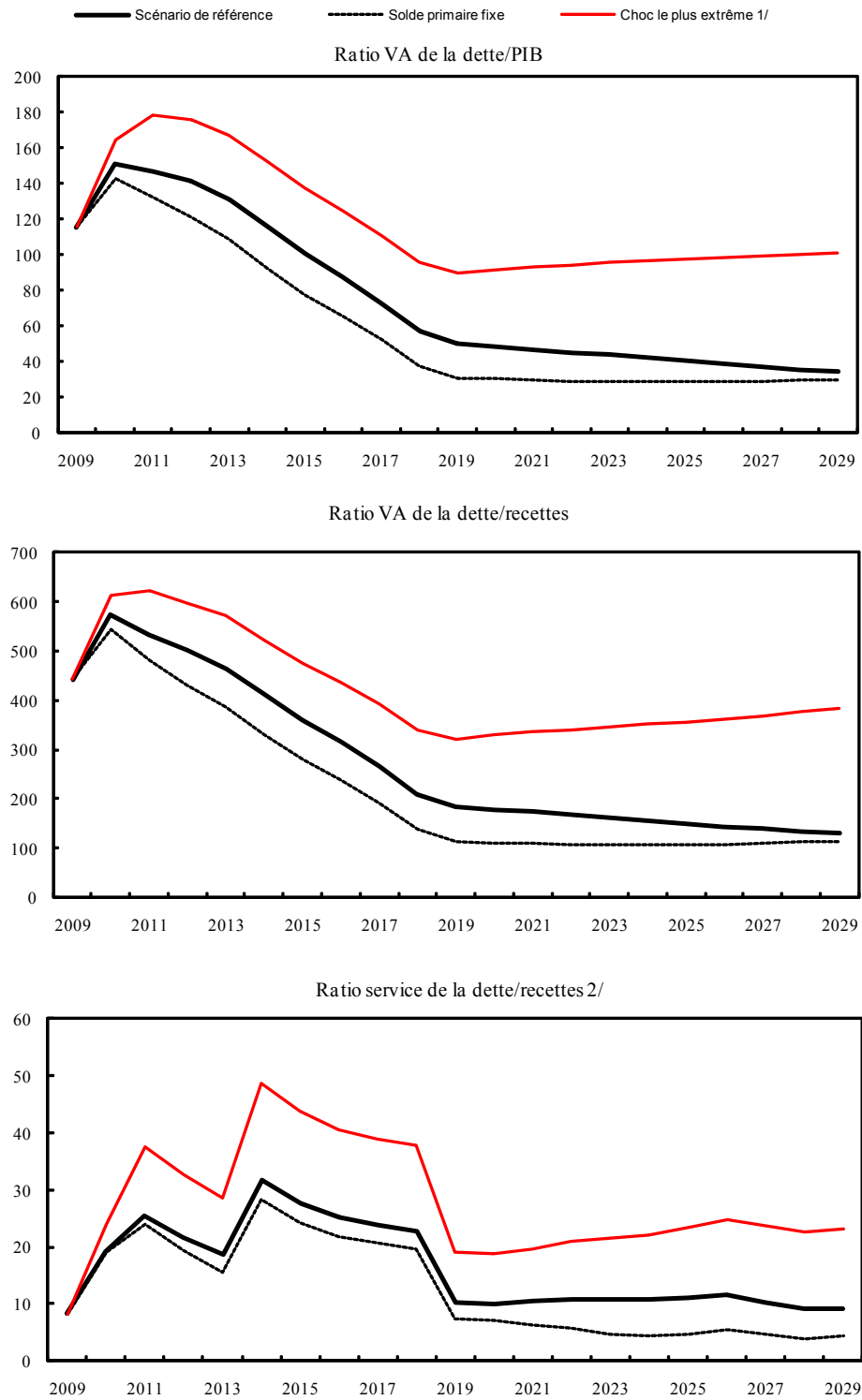
1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2019, c'est-à-dire de nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables dans les panneaux b à f.

Graphique 3. RDC : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État - Scénario du point d'achèvement PPTe avec autre évaluation de la garantie publique, 2009-29



Sources : Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. RDC : Indicateurs d'endettement public sans allégement, 2009–29



Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2019.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 1. RDC : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008-2029 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs 2008	Moyenne historique	Écart type	Projections								2015-29		
				2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009-14 Moyenne	2019	2029	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	128,4			138,7	154,2	165,8	170,2	164,7	157,5			77,7	54,0	
dont : contractée ou garantie par l'État (DECGE)	128,4			132,4	138,8	139,1	138,1	131,0	123,0			74,9	54,0	
Variation de la dette extérieure	3,8			10,3	15,4	11,6	4,5	-5,6	-7,2			-12,8	-2,1	
Flux nets générateurs d'endettement identifiés	-19,1			4,8	9,7	7,8	2,8	-2,6	-3,7			-6,0	2,3	
Déficit extérieur courant hors intérêts	12,7	2,6	4,9	13,7	21,2	23,2	17,6	13,7	10,4			2,7	6,9	5,6
Déficit de la balance des biens et services	14,9			23,8	27,9	31,5	24,6	18,6	14,3			2,6	6,1	
Exportations	61,6			40,6	41,8	48,0	49,7	52,4	55,6			60,2	51,7	
Importations	76,4			64,5	69,8	79,4	74,2	70,9	69,8			62,7	57,8	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-10,6	-6,7	2,6	-13,9	-10,0	-9,5	-8,7	-7,1	-6,5			-5,1	-3,7	-4,7
dont : officiels	-8,8			-12,8	-9,4	-8,8	-8,0	-6,4	-5,7			-3,9	-2,2	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	8,5			3,8	3,3	1,2	1,7	2,2	2,7			5,2	4,4	
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-14,8	-4,8	4,3	-5,7	-6,5	-8,4	-7,1	-6,1	-6,1			-5,7	-2,7	-4,6
Dynamique endogène de la dette 2/	-17,0			-3,3	-5,0	-7,0	-7,6	-10,2	-8,0			-3,0	-1,8	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,3			0,3	1,8	3,3	2,9	2,6	2,4			1,1	0,5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-6,6			-3,6	-6,7	-10,2	-10,5	-12,8	-10,4			-4,1	-2,3	
Contribution des variations des prix et des taux de change	-10,7			
Résiduel (3 - 4) 3/	22,9			5,6	5,7	3,8	1,6	-2,9	-3,4			-6,8	-4,4	
dont : financement exceptionnel	-6,0			-7,3	-35,6	-4,3	-3,4	-2,7	2,0			-1,2	-0,4	
VA de la dette extérieure 4/	92,6			110,4	150,5	160,4	163,1	155,6	142,8			49,7	32,7	
En pourcentage des exportations	150,4			271,7	359,6	334,3	328,5	297,1	256,9			82,6	63,3	
VA de la DECGE	92,6			104,1	135,1	133,7	131,0	121,8	108,2			46,9	32,7	
En pourcentage des exportations	150,4			256,1	322,9	278,6	263,8	232,7	194,7			78,0	63,4	
En pourcentage des recettes publiques	501,5			572,3	690,9	645,6	596,9	530,1	489,1			202,1	133,5	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3,6			4,1	11,3	13,5	11,4	12,8	19,4			12,4	4,6	
Ratio service de la DECGE/exportations (en %)	3,6			4,1	11,3	13,5	11,4	9,3	15,3			4,6	4,6	
Ratio service de la DECGE/recettes (en %)	11,9			9,2	24,1	31,4	25,8	21,1	38,4			12,0	9,8	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars)	0,0			1,1	2,4	2,8	2,3	2,3	2,6			1,1	3,2	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant ratio dette	8,9			3,4	5,8	11,6	13,1	19,2	17,6			15,5	8,9	
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6,2	2,8	5,3	2,7	5,4	7,2	6,9	8,2	6,8	6,2	4,8	4,4	4,9	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	9,4	2,3	13,8	-7,3	4,8	1,5	1,5	1,6	1,6	0,6	2,2	2,2	2,1	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0,3	0,3	0,1	0,2	1,4	2,3	1,9	1,7	1,6	1,5	1,3	0,9	1,1	
Croissance des exportations de B & S (\$EU, en %)	8,7	22,0	31,7	-37,2	13,8	24,7	12,3	15,9	15,3	7,5	7,0	4,7	6,7	
Croissance des importations de B & S (\$EU, en %)	28,8	25,2	31,8	-19,7	19,6	23,9	1,4	5,1	6,9	6,2	6,6	4,8	5,8	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	21,6	28,4	27,5	32,6	34,2	37,6	30,3	42,9	41,2	42,5	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18,5			18,2	19,6	20,7	21,9	23,0	22,1			23,2	24,5	23,5
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 6/	0,4			1,6	1,5	1,8	1,5	1,6	1,7			2,0	...	
dont : dons	0,2			0,9	0,8	0,9	0,9	0,8	1,0			1,0	0,8	
dont : prêts concessionnels	0,1			0,8	0,7	0,9	0,6	0,7	0,7			1,0	...	
Financement équivalent don (en % du PIB) 7/	...			9,4	20,5	11,1	10,6	8,5	9,1			6,3	3,1	5,5
Fin. équivalent don (en % du fin. extérieur) 7/	...			64,1	37,1	49,6	54,0	57,4	63,3			68,1	60,6	67,0
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (milliards de dollars EU)	11,6			11,0	12,2	13,3	14,4	15,8	17,2			25,1	48,3	
Croissance du PIB nominal en dollars	16,1			-4,8	10,4	8,8	8,5	9,9	8,6	6,9	7,1	6,7	7,1	
VA de la DECGE (milliards de dollars EU)	10,7			11,5	16,5	17,7	18,8	19,3	18,6			11,8	15,8	
(VA1-VA1-1)/PIB1-1 (en pourcentage)				6,4	45,2	10,3	8,5	2,9	-4,3	11,5	-3,8	0,9	-1,4	

Source : simulations des services du FMI.

1/ Dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r)$ fois le ratio d'endettement, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Comprend le financement exceptionnel (c'est-à-dire variations des arriérés et allègement de la dette); les variations des actifs extérieurs bruts; et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend également la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

7/ Le financement équivalent-don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. RDC : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2009-2029
(En pourcentage)

	Projections											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2029
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	104,1	135,1	133,7	131,0	121,8	108,2	94,4	82,1	68,7	54,0	46,9	32,7
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2009-2029 1/	104,1	129,0	119,2	111,0	99,8	83,6	72,6	64,9	54,7	40,8	36,1	3,5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	104,1	148,7	151,3	154,0	150,4	139,9	127,9	115,5	105,6	97,1	94,8	75,3
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	104,1	145,9	158,4	155,1	144,2	128,1	111,6	97,0	81,2	63,7	55,3	38,6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	104,1	141,2	153,6	149,9	139,6	125,1	110,3	97,2	83,3	68,0	60,2	37,0
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	104,1	160,0	191,4	177,7	165,2	146,7	127,8	111,1	93,0	73,0	63,3	44,2
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	104,1	143,5	150,9	147,3	137,1	122,6	108,1	95,1	81,2	66,1	59,2	35,3
B5. Combinaison B1-B4 utilisant des chocs d'un demi écart type	104,1	166,1	206,5	201,4	187,6	168,3	148,7	131,3	112,8	92,7	82,2	49,6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2010 5/	104,1	189,3	187,0	183,2	170,3	151,2	131,8	114,6	95,8	75,2	65,3	45,6
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	256,1	322,9	278,6	263,8	232,7	194,7	163,0	137,4	114,2	89,7	78,0	63,4
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2009-2029 1/	256,1	308,3	248,4	223,5	190,5	150,4	125,4	108,5	90,8	67,7	60,0	6,8
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	256,1	355,4	315,5	310,1	287,2	251,7	221,0	193,2	175,3	161,3	157,7	145,7
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	256,1	322,8	278,3	263,4	232,2	194,2	162,5	136,8	113,6	89,2	77,5	63,0
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	256,1	424,9	556,8	525,0	463,6	391,3	331,5	282,9	240,5	196,5	174,1	124,6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	256,1	322,8	278,3	263,4	232,2	194,2	162,5	136,8	113,6	89,2	77,5	63,0
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	256,1	342,9	314,5	296,7	261,9	220,9	186,8	159,2	134,9	109,8	96,8	70,4
B5. Combinaison B1-B4 utilisant des chocs d'un demi écart type	256,1	368,2	412,1	388,3	343,0	289,9	246,0	210,4	179,4	147,4	130,7	92,0
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2010 5/	256,1	322,8	278,3	263,4	232,2	194,2	162,5	136,8	113,6	89,2	77,5	63,0
Ratio VA de la dette/recettes												
Scénario de référence	572,3	690,9	645,6	596,9	530,1	489,1	418,0	362,2	300,4	233,9	202,1	133,5
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2009-2029 1/	572,3	659,6	575,7	505,8	434,0	377,6	321,6	286,2	238,8	176,4	155,4	14,3
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	572,3	760,4	731,0	701,6	654,2	632,1	566,6	509,6	461,3	420,2	408,4	307,0
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	572,3	745,8	765,1	706,9	627,5	578,7	494,2	428,1	354,7	275,7	238,0	157,4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	572,3	721,7	742,0	683,1	607,3	565,2	488,7	429,0	363,8	294,5	259,3	151,0
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	572,3	818,3	876,2	809,6	718,7	662,8	566,0	490,3	406,2	315,8	272,6	180,2
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	572,3	733,6	728,8	671,3	596,6	554,7	478,9	419,8	355,0	286,1	250,8	148,2
B5. Combinaison B1-B4 utilisant des chocs d'un demi écart type	572,3	849,4	997,4	917,8	816,1	760,6	658,8	579,4	492,9	401,1	353,7	202,5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2010 5/	572,3	967,7	903,5	834,9	741,1	683,4	583,7	505,6	418,8	325,6	281,1	185,8
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	4,1	11,3	13,5	11,4	9,3	15,3	13,3	11,7	10,9	10,4	4,6	4,6
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2009-2029 1/	4,1	11,8	14,1	11,7	9,4	16,9	15,0	13,6	13,1	12,8	4,3	3,4
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	4,1	11,3	17,7	16,6	15,1	20,6	21,5	18,9	17,4	17,8	16,4	8,8
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	4,1	11,3	13,5	11,4	9,3	15,3	13,3	11,7	10,9	10,4	4,6	4,6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	4,1	14,2	24,0	21,2	17,4	27,7	24,1	21,2	19,8	18,8	9,5	10,0
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	4,1	11,3	13,5	11,4	9,3	15,3	13,3	11,7	10,9	10,4	4,6	4,6
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	4,1	11,3	13,9	12,1	9,9	15,8	13,8	12,1	11,3	10,8	5,5	5,6
B5. Combinaison B1-B4 utilisant des chocs d'un demi écart type	4,1	12,1	17,5	15,6	12,7	20,2	17,6	15,4	14,4	13,7	7,2	7,5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2010 5/	4,1	11,3	13,5	11,4	9,3	15,3	13,3	11,7	10,9	10,4	4,6	4,6
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	9,2	24,1	31,4	25,8	21,1	38,4	34,2	30,8	28,7	27,0	12,0	9,8
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2009-2029 1/	9,2	25,3	32,7	26,4	21,5	42,4	38,5	35,8	34,4	33,4	11,2	7,1
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	9,2	24,1	40,9	37,5	34,5	51,7	55,0	49,9	45,7	46,3	42,4	18,5
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	9,2	26,0	37,2	30,6	25,0	45,5	40,5	36,5	34,0	32,0	14,2	11,5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	9,2	24,1	31,9	27,6	22,8	40,0	35,6	32,1	29,9	28,2	14,1	12,1
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	9,2	28,6	42,6	35,0	28,7	52,1	46,4	41,8	38,9	36,7	16,3	13,2
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	9,2	24,1	32,2	27,4	22,5	39,7	35,4	31,9	29,7	28,0	14,4	11,8
B5. Combinaison B1-B4 utilisant des chocs d'un demi écart type	9,2	27,8	42,4	36,8	30,3	52,9	47,1	42,5	39,6	37,3	19,4	16,4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2010 5/	9,2	33,8	43,9	36,1	29,6	53,8	47,8	43,1	40,1	37,8	16,8	13,6
<i>Memorandum item:</i>												
Grant element assumed on residual financing (i.e., financing required above baseline) 6/	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points supérieur à celui du scénario de référence, les différés d'amortissement et échéances restant les mêmes.

3/ On suppose que la valeur des exportations reste en permanence à son niveau le plus bas, mais que le solde extérieur courant (en pourcentage du PIB) retrouve son niveau de référence après le choc.

4/ Transferts officiels et privés et IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse du taux dollar/monnaie nationale telle qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (financement moins favorable) où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles précisées à la note 2.

Tableau 3. RDC : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2008-2029
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectifs		Estimation:						Projections				
	2008	Moy.	Écart type	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009-2014 Moy.	2019	2029	2015-2029 Moy.
Dette du secteur public 1/	141,0			142,0	146,7	145,9	143,9	135,9	127,3		77,0	54,8	
dont : libellée en devises	128,4			132,4	138,8	139,1	138,1	131,0	123,0		74,9	54,0	
Variation de la dette du secteur public	15,8			1,0	4,7	-0,8	-1,9	-8,0	-8,6		-7,9	-2,1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	0,1			-6,9	4,1	-0,3	-1,6	-4,3	-3,8		-2,8	-2,7	
Déficit primaire	-1,0	2,0	1,0	2,4	11,5	10,2	8,7	6,0	4,8	7,3	2,1	0,5	1,5
Recettes et dons	20,6			26,2	26,3	27,5	28,2	28,2	28,1		27,3	26,2	
<i>dont : dons</i>	2,1			8,0	6,7	6,8	6,2	5,2	5,9		4,0	1,7	
Dépenses primaires (hors intérêts)	19,6			28,6	37,8	37,8	36,9	34,2	32,9		29,3	26,7	
Dynamique automatique de la dette	1,1			-9,3	-7,4	-10,5	-10,2	-10,3	-8,6		-4,8	-3,1	
Contribution du différentiel de taux d'intérêt/de croissance	-9,0			-7,2	-7,5	-8,6	-8,8	-10,8	-8,7		-4,5	-3,0	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1,8			-3,6	-0,2	1,3	0,6	0,2	0,0		-0,6	-0,6	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-7,3			-3,7	-7,2	-9,9	-9,4	-11,0	-8,7		-3,9	-2,4	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	10,1			-2,1	0,1	-1,9	-1,4	0,5	0,1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Produit des privatisations (néгатif)	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Comptabilisation de passifs implicites ou conditionnels	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Allègement de la dette (PPTE et autres)	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Autres (spécifier, par ex : recapitalisation bancaire)	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
résiduel, y compris variations des actifs)	15,8			8,0	0,6	-0,6	-0,4	-3,7	-4,9		-5,1	0,5	
				52,9	40,5	32,8	26,5	21,7	19,6				
				9,6	7,9	6,8	5,8	5,0	4,3				
Autres indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public	117,7			115,9	151,3	146,8	141,2	130,9	116,0		49,9	34,1	
dont : libellée en devises	105,2			106,3	143,4	140,0	135,4	125,9	111,6		47,9	33,4	
dont : extérieure	105,2			106,3	143,4	140,0	135,4	125,9	111,6		47,9	33,4	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du sect pub)	
Besoins de financement bruts 2/	2,2			5,0	17,0	17,5	15,2	11,7	14,1		4,9	2,9	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	572,4			443,1	575,7	533,3	500,9	464,1	413,2		183,0	130,3	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	637,5			637,5	773,4	709,1	643,5	569,7	524,1		214,9	139,1	
dont : dette extérieure 3/	569,3			584,7	733,0	676,3	617,0	548,0	504,5		206,0	136,2	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	13,3			8,3	19,1	25,3	21,7	18,7	31,7		10,3	9,2	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	14,8			12,0	25,7	33,7	27,8	23,0	40,2		12,0	9,8	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-16,8			1,4	6,8	11,1	10,6	14,0	13,4		9,9	2,6	
				1,090	1,055	1,048	1,043	1,040	1,039		1,043	1,022	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires 5/													
Croissance du PIB réel (pourcentage)	6,2	2,8	5,3	2,7	5,4	7,2	6,9	8,2	6,8	6,2	4,8	4,4	4,9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0,3	0,3	0,1	0,2	1,5	2,6	2,3	2,1	2,0	1,8	1,4	0,9	1,2
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	8,8	-3,1	25,6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	19,4	51,5	113,1	29,1	14,0	13,0	10,0	8,7	8,5	13,9	6,5	6,3	6,6
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigées du déflateur du PIB, en %)	0,4	0,2	0,4	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	21,6	28,4	27,5	32,6	34,2	37,6	30,3	42,9	41,2	...

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Indique la couverture du secteur public, par exemple administrations publiques ou secteur public non financier, et précise s'il s'agit de la dette brute ou nette.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. RDC : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2009-2029

	Projections							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2029
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	115,9	151,3	146,8	141,2	130,9	116,0	49,9	34,1
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	115,9	145,4	138,4	130,8	121,5	105,0	25,9	9,4
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2009	115,9	143,2	132,1	121,6	109,0	92,7	30,9	30,0
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	115,9	153,1	150,6	147,1	138,8	125,5	67,5	91,2
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	115,9	164,7	179,0	175,9	167,1	152,6	90,1	101,5
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	115,9	143,7	133,1	128,2	118,4	103,9	39,6	26,1
B3. Combinaison B1-B2 utilisant des chocs d'un demi écart type	115,9	150,1	147,5	144,4	136,0	122,1	61,0	67,0
B4 Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2010	115,9	219,0	208,5	197,8	183,7	163,3	81,3	62,2
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2010	115,9	160,2	155,3	149,4	138,7	123,5	56,4	39,1
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	443,1	575,7	533,3	500,9	464,1	413,2	183,0	130,3
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	443,1	549,9	494,4	452,8	417,5	357,7	89,8	34,5
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2009	443,1	544,9	479,9	431,2	386,2	330,2	113,4	114,7
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	443,1	581,1	544,2	518,0	487,9	442,1	243,3	343,0
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	443,1	614,3	621,7	599,0	572,5	523,1	321,7	383,0
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	443,1	546,9	483,6	454,5	419,8	370,3	145,1	99,7
B3. Combinaison B1-B2 utilisant des chocs d'un demi écart type	443,1	563,7	519,6	498,4	471,3	423,7	219,8	253,9
B4 Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2010	443,1	833,3	757,7	701,6	651,0	581,7	298,2	237,5
	443,1	609,5	564,2	529,8	491,7	440,0	206,7	149,3
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	8,3	19,1	25,3	21,7	18,7	31,7	10,3	9,2
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	8,3	19,5	25,1	20,4	17,0	31,9	7,3	-2,6
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2009	8,3	19,1	24,1	19,2	15,6	28,3	7,3	4,3
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	8,3	19,3	25,8	22,3	19,6	33,4	12,8	20,4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	8,3	20,2	28,9	25,4	22,7	38,0	16,1	25,5
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	8,3	19,1	24,1	19,4	16,6	29,8	8,7	5,7
B3. Combinaison B1-B2 utilisant des chocs d'un demi écart type	8,3	19,8	26,2	20,9	18,3	33,2	11,8	14,9
B4 Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2010	8,3	24,0	37,6	32,6	28,6	48,6	19,1	23,2
	0,0	8,3	19,1	26,7	23,2	19,9	32,9	11,2
Ratio service de la dette/PIB								
Scénario de référence	2,2	5,0	7,0	6,1	5,3	8,9	2,8	2,4
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	2,2	5,1	7,0	5,9	5,0	9,4	2,1	-0,7
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2009	2,2	5,0	6,6	5,4	4,4	7,9	2,0	1,1
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	2,2	5,1	7,1	6,3	5,6	9,5	3,5	5,4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	2,2	5,4	8,3	7,5	6,6	11,1	4,5	6,7
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	2,2	5,0	6,6	5,5	4,7	8,4	2,4	1,5
B3. Combinaison B1-B2 utilisant des chocs d'un demi écart type	2,2	5,3	7,4	6,0	5,3	9,6	3,3	3,9
B4 Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2010	2,2	6,3	10,4	9,2	8,1	13,6	5,2	6,1
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2010	2,2	5,0	7,4	6,5	5,6	9,2	3,1	3,0

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV et demandes d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et d'une assistance intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Annexe d'information

Préparée par le Département Afrique

30 novembre 2009

- **Relations avec le FMI.** Description de l'aide financière et technique fournie par le FMI et présentation d'informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de taux de change. L'encours des achats et des prêts s'élevait à 502,71 millions de DTS (94,32 % de la quote-part) au 31 octobre 2009.
- **Plan d'action conjoint (JMAP).** Description du programme de travail du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de l'adéquation des données aux besoins de la surveillance et du suivi des programmes.
- **Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance.** Informations sur les données statistiques utiles pour la surveillance.

Table des matières	Page
Relations avec le FMI	94
Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	98
Appendice sur les questions d'ordre statistique.....	100
Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance	101

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 octobre 2009)

I. Statut – Date d’adhésion au FMI: 28 septembre 1963; régime: article VIII

II. Comptes des ressources générales:	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	533,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	533,00	100,00

III. Département des DTS:	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Allocation cumulative nette	510,86	100,00
Avoirs en DTS	419,46	82,11

IV. Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Prêt au titre de la composante d’accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE)	133,25	25,00
Accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	369,46	69,32

V. Accords financiers les plus récents:

Type	Date d’approbation	Date d’expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	12 juin 2002	31 mars 2006	580,00	553,47
Accord de confirmation	9 juin 1989	8 juin 1990	116,40	75,00
Facilité d’ajustement structurel (FAS)	15 mai 1987	14 mai 1990	203,70	145,50

VI. Projections des paiements au FMI:

(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	Futures échéances				
	2009	2010	2011	2012	2013
Principal	42,00	105,35	110,69	68,69	24,03
Commissions/ intérêts	1,32	2,39	1,85	1,31	1,09
Total	43,32	107,75	112,55	70,01	25,12

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

I.	Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
	Date du point de décision	juillet 2003
	Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU)	6 311,00
	<i>dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars EU)	318,90
	(équivalent en millions de DTS)	228,30
	Date du point d'achèvement	Flottante
II.	Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
	Aide versée à l'État membre	3,39
	Assistance intérimaire	3,39
	Solde au point d'achèvement	--
	Décaissements supplémentaires de revenus d'intérêts	--
	Total des décaissements	3,39

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM): sans objet**IX. Régime de change:**

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (FC) qui flotte librement depuis le 26 mai 2001. Le 25 novembre 2009, son taux de change était de 905 FC pour 1 dollar EU.

La RDC a accepté les obligations des sections 2 a), 3, et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI à compter du 10 février 2003; elle maintient, toutefois, des dispositions qui donnent lieu à une restriction et une pratique de taux de change multiples, soumises à l'autorisation du FMI. La restriction de change porte sur une position débitrice nette vis-à-vis d'autres parties à l'accord régional de paiements inopérant, conclu avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs. La pratique des taux de change multiples concerne le taux de change fixe établi sur une base trimestrielle et applicable aux opérations effectuées dans le cadre de l'accord bilatéral de paiements conclu avec le Zimbabwe.

X. Dernières consultations au titre de l'article IV:

a) Les consultations avec la République démocratique du Congo s'effectuent conformément aux dispositions de la décision relative aux cycles des consultations, approuvée le 15 juillet 2002.

b) Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 5 septembre 2007.

XI. Évaluation des sauvegardes:

Une évaluation des sauvegardes de la Banque centrale du Congo (BCC), achevée le 24 décembre 2002, a été actualisée en janvier 2008. L'évaluation initiale et sa mise à jour ont conclu à l'existence possible de risques non négligeables de communication d'informations inexacts ou d'utilisation abusive du fait de sources de vulnérabilité au niveau du mécanisme d'audit externe, des pratiques d'information financière et du dispositif de contrôle interne. On trouvera les conclusions des services du FMI et les recommandations relatives, entre autres, à la conditionnalité des programmes dans les rapports des services du FMI n° 03/161 et 07/328. Il est actuellement procédé à une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de la BCC dans le contexte du recours envisagé à la FRPC.

X. Assistance technique:**STA (Département des statistiques)**

Exercice 2004 – Statistiques multisectorielles

Exercice 2010 – Statistiques monétaires

MCM (Département des marchés monétaires et de capitaux)**Aide au renforcement des capacités de la banque centrale**

Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

Exercice 2005 – Une visite de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la mise en œuvre de la politique monétaire, des opérations de change et de la gestion des liquidités

Exercice 2005 – Trois visites de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Exercice 2007 – Sept visites de courte durée

Exercice 2008 – Trois visites de courte durée

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Restructuration et réorganisation de la banque centrale

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Exercice 2010 – Une visite de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la surveillance bancaire et du développement du secteur financier

Exercice 2005 – Une visite de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2008 – Deux visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2010 – Trois visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2006 – Une visite de courte durée pour l'audit interne

Exercice 2008 – Une visite de courte durée pour l'audit interne

Exercice 2007 – Plan d'action pour le développement du système financier

Exercice 2008 – Une visite de courte durée pour l'évaluation de l'assistance technique

FAD (Département des finances publiques)*Gestion des finances publiques*

Exercice 2007 – Une visite de courte durée
 Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Administration des recettes

Exercice 2004 – Deux visites de courte durée
 Exercice 2005 – Une visite de courte durée
 Exercice 2006 – Une visite de courte durée
 Exercice 2007 – Visite de courte durée
 Exercice 2007 – Visite de courte durée
 Exercice 2009 – Visite de courte durée

Décentralisation budgétaire

Exercice 2005 – Visite de courte durée

XIII. Experts résidents en missions de longue durée:

Gestion des dépenses	M. Catalan	Janvier 2002–Juin 2004
	M. Nguenang	Depuis septembre 2004
Administration des douanes	M. Bremeersch	Janvier 2002–Janvier 2004
Administration fiscale	M. Fossat	Septembre 2005
Conseiller du Gouverneur de la BCC	M. Nyssens	Janvier 2004–Janvier 2005
	M. d'Ambrières	Depuis le 25 février 2006
Renforcement des capacités de la BCC	M. Pauwels	Depuis septembre 2004
Statistiques	M. Métreau	Octobre 2004
	M. Gbossa	Décembre 2005–2008

XIV. Représentant résident: M. Jahjah a pris ses fonctions de Représentant résident en janvier 2009.

République démocratique du Congo:
Relations avec le Groupe de la Banque mondiale
Plan d'action conjoint (JMAP)
(au 31 octobre 2009)

1. Les équipes du FMI et de la Banque mondiale pour la République démocratique du Congo ont examiné un plan d'action conjoint dans le cadre de cette initiative.
2. Le programme de travail de la Banque mondiale implique de faire avancer, pendant l'exercice 2010, la réalisation d'une opération de politique de développement (OPD) pour l'octroi d'un soutien budgétaire de 100 millions de dollars EU, d'une étude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) et d'un memorandum économique (MEP) axé sur les obstacles à la croissance.
3. Le programme de travail du FMI prévoit la conclusion un nouvel accord FRPC.
4. Les services des deux institutions collaborent pour établir a) une note consultative conjointe sur la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) existant et b) le document relatif au point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE.
5. Les deux institutions soutiennent un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qui sera mis en œuvre pendant l'exercice 2011.

Description	Activités	Calendrier provisoire des missions	Date effective ou prévue d'exécution
A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	Prolongation de l'allègement provisoire de la dette au titre de l'initiative PPTE	Aucun	Octobre 2009
	Opération de politique de développement pouvant se traduire par l'octroi d'un soutien budgétaire de 100 millions de dollars EU	Septembre/novembre 2009 Février 2010	Mars 2010
	Étude diagnostique sur l'intégration commerciale	Octobre 2009	Mars 2010
	Mémorandum économique	Octobre 2009 Juillet 2009	Septembre 2010
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Article IV et programme FRPC	–	Décembre 2009
	1 ^{re} revue du progr. FRPC	Février/mars 2010	Juin 2010
B. Demandes de contributions aux programmes de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaires sur les implications des questions sectorielles, notamment de l'évolution intervenue dans les secteurs des activités extractives, de l'énergie, des télécommunications et de l'agriculture	Aucun	Exercice 2010
Demande de la Banque mondiale au FMI	Scénarios macroéconomiques pour l'allègement provisoire de la dette au titre de l'initiative PPTE, l'OPD, l'EDIC et le MEP	Aucun	Exercice 2010
C. Accord sur des activités et missions conjointes			
Activités conjointes au cours des 12 prochains mois	Note consultative conjointe sur le rapport d'étape concernant le DSRP	Février/mars 2010	Juin 2010
	Document relatif au point d'achèvement dans le cadre des initiatives PPTE/IADM	Mars 2010	Juin 2010
	Assistance technique pour la gestion des finances publiques	Exercice 2010–2011	Exercice 2010–2011
	Assistance technique pour la supervision du secteur bancaire	Exercice 2010–2011	Exercice 2010–2011

République démocratique du Congo: Appendice sur les questions d'ordre statistique (au 31 octobre 2009)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux besoins de la surveillance
<p>Généralités: les données communiquées au FMI sont dans l'ensemble adéquates pour la surveillance et le suivi des programmes, mais il serait utile que des améliorations soient apportées aux statistiques de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et des finances publiques. Malgré les difficultés rencontrées, les autorités ont continué de produire un ensemble de statistiques économiques et financières qui sont publiées, pour la plupart, dans le rapport annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) ou son bulletin statistique mensuel.</p>
<p>Comptabilité nationale: les comptes nationaux annuels sont établis aux prix constants et aux prix courants par la direction des études de la BCC et publiés sur une base annuelle. La méthode utilisée pour les établir est conforme au <i>Système de comptabilité nationale de 1968</i> (SCN 1968) et s'appuie sur les bilans des entreprises et les enquêtes menées auprès des entreprises et des organismes publics et semi-publics qui remontent, pour la plupart, à la fin des années 80. Les activités du secteur traditionnel (secteur informel compris) sont estimées à l'aide de techniques d'extrapolation utilisant des données sectorielles dépassées. Le PIB est, de ce fait, probablement sous-estimé.</p> <p>Avec l'aide d'AFRITAC, des travaux ont été entrepris sur les comptes nationaux pour porter l'année de base à 2005, incorporer les résultats d'une enquête récente 1-2-3 auprès des ménages et mettre en œuvre les recommandations méthodologiques du SCN 1993. Les résultats de ces travaux n'ont pas encore été validés et publiés officiellement, mais comme on pouvait s'y attendre, les estimations du PIB de 2005 sont notablement plus élevées que celles antérieurement publiées.</p>
<p>Statistiques des prix: les indices des prix à la consommation sont calculés pour Kinshasa par la BCC, l'Institut national de la statistique (INS), l'Institut des recherches économiques et sociales (IRES) et la Section économique de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa. L'IRES calcule également un indice mensuel des prix à la consommation pour le marché de Lubumbashi. Les enquêtes auprès des ménages sur lesquelles reposent ces calculs remontent à la fin des années 80; elles doivent être actualisées pour tenir compte de l'évolution des habitudes de consommation des ménages et des changements démographiques, et leur couverture géographique devrait être étendue.</p>
<p>Statistiques de finances publiques: la BCC produit des statistiques mensuelles agrégées sur la base des encaissements-décaissements à partir de ses propres comptes des opérations de caisse des administrations publiques. Le Trésor produit deux séries de statistiques mensuelles sur la base de ses propres données: l'une porte sur les opérations effectuées par l'intermédiaire de la BCC tandis que l'autre tente de regrouper les opérations effectuées par l'intermédiaire des banques commerciales et les opérations hors budget. Ces statistiques ne reposent pas sur un système intégré de comptabilité publique en partie double et ne fournissent pas assez de détails sur la nature des dépenses en raison de problèmes dans la chaîne des dépenses. Le Trésor a toutefois commencé à produire des rapports trimestriels sur les données relatives aux dépenses par ministère et institution.</p> <p>Les travaux en cours sur l'administration fiscale et la maîtrise des dépenses devraient améliorer la qualité et l'actualité des statistiques budgétaires. Parallèlement à l'assistance technique apportée sur la gestion des dépenses publiques, un conseiller de STA en statistiques multisectorielles a fourni des conseils sur les statistiques de finances publiques qui ont permis d'améliorer la qualité des statistiques. L'adoption d'un système simplifié de comptabilité en partie double devrait, en outre, sensiblement améliorer la diffusion de données sur les opérations financières des administrations publiques.</p> <p>En 2003, la RDC a communiqué des données annuelles allant jusqu'à 2002 pour l'<i>Annuaire de statistiques de finances publiques</i> du FMI dans le format du <i>Manuel de statistiques de finances publiques 2001</i>, mais elle n'a transmis aucune donnée depuis.</p>
<p>Statistiques monétaires: la direction des études de la BCC produit régulièrement des statistiques monétaires à jour. Celles-ci sont maintenant généralement fiables, mais des problèmes persistent au niveau de la classification des comptes.</p> <p>Depuis la mission effectuée en juin 2000 par STA pour les statistiques monétaires et bancaires, la communication par la BCC des données destinées à être publiées dans les <i>Statistiques financières internationales (SFI)</i> du FMI s'est améliorée et les données monétaires sont actuellement transmises en temps voulu. Une mission effectuée en 2003 pour les statistiques multisectorielles a recommandé un nouveau plan comptable pour la BCC et les autres institutions de dépôts, incluant les informations nécessaires pour améliorer la sectorisation des unités économiques et la classification des actifs financiers.</p>
<p>Balance des paiements: les statistiques annuelles de la balance des paiements sont établies à l'aide des informations sur les exportations et les importations des grandes entreprises publiques et semi-publics, des données sur les paiements de la BCC et d'une enquête sur les activités à l'étranger des résidents. Les estimations tiennent également compte des informations sur le secteur informel et les apports d'aide étrangère fournies par la Banque mondiale et le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui collecte des données auprès de l'Union européenne, des ambassades et des organisations non gouvernementales. La mission multisectorielle de 2003 a néanmoins constaté qu'aucune donnée n'a été traitée depuis 1999 en raison de problèmes informatiques et que, de ce fait, les statistiques de la balance des paiements sont établies en utilisant des données de plusieurs sources, complétées par des estimations. La mission a suggéré que la BCC mette en œuvre un système d'enquêtes trimestrielles auprès des sociétés autorisées à détenir des comptes à l'étranger. Elle a également recommandé de réactiver un groupe de travail composé d'agents des douanes et d'autres organismes officiels pour élaborer des statistiques trimestrielles sur le commerce extérieur et prendre des dispositions en vue d'améliorer les données sur les services et les transferts. Aucune donnée sur le secteur extérieur n'est communiquée à STA pour publication.</p>
II. Normes et qualité des données
<p>La République démocratique du Congo participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 24 avril 2004. Les métadonnées doivent être actualisées.</p>

République démocratique du Congo: tableau des indicateurs communs requis aux fins de la surveillance (au 25 novembre 2009)					
	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	25 nov. 09	25 nov. 09	Q	H	Q
Avoirs de réserve et réserves de change internationaux	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Engagements des autorités monétaires ¹	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Monnaie centrale	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Monnaie au sens large	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Sept. 09	Octobre 09	M	M	M
Indice des prix à la consommation	8 nov. 09	9 nov. 09	H	H	H
Recettes, dépenses et composition du financement ³ de l'administration centrale	Juin 2009	Octobre 09	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁴	Déc. 08	Août 2009	A	A	I
Solde extérieur courant	Déc. 08	Juin 2009	A	A	I
Exportations et importations de biens et services	Déc. 08	Juin 2009	A	A	I
PIB/PNB	Déc. 08	Juin 2009	A	A	I
Dette extérieure brute	Déc. 08	Juin 2009	A	A	I
Position extérieure globale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. Les données doivent en outre inclure les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens ainsi que les valeurs nationales des produits financiers dérivés utilisés pour verser et recevoir des devises, y compris ceux liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁵ Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.

⁶ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 09/136
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
11 décembre 2009

Fonds monétaire international
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec la République démocratique du Congo

Le 11 décembre 2009, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la République démocratique du Congo¹.

Informations générales

La République démocratique du Congo (RDC) a accompli des progrès considérables sur les fronts social, politique et économique depuis 2001. Pendant la période 2003-06, un gouvernement transitoire a mené une politique macroéconomique prudente qui a permis de rétablir la confiance et de maîtriser l'hyperinflation. Cette politique, conjuguée à des réformes structurelles visant à assouplir l'économie, a contribué à un redressement économique. Sur le front politique, le pays a organisé ses premières élections démocratiques depuis 40 ans, avec pour résultat l'installation d'un gouvernement bénéficiant d'un large soutien au début de 2007.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

Cependant, il s'est avéré difficile de maintenir le rythme des réformes économiques. En 2007, les élections, les conflits latents dans les provinces de l'Est du pays et la médiocre gestion des finances publiques ont conduit à des dérapages budgétaires considérables, qui ont entraîné une montée de l'inflation et une dépréciation de la monnaie. Bien que la hausse des prix des exportations de produits de base ait contribué à un redressement vigoureux dans le secteur minier et favorisé une forte croissance économique, un redressement total après des années de conflit reste limité par la dégradation des infrastructures et la faiblesse du cadre réglementaire.

En 2008, la situation économique a été compliquée par la crise financière mondiale et les conflits latents dans les provinces de l'Est. Une détérioration prononcée des termes de l'échange après la crise financière mondiale et des goulets d'étranglement de l'offre (en particulier des pénuries de ciment et d'électricité) ont limité la croissance du PIB réel à 6 % au lieu de 10 % comme prévu. Une accélération des dépenses de sécurité à la fin de l'année sur fond de mauvaise gestion des finances publiques a entraîné aussi des dérapages budgétaires. Il en a résulté une hausse considérable du recours de l'État au financement de la banque centrale, une augmentation de l'excès de liquidités dans l'économie, ainsi qu'une montée de l'inflation et une dépréciation de la monnaie. En 2008, le déficit des transactions extérieures courantes s'est élargi de 14 ½ points du PIB pour avoisiner 16 % du PIB, du fait de la vigueur des importations et de la baisse des prix à l'exportation au deuxième semestre 2008. Les réserves officielles brutes ont atteint un plus bas historique de 30 millions de dollars EU en février 2009, contre 180 millions de dollars EU fin 2007.

Les autorités ont réagi en resserrant la politique macroéconomique en 2009. Elles ont durci la politique budgétaire et réduit le déficit budgétaire. Par ailleurs, la banque centrale a relevé son taux de réescompte en deux étapes de 40 % à 65 % et a accru les ventes de ses effets. Néanmoins, le manque de coordination entre la banque centrale et le Trésor au troisième trimestre de 2009 a entraîné une augmentation de l'excès de liquidités dans l'économie. Dans ces conditions, l'inflation sur un an, qui avait baissé de 55 % en avril à 36 % en juin, est remontée à 53 % en octobre. Cependant, les réserves de change brutes ont augmenté pour atteindre 894 millions de dollars EU fin septembre 2009 du fait du décaissement de l'aide d'urgence du FMI et d'autres partenaires au développement, de la réception de la première tranche de la prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais se, et de l'allocation générale et spéciale de DTS (424,5 millions de DTS). La croissance économique est estimée à 2,7 % en 2009. On estime que le déficit des transactions extérieures courantes s'est creusé pour atteindre 16,4 % du PIB, en raison du fléchissement des prix des exportations de produits de base.

La RDC reste surendettée. L'encours de la dette extérieure est voisin de 13,1 milliards de dollars EU. Fin 2008, la valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État est estimée à 93 % du PIB, soit 150 % des exportations et 502 % des recettes publiques (à l'exclusion des dons), bien au-

dessus des seuils de référence. Pour ramener la dette à un niveau soutenable, il faudra que le pays, en plus de mener une politique économique prudente et d'opérer des réformes, reçoive un allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Dans ces conditions, les autorités ont révisé avec leurs contreparties l'accord de coopération sino-congolais pour rendre ce dernier compatible avec l'objectif de viabilité de la dette tout en s'attaquant au déficit d'infrastructure du pays.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs notent que la politique économique prudente et les réformes structurelles, sur fond de transition pacifique vers un gouvernement élu démocratiquement, ont contribué à favoriser le redressement économique et à maîtriser l'hyperinflation. Néanmoins, le pays continue de faire face à une tâche gigantesque en matière de développement, comme en témoigne la lenteur des progrès réalisés vers les objectifs de la stratégie des autorités pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Si les perspectives de croissance à moyen terme sont positives, il reste essentiel de mener une politique économique saine et d'opérer des réformes pour renforcer les fondements de la croissance, diversifier l'économie et améliorer la situation sociale. Les administrateurs soutiennent la stratégie de réforme économique des autorités qui vise à stabiliser la situation macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire destiné aux dépenses de lutte contre la pauvreté et de stimulation de la croissance, à améliorer le climat des affaires et à renforcer les capacités institutionnelles.

Les administrateurs soulignent qu'il est essentiel de mener une politique budgétaire prudente et crédible pour assurer la viabilité des finances publiques. Ils encouragent les autorités à faire avancer au plus vite les réformes qui permettront de mobiliser des recettes supplémentaires, notamment en allégeant et en simplifiant le système fiscal, en renforçant le recouvrement des impôts dans le secteur minier et en mettant en place une taxe sur la valeur ajoutée. Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer la gestion des finances publiques en rationalisant les procédures de dépenses, en assurant un meilleur suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'en accroissant la transparence et la responsabilisation au niveau des dépenses. La décentralisation budgétaire qui est en cours devrait tenir compte des contraintes de capacités institutionnelles au niveau provincial. Les administrateurs appellent aussi à mener une politique salariale prudente. Ils soutiennent l'intention des autorités de plafonner le déficit budgétaire sur la base de l'aide extérieure concessionnelle disponible et notent avec satisfaction que les autorités se sont engagées à ne pas laisser les administrations publiques emprunter au système bancaire à moyen terme.

Les administrateurs soulignent que la politique monétaire doit continuer de privilégier la réduction de l'inflation. Ils encouragent les autorités à améliorer les prévisions de liquidités en collaboration étroite avec le Trésor. Les administrateurs soutiennent

l'achèvement de la restructuration en cours de la banque centrale et sa recapitalisation en vue d'accroître sa crédibilité et son indépendance. Ils notent que le régime de change flottant est approprié pour la RDC, car l'économie est relativement ouverte et exposée à des chocs exogènes importants. Les administrateurs encouragent les autorités à limiter leurs interventions sur le marché des changes au lissage des fluctuations à court terme et à la réalisation de l'objectif de réserves de change brutes de la banque centrale.

Les administrateurs notent que la dette extérieure de la RDC sera insoutenable faute d'un allègement substantiel de la dette. Ils encouragent les autorités à appliquer résolument leur programme de politique économique et de réformes structurelles, et à renforcer la gestion de la dette extérieure, en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et d'obtenir un allègement de la dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale dès que possible. À l'avenir, les autorités devraient s'appuyer sur les dons et une aide très concessionnelle. Les administrateurs notent avec satisfaction la modification récente d'un accord de coopération important dans le secteur minier et les infrastructures, qui limite la garantie de l'État au financement des infrastructures.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'opérer des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et favoriser une croissance vigoureuse et soutenue. Ils encouragent les autorités à réformer les entreprises publiques, à simplifier le cadre réglementaire et à exécuter des réformes pour s'attaquer aux faiblesses du système financier et approfondir l'intermédiation financière. Il faudra améliorer la coordination entre les institutions publiques pour progresser sur ces fronts. Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de mettre en place un organisme indépendant de lutte contre la corruption. Il sera important aussi de reconstruire les infrastructures du pays.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

République démocratique du Congo : principaux indicateurs financiers, 2005–09

	2005	2006	2007	2008	2009
				Prél.	Est.
	(Variation annuelle en pourcentage)				
PIB et prix					
PIB réel	7,9	5,6	6,3	6,2	2,7
Prix à la consommation, fin de période	21,3	18,2	10,0	27,6	48,7
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Budget de l'administration centrale					
Total des recettes publiques	11,3	12,9	14,8	18,5	18,0
Total des dépenses publiques	20,3	20,4	18,8	22,7	29,1
Solde budgétaire global (base ordonnancements, y compris dons)	-3,8	0,4	-2,5	-2,3	-3,2
Solde budgétaire global (base caisse, y compris dons)	-10,2	0,3	-3,1	-3,1	-4,8
Balance des paiements					
Exportations de biens et services	33,4	37,8	65,5	61,3	41,8
Importations de biens et services	44,9	42,6	68,9	76,4	66,4
Solde des transactions courantes, y compris transferts	-10,8	-2,1	-1,5	-15,9	-16,4
Réserves de change brutes (semaines d'importations de biens et services non liées à l'aide)	2,5	1,5	1,5	1,0	9,9

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.



Communiqué de presse n° 09/455
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 11 décembre 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord FRPC de 551 millions de dollars EU en faveur de la République démocratique du Congo et une aide intérimaire PPTE de 73 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé aujourd'hui un accord triennal de 346,45 millions de DTS (environ 551,45 millions de dollars EU) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le Conseil d'administration a aussi approuvé une aide intérimaire supplémentaire de 45,66 millions de DTS (environ 72,68 millions de dollars EU) au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en vue de réduire les paiements de la RDC au titre du service de la dette envers le FMI.

L'achèvement satisfaisant de la première revue du programme économique du gouvernement qui est appuyé par la FRPC est une des conditions essentielles à remplir pour que la RDC atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et bénéficie de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), ce qui pourrait conduire à un allègement de la grande majorité de la dette extérieure du pays. Parmi les autres conditions à remplir figurent la mise en œuvre satisfaisante pendant 12 mois de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que d'autres mesures — notamment dans des domaines sociaux tels que les soins de santé et l'éducation — qui ont été arrêtées lorsque la RDC a atteint le point de décision de l'initiative PPTE en juillet 2003.

À l'issue des discussions du Conseil d'administration sur la République démocratique du Congo, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante:

«Depuis 2001, la République démocratique du Congo (RDC) a accompli des progrès importants sur le plan socioéconomique, dont témoignent la transition politique à un gouvernement élu démocratiquement, la croissance vigoureuse de l'économie et la maîtrise de l'hyperinflation. Pourtant, les conditions socioéconomiques sont encore médiocres, les infrastructures du pays sont délabrées et sa dette extérieure est intenable. La crise économique mondiale n'a fait qu'aggraver cette situation.

Le nouvel accord FRPC triennal est destiné à aider les autorités à mettre en œuvre leur stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que leur programme de réformes économiques. Les principales priorités sont les suivantes : assurer une croissance vigoureuse de l'économie, faire revenir l'inflation en dessous de 10 %, renforcer la gestion des finances publiques, ramener la dette à un niveau viable et accélérer les réformes structurelles.

Une politique budgétaire prudente et crédible est essentielle pour remédier à la prépondérance de la politique budgétaire par rapport à la politique monétaire et se rapprocher de la viabilité des finances publiques. Les autorités entendent accroître les recettes intérieures, améliorer la gestion des dépenses et mener une politique salariale prudente afin de rééquilibrer les finances publiques tout en développant les programmes de dépenses prioritaires. Les autorités sont déterminées à éviter de recourir au financement bancaire à moyen terme.

La politique monétaire continuera d'être axée sur la réduction de l'inflation. La banque centrale entend accroître l'efficacité de sa politique monétaire en améliorant ses capacités de prévision de liquidité et en renforçant la coordination avec le Trésor. Il importe de mener à bien la restructuration et la recapitalisation de la banque centrale pour en rehausser la crédibilité et l'indépendance. Il convient aussi de renforcer la surveillance qu'exerce la banque centrale sur les banques commerciales.

Le régime de change souple de la RDC sert bien les intérêts du pays. La banque centrale limitera son intervention sur le marché des changes au lissage de la volatilité à court terme et à la réalisation de son objectif en matière de réserves officielles brutes.

Une croissance économique forte et soutenue ne sera possible que si les réformes structurelles indispensables sont mises en œuvre. Les autorités concentreront leurs efforts sur la réforme des entreprises publiques, l'amélioration de la gouvernance et la rationalisation de l'environnement réglementaire pour les entreprises.

Étant donné le niveau d'endettement élevé de la RDC, les autorités sont conscientes de la nécessité de gérer prudemment la dette. Elles entendent remplir au plus vite toutes les conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et obtenir un allègement de dette

au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Une aide hautement concessionnelle des bailleurs de fonds restera nécessaire pour soutenir les autorités dans leurs efforts de réforme.»
Liens pour accéder aux entretiens avec M. Brian Ames, Chef de la mission du FMI:

Audio: <http://www.imf.org/external/mmedia/view.asp?eventID=1696>

Vidéo (anglais) <http://www.imf.org/external/mmedia/view.asp?eventID=1673>

Vidéo (français): <http://www.imf.org/external/mmedia/view.asp?eventID=1674>

Évolution récente de l'économie

Les conditions socioéconomiques de la RDC demeurent très difficiles après dix années de conflit qui ont eu un coût humain énorme et provoqué la destruction généralisée des infrastructures économiques et sociales du pays. Bien que la RDC soit riche en ressources naturelles, le revenu par habitant et les indicateurs du développement humain y sont parmi les plus faibles d'Afrique.

Une forte baisse des cours mondiaux des matières premières à la fin de l'année 2008 a freiné la croissance de l'économie en 2009, la faisant tomber à 2,7 %, tandis que l'aggravation du conflit dans les provinces orientales entraînait un accroissement des dépenses de sécurité, une hausse des emprunts de l'État à la banque centrale ainsi qu'une poussée d'inflation et une dépréciation de la monnaie au premier trimestre de 2009. Le franc congolais a perdu 35 % de sa valeur par rapport au dollar EU entre décembre 2008 et septembre 2009. Les réserves sont descendues en février 2009 à 30 millions de dollars EU, le plus bas niveau qu'elles aient jamais atteint, avant de remonter à 894 millions de dollars EU à la fin septembre après le décaissement d'une aide d'urgence du FMI et d'autres partenaires au développement, l'arrivée de la première tranche du «pas de porte» au titre de la Convention de coopération sino-congolaise et les [allocations générales et spéciales de DTS du FMI](#) (424,5 millions de DTS).

La RDC est surendettée, l'encours de sa dette extérieure s'élevant à environ 13,1 milliards de dollars EU et le service de la dette absorbant à peu près un quart du total des dépenses. À la fin 2008, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État était estimée à 93 % du PIB, 150 % des exportations et 502 % des recettes publiques, aide étrangère non comprise. La RDC a atteint le point de décision de l'initiative PPTE renforcée en juillet 2003. Elle est à jour dans ses remboursements aux institutions financières multilatérales, y compris le FMI, mais continue d'accumuler des arriérés à l'égard de créanciers bilatéraux et commerciaux. En novembre 2009, les services du FMI ont reçu des assurances de financement en ce qui concerne le rééchelonnement des dettes de la RDC envers les créanciers bilatéraux souverains du Club de Paris.

Résumé du programme

Le programme des autorités congolaises pour la période de trois ans se terminant en juin 2012 poursuit les objectifs suivants : i) une croissance moyenne du PIB réel de 5,5 %; ii) un taux d'inflation en fin de période de 9 % d'ici 2012; iii) des réserves brutes équivalentes à 10 semaines d'importations, aide non comprise, d'ici 2012; et iv) la limitation du déficit extérieur courant (dont compris) à 25 % du PIB en moyenne.

Ce programme comporte des réformes structurelles axées sur les objectifs suivants :

- une meilleure mobilisation des recettes intérieures par l'élargissement de la base d'imposition et l'amélioration de sa gestion
- le renforcement de la gestion des finances publiques par l'amélioration de la préparation, de l'exécution et de la responsabilité budgétaires
- la réforme de la banque centrale, en vue en particulier de rétablir l'indépendance de la Banque Centrale du Congo et de renforcer son pouvoir de surveillance au moyen d'une assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI
- le développement du secteur privé, notamment par la réforme des entreprises publiques, la rationalisation de la réglementation, la protection de l'investissement étranger et l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

La stratégie 2006–08 des autorités pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui a été prolongée jusqu'à 2010 et approuvée par les services du FMI, repose sur cinq piliers : promotion de la paix et de la bonne gouvernance; consolidation de la stabilité macroéconomique et promotion de la croissance de l'économie; amélioration de l'accès aux services sociaux; lutte contre le VIH/sida; et promotion d'une communauté dynamique.

La RDC est devenue membre du FMI le 28 septembre 1963 et sa quote-part au FMI s'élève à 533 millions de DTS. Le montant engagé au titre du précédent accord FRPC en faveur de la RDC approuvé en juin 2002, à savoir 580 millions de DTS (924 millions de dollars EU – voir le [communiqué de presse 02/27](#)), a été presque entièrement tiré (553,47 millions de DTS) avant l'expiration de l'accord en mars 2006 sans que la sixième revue n'ait été achevée. Par la suite, les services du FMI ont suivi l'exécution du programme économique des autorités congolaises par le biais de plusieurs programmes de référence. Le 12 mars 2009, le Conseil d'administration a approuvé le décaissement d'un montant équivalent à 133,25 millions de DTS (environ 212 millions de dollars EU) à la République démocratique du Congo au titre de la composante à accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE – voir le [communiqué de presse 09/74](#)).

Tableau 1. République démocratique du Congo: principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Prél.	Est.			Projections		
Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire								
PIB et prix								
PIB réel	6.3	6.2	2.7	5.4	7.3	6.8	8.1	7.0
Déflateur du PIB	17.8	19.4	30.3	23.4	12.8	9.8	8.3	8.4
Prix à la consommation, moyenne pour la période	16.7	18.0	45.0	24.7	13.5	10.5	9.0	8.8
Prix à la consommation, fin de période	10.0	27.6	48.7	15.0	12.0	9.0	9.0	8.5
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b (dollars EU)	109.6	7.2	-42.5	18.3	27.8	13.2	17.2	16.4
Importations, f.à.b (dollars EU)	81.8	27.6	-21.7	21.6	26.1	0.5	4.5	6.8
Exportations en volume	75.0	-3.9	5.4	9.4	23.9	11.8	16.5	13.9
Importations en volume	69.0	15.8	-11.9	17.0	23.4	-1.4	2.5	4.9
Termes de l'échange	11.3	1.1	-38.6	4.1	0.9	-0.8	-1.4	0.3
Taux de change effectif nominal ¹	-15.5	-11.7
Taux de change effectif réel ¹	-3.1	-0.7
Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large de début de période, sauf indication contraire								
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large	49.5	55.7	33.8	27.0
Avoirs extérieurs nets	30.8	-6.0	-6.9	38.6
Avoirs intérieurs nets	20.2	65.6	41.6	-11.2
Crédit intérieur	29.5	54.7	15.6	13.8
<i>Dont:</i>								
Crédit net à l'État	10.3	11.3	-10.6	0.0
Crédit au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	73.6	141.9	55.5	25.4
Pourcentage du PIB, sauf indication contraire								
Financement de l'administration centrale								
Total des recettes publiques	14.8	18.5	18.0	17.9	19.0	20.2	20.8	21.2
Hors "pas de porte" de la Convention de coopération sino-congolaise	14.8	18.5	15.7	17.9	19.0	20.2	20.8	21.2
Dons	1.5	1.9	7.9	6.1	6.2	5.7	4.8	4.3
Total des dépenses publiques ²	18.8	22.7	29.1	36.2	35.3	34.6	32.1	30.8
Solde budgétaire de base (base caisse)	0.8	0.9	-1.9	-0.5	-0.6	-0.4	0.4	0.4
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons compris)	-2.5	-2.3	-3.2	-12.2	-10.1	-8.7	-6.4	-5.3
Solde budgétaire global (base caisse, dons compris)	-3.1	-3.1	-4.8	-12.7	-10.8	-9.2	-6.2	-4.9
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	16.7	6.1	7.0	5.8	5.6	7.4	11.2	14.4
Administrations publiques	-1.0	-0.5	1.0	-0.1	1.8	2.9	3.8	4.2
Hors administrations publiques	17.7	6.5	6.0	5.9	3.8	4.4	7.4	10.2
Investissement	18.3	22.0	23.4	33.5	37.3	32.5	30.8	30.0
Administrations publiques ³	2.4	3.7	9.3	18.0	17.9	17.1	15.1	13.8
Hors administrations publiques	15.9	18.2	14.1	15.5	19.4	15.4	15.7	16.2
Balance des paiements								
Exportations de biens et services	65.5	61.3	41.8	42.7	49.0	50.8	53.9	57.2
Importations de biens et services	68.9	76.4	66.4	71.1	81.1	76.0	73.0	71.8
Solde extérieur courant, transferts compris	-1.5	-15.9	-16.4	-27.7	-31.7	-25.1	-19.6	-15.6
Solde extérieur courant, hors transferts	-9.0	-24.7	-30.4	-34.4	-37.7	-30.7	-24.6	-20.2
Solde extérieur courant, transferts compris, après allègement de dette	3.0	-12.3	-13.0	-24.1	-27.3	-21.6	-16.8	-13.4
Réserves officielles brutes (fin de période, millions de dollars EU)	180.6	77.8	1,039	1,223	1,314	1,511	1,769	1,919
Réserves officielles brutes (semaines d'importations de biens et services, hors aide)	1.5	1.0	9.9	8.7	9.2	9.9	11.5	11.5
Millions de dollars EU, sauf indication contraire								
Dettes publiques extérieures								
Encours total, FMI compris ⁴	13,425	13,149	12,785	4,329	5,386	6,434	6,882	7,761
Valeur actuelle nette (VAN) de la dette ⁵	10,820	10,729	10,603	4,106	5,255	6,248	6,599	7,326
VAN de la dette (pourcentage des exportations de biens et services) ⁵	264.5	189.7	175.5	73.8	98.9	100.8	90.9	88.0
Service de la dette prévu	739.6	891.2	815.5	252.1	346.6	430.4	355.7	350.8
Pourcentage des exportations de biens et services	11.3	14.0	18.2	4.9	5.5	6.0	4.3	3.7
Pourcentage des recettes publiques	45.6	37.8	29.4	8.8	10.6	11.8	9.0	8.2
Taux de change (franc congolais pour un dollar EU)								
Moyenne pour la période	516.0	563
Fin de période	503.0	639
Pour mémoire:								
PIB nominal (milliards de francs congolais)	5,148	6,526	8,729	11,361	13,746	16,117	18,869	21,877

Sources: autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Variation des moyennes annuelles. Le signe - indique une dépréciation.² Comprend les intérêts à payer avant l'allègement de dette et les dépenses financées sur ressources de l'initiative PPTE.³ Comprend les investissements financés sur ressources de l'initiative PPTE renforcée.⁴ L'encours en fin de période comprend la plupart de la dette envers le Club de Londres (environ 1,2 milliard de dollars EU en 2008), qui devrait être rachetée avec une forte décote au moyen de dons de l'IDA, et les arriérés accumulés.⁵ Les estimations et les projections sont fondées sur l'AVD 2009 et s'entendent après prise en compte de l'assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE.

Comprend l'assistance au-delà des conditions de l'initiative PPTE renforcée accordées par certains créanciers du Club de Paris.

Les exportations sont une moyenne mobile rétrospective sur 3 ans; les projections supposent que la RDC atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE au premier semestre 2010.

**Déclaration de M. Rutayisire, Administrateur
République démocratique du Congo
11 décembre 2009**

Au nom des autorités congolaises que je représente, je tiens à remercier la direction et les services du FMI d'avoir maintenu le dialogue avec la République démocratique du Congo (RDC) au fil des ans, dans des circonstances difficiles. Je remercie en particulier le Directeur général de sa visite fructueuse à Kinshasa en mai 2009, laquelle a contribué à orienter l'avenir des relations entre la RDC et le FMI. Qu'il me soit également permis de féliciter les services du FMI pour la qualité des conseils et de l'assistance technique apportés aux autorités congolaises et, notamment, du dialogue constructif qu'ils ont entretenu lors de leurs séjours en RDC dans le cadre des consultations de 2009 au titre de l'article IV et des négociations de programme.

La République démocratique du Congo a accompli un chemin considérable depuis la période de conflits civils et d'instabilité macroéconomique. Le processus de réconciliation et de paix engagé en 2001 a abouti à des résultats économiques encourageants appuyés par la communauté internationale, et notamment le FMI. La mise en œuvre globale de l'accord FRPC sur la période 2002–06 et des programmes ultérieurs suivis par les services du FMI (PSSF), s'ils elle n'a pas toujours sans heurts du fait de contraintes de capacité, de conflits successifs et de chocs exogènes, montre combien les autorités sont désireuses et capables de mener des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles saines.

Pour s'attaquer aux contraintes de capacité et aux autres risques pesant sur leur programme, les autorités congolaises ont, en collaboration avec les services du FMI, conçu une série de réformes visant notamment à consolider la gestion des finances publiques et à renforcer la banque centrale par une restructuration et recapitalisation. Elles ont déjà mis sur pied des comités institutionnels aux niveaux politique et technique afin de renforcer les capacités de coordination, suivi et évaluation des programmes. Le travail de réforme structurelle prévoit également d'accroître la mobilisation de recettes intérieures, de promouvoir le développement du secteur privé et de diversifier l'activité pour que l'économie soit mieux à même de résister aux chocs exogènes. De manière plus précise, l'amélioration du climat des affaires constitue une des priorités de la stratégie que mènent les autorités pour insuffler une nouvelle vigueur au secteur privé, objectif vigoureusement réaffirmé au plus haut niveau récemment. Face aux risques de résurgence de conflits, les autorités intensifient leurs efforts en faveur de la paix, comme le montrent l'accord conclu au début de l'année avec des groupes rebelles dans les provinces orientales et l'amélioration décisive des relations avec les pays voisins, y compris au niveau diplomatique. Les autorités que je représente comptent également sur l'augmentation du soutien financier et technique de la communauté internationale, facteur essentiel pour la poursuite de leur action.

Les autorités congolaises sont pleinement conscientes de ce que leur travail de reconstruction et de développement est tributaire de la mobilisation d'investissements directs étrangers et de

l'affectation d'un volume important de ressources à l'infrastructure et aux secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé et l'agriculture. Ces objectifs dépendront à leur tour d'un allègement considérable de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM, compte tenu la situation de surendettement que connaît le pays. Aussi, les autorités sont-elles pleinement déterminées à observer les déclencheurs PPTE définis au point de décision, à mener leur action de réduction de la pauvreté au moyen de la mise en œuvre de la stratégie actualisé de croissance et de réduction de la pauvreté, et à mener à bien leur programme de réformes et de politiques économiques à court et à moyen terme énoncé dans leur mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF).

En dépit d'une conjoncture extérieure et d'une situation intérieure délicates, les résultats enregistrés dans le cadre du PSSF le plus récent ont été satisfaisants. Toutes les mesures préalables au programme appuyé par la FRPC et tous les objectifs indicatifs à la fin septembre ont été observés, tandis que les réformes structurelles continuent d'être mises en œuvre dans les temps. Les mesures préalables comprennent les initiatives destinées à renforcer la mobilisation des recettes; à promouvoir le développement du secteur privé grâce au recensement des arriérés de paiement de l'État et à l'adoption d'un plan destiné à les apurer; à rendre opérationnelle la cellule nationale de renseignement financier; à amender l'accord de coopération sino-congolais afin de tenir les exigences de concessionnalité et de viabilité de la dette; à jeter les bases du renforcement du suivi et du contrôle du programme via des audits des critères FRPC; et à prendre les mesures institutionnelles nécessaires à la modernisation de la banque centrale et à l'amélioration de la conception de sa politique monétaire et de la supervision bancaire.

Fortes de ces acquis et de leur détermination éprouvée à mener à bien de saines politiques et réformes, les autorités congolaises ont demandé à recevoir un appui financier du FMI dans le cadre d'un accord triennal au titre de la FRPC, avec un niveau d'accès de 65 % de la quote-part, ce qui permettrait de combler l'écart de financement prévu pour 2009–12. Elles demandent également à bénéficier d'une assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative PPTE.

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

Dans un contexte de résurgence de conflits en 2008, qui a entraîné des pressions urgentes de dépenses, de crise financière mondiale et de goulets d'étranglement en matière d'approvisionnements, en 2008 et 2009 l'activité économique n'a pas été à la hauteur des prévisions initiales, se situant à 6 et 2,7 % respectivement. L'inflation est partie en hausse ces derniers mois, dépassant 50 % sur une base annuelle à la fin octobre 2009 du fait des pressions budgétaires susmentionnées et, par voie de conséquence, des emprunts de l'État auprès de la Banque centrale du Congo (BCC). Qui plus est, la crise financière mondiale a contribué à creuser le déficit courant, tandis que le franc congolais se dépréciait sensiblement par rapport au dollar de décembre 2008 à novembre 2009.

La fragilité du secteur bancaire, vu le niveau de ses fonds propres, de ses ratios de liquidité et de positions en devises et des risques de change, reçoit l'attention des pouvoirs publics, notamment par le durcissement et la mise en application de la réglementation prudentielle et le renforcement des

contrôles bancaires sur pièces et sur site. La BCC est en train de mettre en œuvre cette vaste stratégie avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Elle est également en train de prendre des mesures pour restructurer un grand établissement bancaire.

Malgré les récentes difficultés de conjoncture, les perspectives à moyen terme demeurent encourageantes, la croissance étant projetée à quelque 6 % en termes annuels sur la période 2010–12, grâce à l'augmentation des investissements publics et privés et au redressement du secteur minier; à la baisse de l'inflation vers des niveaux à un seul chiffre d'ici 2012 et à d'importants flux de capitaux et de flux financiers liés aux grands projets d'infrastructure et de mine. Les autorités congolaises ont, en étroite collaboration avec les services du FMI, conçu un programme à moyen terme fondé sur des hypothèses prudentes et axé sur des objectifs réalistes.

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE À MOYEN TERME

La conception du programme économique de la RDC pour 2009–12 s'appuie sur les recommandations des consultations de 2009 au titre de l'article IV, lesquelles s'inspiraient elles-mêmes des consultations de 2007. Les autorités que je représente s'associent globalement aux recommandations des services du FMI visant à promouvoir une croissance forte et soutenue, à renforcer la viabilité extérieure et à consolider les capacités institutionnelles pour une meilleure gestion économique. Dans certains cas, les autorités ont déjà pris des mesures pour atteindre ces objectifs, notamment en insistant sur la participation de la RDC à l'OHADA afin de simplifier les procédures d'immatriculation des entreprises et de renforcer la protection juridique en faveur des investissements étrangers, et en amendant un important accord de coopération dans les secteurs mines et infrastructures afin de réduire au minimum le risque de surendettement extérieur.

Politique budgétaire

La politique budgétaire à moyen terme vise à prévenir le recours au financement de la banque centrale. Les autorités entendent ramener le déficit budgétaire intérieur à 0,4 % du PIB en 2012. *Sur le plan des recettes*, le travail visera à mobiliser un volume plus important de recettes intérieures grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à accroître l'efficacité du recouvrement des recettes et à élargir l'assiette fiscale avec l'adoption d'une TVA à taux unique; à engager des mesures propres à rationaliser les exonérations d'impôts et de droits; à moderniser l'administrations fiscal-douanière; et à accroître la contribution du secteur minier aux recettes intérieures en renforçant l'unité des gros contribuables qui, au sein de l'administration fiscale, est chargée de la mobilisation des recettes dans ce secteur. Les autorités reconnaissent par ailleurs qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des finances publiques et dans cette perspective elles vont mettre en œuvre un plan d'action comprenant cinq piliers, comme énoncé au paragraphe 27 de leur MPEF.

Sur le plan de la dépense, les autorités sont déterminées à mener une politique prudente, en plafonnant la masse salariale à 6,7 % du PIB à moyen terme, tout en maintenant la politique consistant à normaliser les salaires de l'administration centrale et de celle des provinces en 2010.

Cet objectif pourra être atteint grâce à l'informatisation des procédures liées à la solde et à la rationalisation des agents de la fonction publique. Les investissements financés sur ressources intérieures et extérieures vont doubler en pourcentage du PIB durant la période du programme, compte tenu des considérables investissements en infrastructure.

En matière de politique budgétaire, les autorités vont insister sur la création de la marge de manœuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, notamment en transférant, ainsi que l'exige la constitution, 40 % des recettes intérieures aux provinces, lesquelles deviennent responsables de la mise en œuvre des activités liées à l'éducation, à la santé et au développement du secteur rural.

Politiques monétaire et de change

L'objectif de la politique monétaire reste la stabilité des prix dans le cadre d'un régime de change flottant, lequel a permis à l'économie d'amortir les chocs exogènes. Pour rendre sa politique monétaire plus efficace, la BCC entend renforcer son dispositif en assouplissant davantage ses instruments indirects (opérations d'open market et réserves obligatoires) et en améliorant sa capacité de prévision et de gestion des liquidités. Elle entend par ailleurs étoffer sa stratégie de communication pour donner aux opérateurs une meilleure visibilité de ses politiques. La banque centrale n'interviendra sur le marché des changes que pour atténuer les fluctuations de taux de change.

Politiques de secteur financier

Les autorités s'efforceront de consolider la capacité opérationnelle de la BCC et d'assainir son assise financière au moyen d'une restructuration et d'une recapitalisation, avec l'assistance financière du FMI. Elles ont adopté un plan d'action pour améliorer la gouvernance et renforcer l'efficacité des opérations de la banque centrale. La recapitalisation, qui sera assurée par l'État, devrait avoir lieu en 2011.

En ce qui concerne le secteur bancaire les autorités visent à sauvegarder la stabilité et la solidité du système financier en améliorant le cadre réglementaire, notamment en relevant le niveau minimum de fonds propres des banques et en imposant des conditions plus rigoureuses d'agrément; en renforçant la supervision, notamment au niveau des ressources humaines; en étoffant l'inspection sur pièces et sur site; et en consolidant les fonctions macro-prudentielles.

Autres réformes structurelles

D'autres réformes structurelles contribueront à réformer la fonction publique, afin de la rationaliser et de la rendre plus efficace, et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé, ainsi que le précisent les autorités aux paragraphes 32–36 de leur MPEF. Dans le même ordre d'idées, les autorités entendent accélérer les réformes des entreprises publiques pour améliorer la prestation des services indispensables à une

croissance vigoureuse. L'État vise ainsi à se retirer de toutes les entreprises publiques à vocation commerciale dans la perspective de leur privatisation.

III. POLITIQUES ET RÉFORMES À COURT TERME

Les autorités reconnaissent que les risques immédiats qui pèsent sur la stabilité macroéconomique du fait d'une conjoncture délicate doivent être maîtrisés en renforçant les politiques budgétaire et monétaire et en encourageant les réformes structurelles et sectorielles afin d'ouvrir la voie à un secteur privé viable et de promouvoir une croissance forte dans la durée. Sur le *front de la politique budgétaire* elles ont déjà annulé tous les engagements de dépenses jusqu'à la fin de l'année pour lesquels des biens ou services n'ont pas été livrés, et reporté le remboursement d'une partie des arriérés accumulés en 2007–08, dans l'attente de leur audit.

S'agissant de la *politique monétaire et de la politique de change*, la BCC émettra des billets de trésorerie, en étroite collaboration avec le Trésor, afin d'éponger les excédents de liquidité. Les interventions sur le marché des changes viseront à lisser toute volatilité excessive des taux de change et, éventuellement, à éponger les excédents de liquidité.

En matière de *réforme structurelle*, le programme de travail jusqu'à la fin juin 2010 prévoit la promulgation d'une nouvelle loi organique sur les finances publiques, l'adoption d'un code des marchés moderne, la rationalisation des droits et taxes et des exonérations fiscales, la poursuite de la restructuration de la BCC, la modernisation des instruments de politique monétaire de la banque centrale et le dépôt au Parlement d'une nouvelle loi statistique.

IV. VIABILITÉ DE LA DETTE ET PROCESSUS PPTE

Il ressort de l'analyse actualisée de la viabilité de la dette, réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, que la RDC reste surendettée. Sans allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les indicateurs d'endettement extérieur devraient rester durablement supérieurs aux seuils de référence, même avec une solide reprise à moyen terme. Le surendettement continue de peser sur l'économie, aussi la RDC a-t-elle grandement besoin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les plus brefs délais. Les autorités comptent observer toutes les conditions liées au point d'achèvement, dont les déclencheurs, en 2010, afin de pouvoir bénéficier d'un allègement substantiel et d'affecter les ressources ainsi libérées et les concours extérieurs complémentaires aux efforts de réduction de la pauvreté et de reconstruction.

Même en bénéficiant d'un allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les perspectives de la dette extérieure resteraient vulnérables aux chocs adverses, aussi les autorités sont-elles pleinement conscientes de la nécessité de mener une politique prudente de gestion de la dette. Après avoir amendé un important accord de coopération destiné à développer et à moderniser l'infrastructure et à insuffler une nouvelle vigueur au secteur minier, afin de l'aligner sur les exigences de concessionnalité liées au programme et de viabilité de la dette, elles ont récemment réaffirmé leur détermination à s'abstenir de contracter ou de garantir de nouveaux emprunts qui

compromettraient la viabilité de la dette. Elles entendent par ailleurs améliorer le climat des affaires et renforcer la protection juridique des investissements, ainsi que cela a déjà été indiqué. De plus les autorités continuent d'entretenir une communication rapprochée avec le Club de Paris sur la mise en œuvre de leur programme économique et elles entendent demander à ces créanciers de conclure des accords de rééchelonnement afin d'alléger le service de la dette. Les autorités entretiennent également un dialogue avec les créanciers privés du Club de Londres, afin de parvenir à une restructuration dans des conditions comparables et elles entendent normaliser les relations avec tous les créanciers bilatéraux et commerciaux. Les autorités s'engagent, quant à elles, à ne pas accumuler de nouveaux arriérés sur la dette extérieure non rééchelonnable durant la période couverte par le programme.

V. CONCLUSION

Pays post-conflit, la République démocratique du Congo a aujourd'hui la possibilité de consolider la paix et la stabilité politique et d'avancer de façon décisive vers la reconstruction, la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. À l'heure où l'espoir renaît en RDC, et vu les efforts consentis en faveur de la réconciliation et de la paix dans un contexte de bonne coopération régionale, il est essentiel que la communauté internationale apporte son soutien technique et financier pour permettre au pays de mener à bien l'ambitieux programme de réforme et de politique économique énoncé dans le MPEF, et qu'elle redouble d'efforts en faveur du développement.

L'intervention rapide du FMI en 2002 a été décisive pour les progrès enregistrés les années suivantes, jusqu'à la fin 2005. Le concours du FMI, cette fois-ci dans le cadre d'un nouvel accord appuyé par la FRPC pour épauler les efforts que déploient les autorités afin de maintenir la stabilité macroéconomique, permettra à ces dernières de mobiliser l'aide des bailleurs de fonds, d'attirer les investisseurs privés et, partant, d'orienter le pays sur la voie d'une croissance forte et soutenue et d'une réduction durable de la pauvreté. Les autorités que je représente seraient donc fortement reconnaissantes au Conseil d'administration de bien vouloir appuyer leur demande d'un accord triennal au titre de la FRPC et d'une assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative PPTE renforcée.